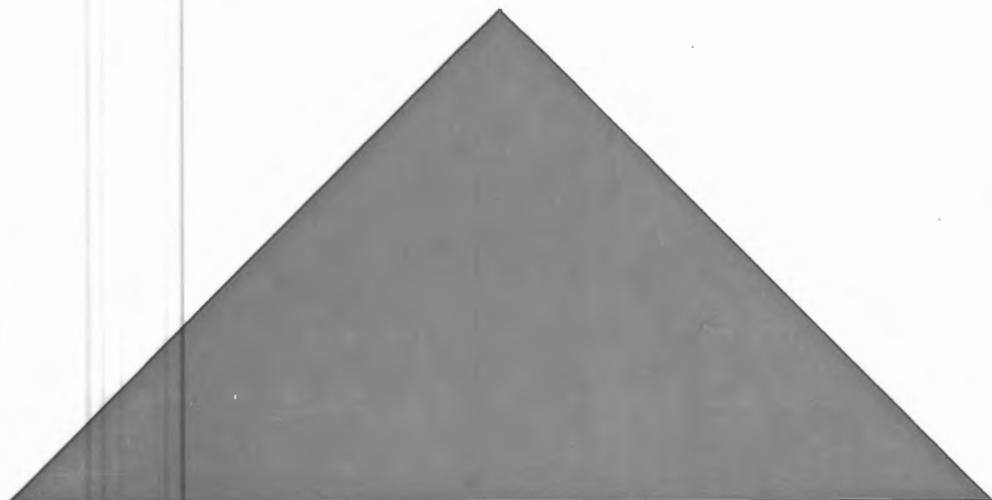


1971/5

RES PUBLICA

INSTITUT BELGE DE SCIENCE POLITIQUE
BELGISCH INSTITUUT VOOR WETENSCHAP DER POLITIEK
REVIEW OF BELGIAN POLITICAL SCIENCE INSTITUTE





RES PUBLICA

REVUE DE L'INSTITUT BELGE DE SCIENCE POLITIQUE
TIJDSCHRIFT VAN HET BELGISCH INSTITUUT VOOR WETENSCHAP DER POLITIEK
REVIEW OF BELGIAN POLITICAL SCIENCE INSTITUTE

SOMMAIRE - INHOUD

Les Sciences politiques en République socialiste de Roumanie

Présentation, par Léo MOULIN	697
La science politique en Roumanie, par George MACOVESCU	699
Sociological co-ordinates regarding the sense of the evolution and role of the nation in the present epoch, by Constantin VLAD	707
Les Etats petits et moyens dans la politique mon- diale, par Ludovic TAKACS	717
L'Etat dans la société socialiste roumaine, par Ilie RADULESCU	727
La participation des masses à la direction et à la gestion de l'Etat et de la Société en Roumanie, par I. CETERCHI	739
Democracy and humanism, by Al. TANASE	749
Centralisme et autonomie, par Ion VINTU.	757
La jeunesse dans la vie sociale-politique de la Roumanie, par Martian DAN	767
Documents — Dokumenten	775
Comptes rendus — Boekbesprekingen	783

VOLUME XIII - BUNDEL XIII - 1971 - N. 5

INSTITUT BELGE DE SCIENCE POLITIQUE

BELGISCH INSTITUUT VOOR WETENSCHAP DER POLITIEK

Etablissement d'utilité publique — Instelling van openbaar nut

CONSEIL D'ADMINISTRATION — BEHEERRAAD :

Président d'Honneur - Ere Voorzitter :

M. GRECOIRE, ancien Ministre de la Justice — oud-Minister van Justitie.

Président - Voorzitter :

L. MOULIN, professeur au Collège d'Europe à Bruges — hoogleraar aan het Europa College te Brugge.

Vice-président - Ondervoorzitter :

J. VAN HOUTTE, Ministre van Staat (Ministre d'Etat), hoogleraar aan de Rijksuniversiteit te Gent.

Membres du Conseil - Leden van de Raad :

R. AUBERT (chanoine), professeur ordinaire à l'Université catholique de Louvain.

St. BERNARD, chargé de cours à l'Université libre de Bruxelles.

H. BUCH, Raadsheer bij de Raad van State, Hoogleraar aan de Vrije Universiteit te Brussel. Universiteit te Brussel.

M. BOEYNAEMS, hoogleraar aan de Koninklijke Militaire School.

J. BUCHMANN, professeur ordinaire à l'Université catholique de Louvain.

L. CLAES, Senator, Venootschapsbeheerder.

R. DECLERCK, ere-gouverneur van de provincie Antwerpen.

J. DE MEYER, hoogleraar aan de Katholieke Universiteit te Leuven.

O. DE RAYEMAEKER, hoogleraar aan de Katholieke Universiteit te Leuven.

H. FAYAT, Volksvertegenwoordiger, Ministre van Buitenlandse Handel, hoogleraar aan de Vrije Universiteit te Brussel — Membre de la Chambre des Représentants, Ministre du Commerce extérieur.

J. GERARD-LIBOIS, Président-Directeur du Centre de recherche et d'informations sociopolitiques.

Ch. GOOSSENS, professeur ordinaire à l'Université de l'Etat à Liège.

G. GORIELY, professeur ordinaire à l'Université libre de Bruxelles.

L. GYSELYNCK, professeur émérite de l'Université libre de Bruxelles.

P. HARMEL, membre de la Chambre des Représentants, Ministre des Affaires Etrangères, professeur ordinaire à l'Université de l'Etat à Liège — Volksvertegenwoordiger, Ministre van Buitenlandse Zaken.

M.P. HERREMANS, publiciste.

T. LUYKX, hoogleraar aan de Rijksuniversiteit te Gent.

A. MAST, raadsheer bij de Raad van State (conseiller d'Etat), hoogleraar aan de Rijksuniversiteit te Gent.

A. MOLITOR, Chef de Cabinet du Roi (Kabinetschef van de Koning), professeur extraordinaire à l'Université catholique de Louvain.

M. NAESSENS, Voorzitter en Ere Voorzitter van de Vereniging voor Economie.

L. OPDEBEECK, Sekretaris-Generaal van het Ministerie van Binnenlandse Zaken — Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur.

P.H. SPAAK, Ministre d'Etat — Minister van Staat.

L.E. TROCLET, ancien Ministre, professeur ordinaire à l'Université libre de Bruxelles. Bruxelles.

E. VAN BOGAERT, Senator, hoogleraar aan de Rijksuniversiteit te Gent.

K. VAN ISACKER, hoogleraar aan de Universitaire Faculteit Sint Ignatius.

P. WIGNY, membre de la Chambre des Représentants, ancien Ministre, professeur extraordinaire à l'Université catholique de Louvain — volksvertegenwoordiger, oud-Minister.

Secrétaire général :

A. PHILIPPART, attaché de recherche à l'Institut de Sociologie de l'Université libre de Bruxelles, Secrétaire Général de l'Association Internationale de Science politique.

Sekretaris Generaal :

H. VAN HASSEL, Lektor, Fakulteit Sociale Wetenschappen, Overheidsverantwoordelijke aan Vervolmakingscentrum voor Bedrijfsleiding en Administratie. K.U.L.

Bureau :

- L. MOULIN, président — voorzitter.
 J. VAN HOUTTE, vice-président — onder-voorzitter.
 L. GYSELINCK, administrateur-trésorier — beheerder-schatbewaarder.
 M. BOEYNAEMS, L. CLAES, J. GERARD-LIBOIS, M.P. HERREMANS, membres du Conseil — leden van de Raad.

Suppléants - Plaatsvervangers :

- St. BERNARD, H. BUCH, J. BUCHMANN, T. LUYKX.

RES PUBLICA :**Rédacteur en chef :**

- L. MOULIN, président de l'Institut.

Hoofdredakteur :

- W. DEWACHTER, docent aan de Katholieke Universiteit te Leuven.

Comité de Rédaction — Redactiecomité :

- MM./de HH. J. BEAUFAYS (Liège), M. BOEYNAEMS (E.R.M.), P.H. CLAEYS (V.U.B.), B. DE BACKER (Hasselt), J. LUKASZEWSKI (Collège d'Europe, Bruges), D. NORRENBURG (U.L.B.), G. PROVOOST (Gent), A. VAN DEN BRANDE (Gent), M. VAN LUNNEN (C.E.E. - E.E.G.), D. WIGNY (Louvain), C. ZWETKOFF (Liège).

CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'INSTITUT :**WETENSCHAPPELIJKE RAAD VAN HET INSTITUUT :****Président - Voorzitter :**

- T. LUYKX, hoogleraar aan de Rijksuniversiteit te Gent.

Membres - Leden :

- J. BARTIER, professeur ordinaire à l'Université libre de Bruxelles.
 S. BERNARD, professeur ordinaire à l'Université libre de Bruxelles
 M. BOEYNAEMS, hoogleraar aan de Koninklijke Militaire School.
 H. BUCH, hoogleraar aan de Vrije Universiteit te Brussel.
 J. BUCHMANN, professeur ordinaire à l'Université catholique de Louvain.
 Mvr. M. CLAEYS-VAN HAEGENDOREN, docent aan de Economische Hogeschool Limburg te Hasselt.
 R. DEMOULIN, professeur ordinaire à l'Université de l'Etat à Liège.
 W. DEWACHTER, docent aan de Katholieke Universiteit te Leuven.
 J. DHONDT, hoogleraar aan de Rijksuniversiteit te Gent.
 J. GERARD-LIBOIS, président-directeur du CRISP.
 Ch. GOOSSENS, professeur ordinaire à l'Université de l'Etat à Liège.
 G. GORIELY, professeur ordinaire à l'Université libre de Bruxelles.
 H. HAAC, professeur ordinaire à l'Université catholique de Louvain.
 M. LIEBMAN, hoogleraar aan de Vrije Universiteit te Brussel.
 R. MAES, hoofd van de studiedienst bij de Vereniging van Belgische Steden en Gemeenten.
 A. PHILIPPART, secrétaire général de l'Institut.
 I. RENS, professeur à l'Université de Genève.
 J. STENGERS, professeur ordinaire à l'Université libre de Bruxelles.
 H. VAN HASSEL, Lektor, aan de Katholieke Universiteit te Leuven.
 G. VAN OUDENHOVE, hoogleraar aan de Rijksuniversiteit te Gent.
 A. VRANCKX, minister van Justitie, hoogleraar aan de Rijksuniversiteit te Gent. siteit te Gent.
 J. WILLEQUET, professeur ordinaire à l'Université libre de Bruxelles.
 C. WIJFFELS, algemeen rijksarchivaris — archiviste général du Royaume.

Secrétaires - Secretarissen :

- Les secrétaires généraux de l'Institut — De secretarissen-generaal van het Instituut.

PERSONNEL SCIENTIFIQUE DE L'INSTITUT :**WETENSCHAPPELIJK PERSONEEL VAN HET INSTITUUT :****Attaché de recherches - Navorsers :**

W. PLAVSIC.

Chercheurs associés - Geassocieerde onderzoekers :

J. BEAUFAYS, J. GALLANT, F. LACHAERT, H. OFFERMANN, J. PUISSANT, J. VAN HILLE.

Documentaliste - bibliothécaire - Documentaliste - bibliothecaresse :M^{me} M. SCOHY-GOETHALS.**Secrétariat - Secretariaat :**M^{me} J. MAISON, M^{lle} M. DELIZEE.**SIEGE DE L'INSTITUT — ZETEL VAN HET INSTITUUT :**

Hôtel de Sociétés scientifiques, rue des Champs-Élysées, 43, B-1050 Bruxelles (Belgique).
Tél. : 48.34.38 - 47.89.94. C.C.P. n° 533.74 — Hotel voor Wetenschappelijke Genootschappen.
Elyzeese Veldenstraat 43, B-1050 Brussel (België). Tel. : 48.34.38 - 47.89.94 P.C.R.
n° 533.74.



La reproduction, soit intégrale, soit abrégée, des articles est autorisée. Toutefois, les références doivent être indiquées avec précision (nom de l'auteur, titre de l'article, numéro et pages de la revue). Les droits de traduction sont réservés pour tous les pays.

L'Institut belge de Science politique n'assume pas la responsabilité des opinions émises ; celles-ci n'engagent que leurs auteurs. Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

Het is toegelaten de artikels, hetzij integraal, hetzij samengevat, over te nemen. De referenties moeten nochtans nauwkeurig aangeduid worden (naam van de schrijver, titel van het artikel, nummer en bladzijden van het tijdschrift). De vertaalrechten zijn voorbehouden voor alle landen.

Het Belgisch Instituut voor Wetenschap der Politiek neemt geen verantwoordelijkheid op zich voor de uitgebrachte meningen ; deze verbinden slechts de auteurs. De niet opgenomen manuscripten worden niet teruggegeven.

Bibliographie - Boekbespreking

Il est rendu compte de tout ouvrage relatif à la science politique dont deux exemplaires sont envoyés au Secrétariat général de l'Institut.

Elk werk in verband met de wetenschap der politiek waarvan twee exemplaren aan het Secretariaat-generaal van het Instituut worden gezonden, zal besproken worden.

Des exemplaires sur microfilm des numéros d'années précédentes de RES PUBLICA sont maintenant à votre disposition et peuvent être commandés à :

Research Publications, Inc., P.O. Box 3903, New Haven, Connecticut, 06525, USA.

Les Sciences politiques en République socialiste de Roumanie

★

Présentation

Lors du voyage que nous fîmes, en septembre 1970, dans les pays de l'Est, André Philippart et moi avons offert l'hospitalité de Res Publica à nos amis de l'Association roumaine des Sciences politiques. Il s'agissait, dans notre esprit, de consacrer toute une livraison de notre Revue à la science politique en Roumanie. La proposition n'avait évidemment sa pleine valeur que si nous laissions aux politistes roumains la plus totale liberté dans le choix des collaborateurs et des thèmes comme dans leurs modes d'expression. Ce qui fut fait. Pour les mêmes raisons de respect dû à la pensée des Autres, il nous est apparu qu'il ne convenait pas que l'un ou l'autre d'entre nous introduisît, dans le présent numéro, quelque observation que ce soit. Il est évident en effet que la façon d'aborder les problèmes de science politique dans un régime comme celui que connaît la Roumanie et les problèmes eux-mêmes suscitent dans l'esprit d'un politiste occidental bien des réflexions.

Ces réflexions, nous n'avons pas cru devoir en faire état. Il nous a paru, en effet, que, tels quels, les articles qui nous avaient été confiés constituaient en soi un document assez riche, assez varié, assez indicateur de bien des choses, pour que nous devions laisser à nos lecteurs le soin d'en juger par eux-mêmes. Nos remarques n'auraient pu que briser leur unité. Et nous aurons bien l'occasion, un jour ou l'autre, d'amorcer le dialogue, ne serait-ce qu'à la Table Ronde que prépare l'IPSA-AISP, et qui aura lieu à Bucarest en septembre 1972.

Il ne nous reste plus dès lors qu'à remercier nos amis roumains de l'Association des Sciences politiques qui, avec leur extrême obligeance et leur

gentillesse habituelles, ont bien voulu consacrer une part précieuse de leur temps et de leur travail au succès de cette entreprise. Nos remerciements vont tout particulièrement au professeur Ioan Ceterchi qui a assumé la lourde tâche de la mettre en train et de la mener tout entière à bien.

Léo MOULIN.



La science politique en Roumanie

par George MACOVESCU,

Professeur universitaire.

Membre de l'Académie des Sciences Sociales et Politiques.

Président de l'Association Roumaine des Sciences Politiques.



Nous vivons des temps historiques à part, caractérisés par des changements et des modifications aussi dynamiques que profonds d'ordre économique, technique, scientifique ou bien social et politique.

La société humaine est, de nos jours, propulsée par deux grandes révolutions dont les conséquences n'ont guère d'équivalent dans toute l'histoire. Il s'agit de la révolution socialiste qui a triomphé dans le tiers du globe et de la révolution technique et scientifique qui est à l'origine de mutations sans précédent dans les domaines les plus divers. Nous sommes à la fois les témoins et les artisans de structures politiques et étatiques qui n'existaient naguère que dans l'esprit de nos devanciers les plus éclairés et nous assistons en même temps à une explosion de nouvelles sciences, branches et sous-branches d'activité et de production. Cette évolution si dynamique de la société moderne oblige les hommes à accumuler de vastes connaissances techniques et à devenir des spécialistes hautement qualifiés dans les domaines les plus divers.

Face à cet impératif de la vie, le problème qui se pose est de savoir quel rôle est dévolu aux connaissances politiques dans une société pareille. L'homme contemporain doit être aussi un homme politique pour des raisons tout au moins aussi fortes que celles qui exigent sa polyvalence technique. En Roumanie, ce point de vue est exprimé non seulement par les hommes de science, mais en premier lieu par le Parti Communiste. Récemment le Secrétaire Général du parti, Nicolae Ceausescu, affirmait que « Le peuple doit agir consciemment pour résoudre tous les problèmes qui se posent dans le processus d'édification de la société socialiste multilatéralement développée, doit forger de façon consciente son avenir. Cela exige que soient prises toutes les mesures requises pour intensifier l'activité idéologique et éducative, activité qui doit jouer un rôle toujours plus important dans la formation de l'homme nouveau, dans le développement

de la conscience socialiste, dans toute l'activité d'édification de notre société nouvelle ».

Le socialisme étant conçu comme une force d'organisation sociale et politique où tous les membres de la société participent à la direction des affaires publiques, où l'individu n'est plus tenu à l'écart de la société, ou opposé à elle, la position et le rôle du facteur politique, de la science politique, se définissent de façon claire et naturelle en Roumanie. Le travail et l'action consciente visant à assurer le progrès et le développement de la société roumaine sur la voie du socialisme requièrent une conscience politique élevée, fondée sur la connaissance scientifique des phénomènes sociaux et politiques ainsi que des lois régissant ces phénomènes. La science politique a pour but d'étudier et d'analyser le facteur politique aux fins de mettre à jour ses lois fondamentales et de rapporter constamment à celles-ci l'activité politique pratique déployée en vue d'atteindre les objectifs finaux.

A ne considérer que les trois années qui se sont écoulées depuis la fondation, en 1968, de l'Association Roumaine des Sciences politiques, on notera d'importantes actions et le renouveau intervenus sur le plan de l'organisation institutionnelle aussi bien que de la recherche, de la création et de la publication dans le vaste domaine de la science politique. Ainsi, en 1970, sur le plan institutionnel a été créée l'Académie des Sciences Sociales et Politiques, fort scientifique destinée à diriger, organiser et orienter d'une manière unitaire tout le travail de recherche du domaine des sciences sociales et politiques. Dans le cadre de cette Académie, fonctionne une section de sciences politiques et un nouvel institut a récemment été créé : il s'agit de l'« Institut pour les sciences politiques et l'étude de la nation ».

A part la Section des sciences politiques, il existe à l'Académie des sciences sociales et politiques les sections suivantes ; Histoire et archéologie ; Sciences juridiques ; Sociologie ; Psychologie et pédagogie ; Théorie et histoire de l'art et de la littérature.

Etant donné l'importance accordée en Roumanie à la jeune génération et aux problèmes qui lui sont spécifiques, il a été créé auprès du Comité Central de l'Union de la Jeunesse Communiste un « Centre de recherches pour les problèmes de la jeunesse ». Afin de stimuler les études prospectives, un « Centre de recherches prospectives » a été constitué auprès de l'Université de Bucarest.

Le climat idéologique novateur que le Parti Communiste Roumain s'attache à promouvoir a aussi posé son empreinte sur l'orientation et le style des recherches dans le domaine des sciences politiques. Il s'est instauré ainsi un esprit de débat scientifique authentique qui a fécondé

la recherche. La sphère des recherches s'est élargie, une effervescence théorique s'est créée vis-à-vis des problèmes sociaux-politiques et on s'est appliqué avec esprit de suite à approfondir les processus et les phénomènes réels, en vue d'élaborer des études à valeur productive et pratique.

Quant aux thèmes abordés, il y a lieu de mentionner parmi les principales préoccupations de la recherche, matérialisées dans différents ouvrages : la suprastructure socialiste (Etat, parti, organisations publiques) ; la démocratie socialiste, considérée sous de multiples angles : démocratie et légalité ; démocratie et équité sociale ; centralisme et autonomie ; la conscience politique ; le rôle de la Nation dans le monde contemporain, la corrélation entre l'Etat et la Nation ; le rapport entre national et international et la relation entre le général et le spécifique dans la révolution et la construction socialiste ; la souveraineté nationale et son rôle dans les rapports internationaux ; la révolution technique et scientifique et ses conséquences sociales et politiques ; la sécurité européenne et les problèmes de la paix.

*
**

En Roumanie, des éléments de pensée politique se font jour dès le début du XVI^e siècle, notamment dans le livre « Enseignements de Neagoe Basarab à son fils Theodosie ».

Amorçant le domaine des rapports sociaux, le voïvode de la Valachie, Neagoe Basarab étaye la théorie politique par les normes éthiques, exigeant le respect par le voïevode des règles morales et annonçant des idées d'égalité et de fraternité entre les hommes.

De l'avis de Neagoe Basarab, la direction du peuple doit être assurée de manière à reconnaître à chacun son droit, à respecter le *suum cuique tribuere*, principe romain suivant lequel il faut donner à chacun le sien, selon son travail et sa capacité. Aux yeux de Neagoe, la fonction du voïvode qui consiste à réaliser l'équilibre social en vue d'obtenir un climat de paix et de justice sociale découle de sa mission de gouverner en toute équité, en subordonnant les intérêts privés aux intérêts généraux du pays. Le chef de l'Etat doit être le serviteur du peuple et de la justice.

Puisant aux sources de la politique roumaine traditionnelle et de sa propre expérience issue d'une activité diplomatique infatigable, Neagoe Basarab a formulé dans son livre les principes de politique étrangère des pays roumains, principes qui sont devenus les idées directrices de ses successeurs sur le trône voïvodal.

Ce principe de la Valachie était au courant des idées politiques les plus avancées de son temps. Prenant appui dans la tradition étatique romaine, il a repris et passé au tamis de son esprit pénétrant les principes politiques byzantins, les a assimilés et adaptés aux réalités sociales roumaines.

Bien que les *Enseignements* n'aient pas été imprimés à l'époque, ils furent connus, lus et appliqués autant en Valachie qu'en Moldavie.

Deux siècles plus tard, un autre prince écrivain et penseur politique, *Dimitrie Cantemir* reprenait maintes fois, dans ses écrits les principes formulés par Neagoe Basarab, qui étaient entrés dans le patrimoine de la culture et de la science politique roumaine. Les idées de Cantemir concernant l'état du droit, en tant que règne soumis aux lois et à la justice sont particulièrement intéressantes.

Dans la vision de Cantemir, la politique étrangère doit s'appuyer sur l'idée de justice entre les pays ; les principes qu'il définit pour notre politique traditionnellement pacifique sont ceux de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats et de la condamnation des guerres de conquête. Selon Cantemir, la politique étrangère doit être sage, fondée sur la raison et la prudence. Aussi, préconise-t-il une politique réaliste qui consiste seulement en actions pouvant être accomplies.

Il recommande aussi — autre fait caractéristique de sa conception — que soient examinées les circonstances concrètes avant d'entreprendre toute action politique, car « bien insensé navigateur serait celui qui oserait déployer les voiles contre le vent ».

Cantemir a mis sa pensée politique au service de la patrie et du peuple. Il a préconisé l'élévation du peuple à travers la culture, afin de rendre possible le progrès, et a recommandé des solutions pour résoudre les conflits sociaux.

Parmi les penseurs politiques les plus remarquables il convient de mentionner au XIX^e siècle, des noms comme Simion Barnutiu et Nicolae Balcescu et, au XX^e siècle, Dimitrie Gusti, Stefan Zeletin, V. Madgearu, M. Ralea, P. Andrei, M. Djuvara, P.P. Negulescu.

A l'époque moderne et contemporaine, bien que les doctrines politiques de la bourgeoisie fussent généralement liées aux programmes des partis politiques, on remarque toutefois quelques essais de dépasser les intérêts étroits des groupements politiques, de trouver des solutions politiques qui correspondent aux intérêts de toutes les couches de la société.

Petre Andrei, sociologue roumain de l'entre-deux-guerres, estime que la science politique doit aller de pair avec la science de la société et du perfectionnement de celle-ci.

Concevant les classes sociales comme une réalité déterminée par des causes matérielles, il met en lumière le rôle des partis politiques et des dirigeants liés aux masses. Le développement de la société prend parfois des aspects révolutionnaires : aussi, les masses doivent-elles y être préparées à l'avance et guidées par des personnalités marquantes. A la révolution sociale, il oppose, toutefois, le concept de « révolution philosophique et

juridique » accomplie par les grandes personnalités au moyen du perfectionnement éthique. Cette conception idéaliste du développement politique, bien que basée sur des principes démocratiques n'a pu évidemment s'imposer.

Une tentative plus vigoureuse de jeter les fondements d'une science politique réaliste a été faite par *D. Gusti*, dans le cadre de son système sociologique, qui englobait dans un tout unitaire la sociologie, l'éthique et la politique. A ses yeux, la sociologie étudie la réalité sociale, l'éthique établit l'idéal vers lequel la société doit tendre et c'est à la politique qu'il incombe de définir les moyens à utiliser en vue de transformer la société. Le moyen recommandé par lui en politique est la voie de la « réforme » sociale. L'idéal éthique et politique qui doit être réalisé par la société roumaine c'est bien « une aristocratie démocratique et une démocratie aristocratique », en d'autres termes une participation, à la vie politique, du peuple tout entier lequel accède à un niveau culturel appréciable, grâce à une activité intense visant à instruire les masses.

La base économique d'un tel programme politique devrait être un capitalisme rationnel dirigé. C'est dire que ce théoricien n'a, lui non plus, réussi à dépasser les limites du système capitaliste et à prévoir le sens du développement historique. En dépit des recherches monographiques, rigoureusement effectuées sur place, lesquelles ont mis à jour une série de maux de la société capitaliste, les limites de classe de *D. Gusti* ne lui ont pas permis de trouver aussi la voie politique pour s'en débarrasser : il s'est donc contenté d'élaborer une doctrine politique réformatrice. Sous le rapport théorique, sa contribution reste notable dans le domaine de la sociologie des partis politiques et de la sociologie de la guerre et de la paix.

Mais la contribution la plus substantielle et la plus viable à la création d'une science politique dans l'ancienne Roumanie a été fournie par les recherches orientées dans la perspective théorique et méthodologique du marxisme, tant sous le rapport d'une conception authentiquement scientifique que sous celui de l'implantation de la recherche dans les réalités socio-politiques roumaines. Il convient de mentionner, en premier lieu, la contribution de Constantin Dobrogeanu-Gherea, qui s'est attaché à diagnostiquer le stade socio-économique et politique du développement de la société roumaine et à préfigurer l'évolution de celle-ci, dans les ouvrages tels que : « *Cuvinte uitate* » (Mots oubliés, 1908), « *Neoiobagia* » (Le Néoservage, 1910), « *Asupra socialismului în tarile înapoiate* » (Sur le socialisme dans les pays arriérés, 1911).

Méritent également d'être mentionnées les études publiées, surtout pendant la IV^e décennie, par toute une pléiade de penseurs marxistes dans des publications telles que : « *Lupta de clasa* », « *Era noua* », « *Korunk* »,

etc..., où l'on analysait les multiples aspects des réalités sociales et politiques et on prenait attitude contre différentes orientations et tendances dans les sciences sociales et politiques de la Roumanie. Une contribution tout-à-fait remarquable à l'essor de la science politique marxiste-léniniste a été apportée par Lucretiu Patrascanu, notamment par les ouvrages « Problemele de baza ale Romaniei » (Les problèmes de base de la Roumanie) et « Sub trei dictaturi » (Sous trois dictatures), rédigés en 1941, mais publiés, à cause de la répression politique, seulement en 1944, aussitôt après la libération.

L'impulsion donnée à l'étude des phénomènes politiques par la conception matérialiste dialectique du Parti Communiste Roumain, devenu parti de gouvernement après la libération du pays, a favorisé l'extension et l'approfondissement des études sociales et politiques, leur enseignement dans les universités.

Au cours des dernières années et surtout après le IX^e (1965) et le X^e (1969) Congrès du Parti Communiste Roumain qui ont critiqué les manifestations dogmatiques et subjectives dans l'activité scientifique et de direction, un puissant revirement est intervenu dans toute la sphère de la recherche y compris celle des sciences sociales et politiques. Non seulement la science politique a acquis un statut propre et des formes institutionnelles prestigieuses (sur le plan académique, de l'enseignement, etc.) mais elle est du même coup devenue un puissant instrument théorique dans l'organisation et la direction de la société roumaine, sur la voie du progrès et de la civilisation moderne, dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'édification de la société multilatéralement développée.

Des thèses théoriques d'une valeur toute particulière, issues de l'analyse des réalités sociales et politiques de la Roumanie dans le contexte contemporain ont trouvé leur expression dans des documents à caractère de programme élaborés par le Parti et l'Etat, ainsi que dans les travaux du secrétaire général du Parti Communiste Roumain, Nicolae Ceausescu.

Stimulés et encouragés par cet exemple, de nombreux chercheurs, consacrant le meilleur de leurs efforts à l'étude multilatérale du phénomène politique, ont réussi à élaborer des ouvrages d'une réelle valeur dans le domaine de la politologie.

Par ces réalisations qui s'amplifieront — nous n'en doutons point — à l'avenir, la pensée roumaine apporte sa contribution à l'affirmation et au développement de la science politique contemporaine, science que nous voyons mise au service du progrès social, de la justice, de la liberté et de la paix dans le monde entier.

Préoccupés par l'étude des réalités socio-politique nationales, les politologues roumains n'ont jamais omis de la sphère de leurs recherches le

vaste champ des relations internationales et ont, plus d'une fois, coopéré et œuvré en commun avec des hommes de science d'autres pays. Nous souhaitons réaliser des échanges scientifiques d'idées, considérant que, par cette voie aussi, nous pouvons servir la cause de la paix et de la détente entre les hommes et les Etats.

Nous tenons à adresser nos vifs remerciements à la rédaction de la revue *Res Publica* pour le numéro offert à l'*Association Roumaine des Sciences politiques*, en y voyant un geste d'amitié et de compréhension à l'égard du peuple roumain, de la science en République Socialiste de Roumanie.





Sociological co-ordinates regarding the sense of the evolution and role of the nation in the present epoch

by Constantin VLAD*

★

The problems concerning the sense of the evolution of the nation and, in close relation with them, those regarding the role of the nation in the contemporary world, are directly included in the sphere of investigation of numerous domains of knowledge, among which sociology holds a special place.

1. The scientific approach to problems pertaining to the nation implies the previous elucidation of some aspects of special methodological significance.

1.1. *First*, the development of the nation takes place in a concrete social historical environment, the nation being a component part of the social organism, an important factor of historical progress, being moreover influenced by the other factors helping in the achievement of this progress. Therefore, a first problem is the delimitation of those *great historical processes in which the nation too is integrated, with its own evolution and role.*

These great historical processes are, at least, the following: *a)* the building of the socialist society on a large part of the globe; *b)* the independent development of a large number of peoples in the so-called « third world »; *c)* the development of the technical scientific revolution; *d)* the raising of the peoples of all continents in defence of their sovereignty and independence, of their right to independently develop their vital national values. All these great processes, each of them in part and all taken together, have a direct impact on the nations and on international relationships.

* Ph.D. University Professor, Vice-President of the Academy of Social and Political Sciences of the Socialist Republic of Romania.

1.2 Secondly, it should be borne in mind that the nations have not the same level of development. As is known, on the one hand there are nations formed centuries ago, which have reached maturity, in the economic, cultural, and technical scientific development ; on the other hand, there are young nations, some of them only in a process of formation, in quite a number of cases this process is even in an incipient stage. In these circumstances, the relating of the nation to the development of society should be done in a concrete way, by taking into account the many peculiarities caused by the very concrete situation in the different nations.

1.3. Finally, one should consider the way in which the great contemporary processes influence the development of the nation. As a grouping modality, a way of uniting the people by their community of economic, political and cultural life, of language and territory, the nation is a historic, ethnical-social community with features of its own, which turn it into a most complex, but precisely determined and defined phenomenon. Obviously, each of the defining characteristics of the nation are, to a certain extent, in one way or another, influenced by the transformations taking place in society ; but the nation is not a mere sum of traits, but a community characterized by a number of features, as a whole, as a system ; that is why when one refers to the development of the nation, one should not be confined to the influence exercised on each and every trait, although these impacts cannot be ignored — but see how this human community, *precisely as a whole, as a totality, as a system* is connected with the big processes that lay their seal on the present epoch.

2. The transition to socialism has most profound consequences for the nation.

2.1. As regards the *existence and development* of the nation, this transition opens up a period of constant and steady progress of the peoples' national life. In Romania, for instance, the building of the socialist system has had as an important component, the formation of the socialist nation, which furthers on a new, higher stage, the development of the people, of the Romanian nation. The policy of the Romanian Communist Party of the building of a modern economy, the dynamics, based on the gains of science and technique, the development of education, science, art, the raising of the level of civilization and culture express the multilateral flourishing of the nation in the conditions of socialism.

2.2. As to *the role of the nation*, the passing on to socialism also marks a superior stage in the evolution of the nation as a human community. The fundamental characteristics of socialism as a social system, the formation of the community of interests of all social classes and categories

making up the socialist nation, the close unity of the ranks of the nation, the unshakable brotherhood of all working people regardless of nationality, an outcome of the abolition of the exploiting classes, of the establishment of full equality of rights among all citizens of the country, Romanians, Hungarians, Germans and of other nationalities, the goals of prosperity of the common homeland, are a strong stimulus for the forces of the nation, turning to good account all creative potentialities. That is why, in socialism the nation fulfils a particularly active role in the progress of society, it joins the major motive forces in the achievement of this progress.

3. The development of the newly liberated countries has to overcome the backwardness caused by foreign occupation, pressure, and interference in internal affairs, the policy of division promoted by various monopoly circles and imperialist states.

3.1. The evolution of the peoples in these countries is in no way smooth, but sinuous and profoundly contradictory, confronted with huge difficulties, but its fundamental historical sense is clear: their gradual turning into independent nations capable to further promote the path of a free and independent development. Facts show that this evolution has a result of a necessary process, a historically determined process linked to all that is connected with the overcoming of the heavy inheritance of the past, the winning of economic independence and the consolidation of political independence, the building of a modern economy opposed to mono-culture, the surpassing of tribalism as an economic and social structure, a political organization, ideology, culture, and way of thinking. This process is likely to release the big potential forces of the peoples in the young independent states, the national liberation movements, which shows also by the example of the « third world », the immense progressive role the national ideals, the nation and its development play in the present-day epoch.

4. The influences exercised by the technical-scientific revolution on the development of the nation are varied and rather numerous, some of them being particularly strong and profound. Naturally, these influences have not the same strength in the evolution of all kinds of nations; but in one way or another, to a certain extent, they make themselves felt everywhere, and in the zones where the technical-scientific revolution is in a more advanced stage of achievement, its impact on the development of the nation is evident.

4.1. The scientific-technical revolution, the powerful progress it facilitates or determines in the domains of material production, management

of the economy and other spheres of activity, education, communications, etc., etc., makes its presence felt both in the development of *each* nation (directly, in the countries where it proceeds) and in the *relations among nations*, in international relationships. Since these aspects are *closely* linked among them, the attempt that follows regarding certain *directions* in which the unfolding of the scientific-technical revolution tells on the nation, is aimed at presenting them together.

4.2. Particularly important among these directions is the one referring to the development of the economy and the existent relationship *between* this development and the evolution of the nation.

4.2.1. It has often been backed that technical progress, the development of the production forces, the demands concerning scientific research and the application of its results surpassed the national framework, requiring larger space, acquiring already continental dimensions and tending to attain certain planetary dimensions; and such ideas have often led to the conclusion about the decline of the nation and the necessity to «surpass» it (see for instance Mario Albertini, *L'idée de nations*, *Annales de philosophie politique*, 8, 1969, p. 13-14).

4.2.2. The thesis about the outmoded character of the nation in our days is denied by the development of the nations; the integration processes, especially those in Western Europe, to which the adepts of the respective thesis refer, do not prove in any way that what is called national framework might be too narrow for the carrying out of the scientific and technical revolution.

4.2.3. The contemporary progress of the production forces, of the national production, of scientific investigation, and parallel with this, the rate intensity of applying the results of research in economy, the attaining of an efficient production, with a high productivity, with as small expenditure as possible, all this naturally requires growing proportions of production and marketing, the achievement of re-production at ever bigger scales and series. The reaching of such proportions implies an ever larger market, ever growing possibilities of marketing, of achievement.

4.2.4. But such a result is in no way the attribute of integration, as its adepts claim. Practice, especially in the last few decades, has evinced a most efficient way to adapt the volume of production and sale to the level of the requirements of technical, scientific and economic progress in our days, we refer to *co-operation*. Co-operation in economy, technique, science, in exchange relations, etc., between economic, scientific and other organizations among states, enables the attaining of the proportions

of production and the enlarging of the market necessary today, the creation of premises for a more intense scientific research and its application in production, for training the personnel needed by the economy, and not only by the economy, etc. Co-operation is creating conditions for meeting these requirements of contemporary progress based on the principles of mutual advantage, the observance of reciprocal interests, equality of rights, national independence and sovereignty, at the same time playing an important role in diversifying inter-state relations, in deepening understanding among peoples, in the interest of the cause of world peace and security.

4.2.5. To this we should add a fact of major importance, namely that the bourgeois system, has limited possibilities of achieving concentration and centralization of production, demanded by the present-day scientific technical progress, which might increase if measure were taken to ensure a more adequate mirroring and recognition of the profoundly social character of the modern means of production, by nationalizations conducted on democratic principles.

4.2.6 *Therefore, it is not the achievement of an integration concretized in the setting up of super-national institutions, with the limitation of independence, national sovereignty inherent to it, but the intensification of multilateral co-operation that is the answer indicated by life.* It is symptomatic in this respect that the idea of international co-operation has been gaining ever more ground of late. And this, not only among the opponents, but even among the adepts of integration, understood in the above-mentioned light. « We have to admit that the traditional commercial agreement starts to be an out-dated instrument in our days », Mario Zagari wrote. « What is needed, he went on, is an ever larger effective industrial, technical, scientific and cultural co-operation, more precisely, a co-operation which should embrace all sectors of the economic and social development ; from production to transports, from tourism to film making, from scientific investigation to the joint study of the course of the conjuncture of the modern economies¹ ». Such views illustrate a state of things : the multiplication of the links of co-operation on a world plane, as new, viable and efficient forms of trade, of economic relations.

4.2.7. However, processes of integration have unfolded, and according to all probabilities would further unfold and even intensify. What is the relationship between this integration process and the development of the nation ? Does integration result in the disappearance of the nations ?

(1) Marlo ZAGARI, Dimension of Europe. In *Relazioni Internazionali* of May 11, 1968.

Integration, even within its present limits, when it implies the establishment of super-national institutions, is likely to prejudice the independent existence and affirmation of the nations. It supposes, in the above-mentioned conditions, the transfer of attributions from the national bodies to the super-state bodies, making elements of the economic life of vital importance for the nation, depend on outside realities and interests, favouring the penetration of capital. In the event of economic integration being accompanied by a true political integration, which means that the national states would lose even the role they play at present in establishing the economic policy of developing science, education, etc., passing this role onto the super-national organs, integration would seriously undermine the national life of the peoples, with consequences hard to foresee now, both for the internal situation of the nations and for the international relations.

4.2.8. If we were to draw conclusions for subsequent evolutions, from the already existing experience — with no other data available — then I think it could be stated that the furthering and deepening of integration in the developed capitalist countries, its expansion over the political domain, would be liable to intensify, to produce in ever greater proportions, the contradictions of the given system in the relations among states, among countries, among nations. Integration would affect, would ever more limit independence, as an expression of state sovereignty. One by one, and in ever more domains, the adoption of decisions on vital issues for the nation would pass over from the national bodies to the super-state, super-national organisms, which would finally lead to the cancelling of national independence in all that it has most essential.

The violation of state independence, the trend towards the limitation, and, in the last instance, the annulment of national sovereignty, these inherent traits and inevitable sequels of integration, as super-nationality, are of a nature to undermine the national life of the peoples, the maintenance and affirmation of the nations as distinct entities. The capitalist system, however, cannot liquidate the nations as a form of ethnical-social community, cannot surpass this means of existence and action of the human community.

The nation has a great force of resistance to the vicissitudes of history. It has proved this quality in the failure of the chauvinistic policy of national assimilation, which was successfully opposed by numerous small nations. It is now proving its force, against the trend towards integration and undermining of the life and role of the nations and of the national states; this capacity of resistance of the nations is also expressed in the hard difficulties that have to be overcome in the process of integration.

A special significance is being acquired in these conditions by the ever larger spreading in the West of late, of the ideas about the viability of the nations and of the nation-states, about the importance at present and in the future, of the states' independence national sovereignty.

The future of the nations existing in capitalism society is not their gradual disappearance, by merger, as a corollary of integration the future of these nations lies in their transformation into socialist nations, as a result of the carrying out of the revolution, of the building of socialism. The development of the formes of human community does not take place accidentally, but in an established, determinist way ; the nation is not and cannot be historically out-dated, because it has not exhausted its mission, its historical role ; just as socialism, as a first stage of communism is an inevitable step in the evolution of mankind, the evolution of the human communities can reach the forms to appear in conditions of mature communism, only through stages of the socialist nations, which perform a true work of national revival of the peoples, headed by the working class, a historically superior unity of the nation, a stage of flourishing and multilateral expression of this form of human community, of its really huge creative potentialities.

I have referred so extensively to the relationship between integration and the development of the nation, because this aspect is most often evoked when supporting the ideas regarding the out-dating of the nation. But the relationship between the scientific revolution and the development of the nation is much more complex.

4.3.1. Thus, the scientific-technical revolution intensifies the relations among states, peoples, nations, it places on new basis the circulation of material and spiritual assets, amplifies the exchange of information, and contacts on all planes. I shall refer, in conclusion, to the consequences of this state of things on the ensemble of international relations, in the conditions of the maintenance and affirmation of the nations ; here I shall only note that such an evolution does not affect the development of the nation, conceived as an ethnical-social community, but, on the contrary, it evinces the viability of the nation in an era of transformations without precedent in history.

4.3.2. Scientific and technical progress implies the multiplication and intensification of the links among the national cultures in all spheres of cultural life. In the conditions of a much larger and more rapid circulation of ideas, the national cultures, distinctive signs of the nations, are inter-conditioning, and influencing each other, joining, with all they have most characteristic, the universal creation of humanity. The universal spirit in culture, the spiritual patrimony of mankind are enriched not

by denying the national values, but by approach and incorporation of all that is most advanced in the national creation, which, by value, renders expression to what is universal in the culture of each and every people, of each and every nation. The present means of disseminating creations in science, literature, art, etc., turn, much more fast than in the past, the authentic works which appear within the national cultures, into assets of large circulation, putting them at the disposal of those interested, on other meridians. Therefore, the national culture is not annihilated, but encouraged in its development by the intense exchange of material and spiritual values promoted in the contemporary world.

4.3.4. Likewise, the modern languages are developing as national languages ; their being enriched in the conditions of the technical-scientific revolution, which often leads to the introduction in the languages of terms with international meaning, of more intense relations, circulation of ideas and information on the world arena, does not liquidate the national languages, but helps in their affirmation.

5. The actual and future presence of the nation lays its seal on the international relations, it is one of the factors establishing the principles which should govern these relations.

5.1. The formation of the socialist nations, the unfolding of the scientific-technical revolution, the joining of the international arena by an impressive number of new peoples and nations, amplify the relations among states, countries, nations. One can rightly say that our epoch is characterized, among other things, by the multiplication and strengthening of international links, by the increase of « inter-dependencies » in the world.

5.2. These inter-dependencies do not contradict, however, the national development of the peoples, but imply it, more than that, favour and encourage it, these inter-dependencies do not deny the nation-state, with its attributes of sovereignty and independence but on the contrary, suppose the development and affirmation of these states. Generally speaking, the nation, the national state, sovereignty and independence do not bear the responsibility for the unsettled issues of the contemporary world, for the mis-understandings among states, the maintenance of tension or the outbreak of conflicts in one part of the world or another. On the contrary, experience has shown that it is not the maintenance of the nation, not the observance of sovereignty, but *the violation of the peoples' sovereign rights, the disregarding of the aspirations of the nations, be they big or small, to a development and prosperity of their own, and the interference in the home affairs of other peoples that affect international*

relations, endangering world peace. Sharing the apprehensions expressed by Georges Friedmann as to the serious consequences the existing situation in the field of nuclear power might have, the inefficiency of the present methods of combatting endemic famine², I should say that for all this one should not call responsible the devotion for national values, for the principles of sovereignty.

The expansion of the international relations while maintaining the nation, requires the strict observance of sovereignty, of the right of each and every people to decide its fate without any outside interference. Sovereignty is in no way an outmoded principle, but, together with the other principles and norms of international relations, it is the only real basis on which these relations can be placed, in keeping with the rights of the peoples to an independent existence and development. I cannot but endorse the assessment made by Prof. W.J. Stankiewicz to the effect that «...sovereignty is not a simple myth, but a fact of the political life...»³. Sovereignty and independence are an organic part of the set of other principles of international law, their observance, respect for equality of rights, mutual advantage having a decisive importance for the sound development of the international relations.

As is known, socialist Romania is consistently placing these principles at the foundation of her foreign policy, she is steadily expanding relations with the socialist countries, with other countries of the world, she is tirelessly acting for their assertion in international life, being firmly convinced that in this way she makes her contribution to the cause of peace and international detente, of intensifying co-operation and collaboration among peoples.

The extension of her international relations, the enlarging of economic, political and cultural relations, based on the sustained and many-sided progress of our socialist society moreover evince the importance of the consistent turning into deed of the principles of independence and sovereignty, equality of rights and mutual advantage, as well as non-interference in internal affairs.

6. Conclusions : The nation is therefore one of the viable phenomena of the present day epoch, playing an important motive in historical progress. Such features are characteristic not only of the present situation of the nation, but also of its prospects, for a long period, as can be foreseen

(2) Realism of Utopia, Preparation of Minds and Hearts. *Le Monde*, December 3 and 4, 1969.

(3) STANKIEWICZ W.J., *In defense of Sovereignty*, N.Y. Oxford University Press, 1969, p. 3.

today. This is the point of view guiding the policy of socialist Romania, both as regards the internal development of the Romanian nation and as regards the development of the country's international relations. « The nation, the general secretary of the Romanian Communist Party, Nicolae Ceausescu pointed out, will continue to be for a long time henceforth, the basis of the development of our society in the entire period of the construction of socialism and communism ».



Les Etats petits et moyens dans la politique mondiale

par Ludovic TAKACS*



Le rôle grandissant des pays petits et moyens dans les relations internationales est un phénomène caractéristique de la période historique que traverse le monde contemporain. Il ne s'agit pas seulement d'un accroissement numérique — bien que cela constitue un aspect important du phénomène — des Etats qui participent à ces relations, ni du nombre des représentants et des suffrages exprimés dans le cadre de l'O.N.U. et des autres organisations internationales. L'élément essentiel et décisif réside dans la persévérance avec laquelle un nombre de plus en plus grand d'Etats poursuivent, dans leurs relations avec d'autres Etats, la réalisation de leurs intérêts propres, de leurs intérêts nationaux, la fermeté avec laquelle ils expriment la prétention de dire leur mot dans la solution des questions d'intérêt général, dans le règlement des grands problèmes se rapportant à l'humanité tout entière. L'aspect positif, encourageant, de cette évolution des relations internationales contemporaines réside en ceci que cette persévérance et cette fermeté des Etats petits et moyens réussit à s'imposer toujours plus dans le monde, que leur présence active imprime un cours nouveau aux événements internationaux.

Les mutations qui ont eu lieu au cours des dernières décennies dans les relations internationales dépassent de beaucoup les vieilles méthodes suivant lesquelles « la conduite du monde » revenait à quelques Etats ou groupes d'Etats. A la force brutale, en tant que principal facteur de domination, au « rapport des forces » et à « l'équilibre des forces » érigés au rang de principe fondamental de la politique internationale, s'opposent de nouveaux facteurs sociaux, issus des nécessités modernes de l'humanité, et se matérialisant dans des objectifs tels que la paix et la sécurité, l'instauration d'un climat de confiance et de coopération entre les nations,

* Docteur en droit. Professeur de droit international à la Faculté de droit de Bucarest. Membre titulaire de l'Académie des Sciences Sociales et Politiques de la République Socialiste de Roumanie.

l'union des forces en vue de la solution des grands problèmes de *la Terre*, dont dépend l'avenir de toute l'humanité.

Les groupements de « grandes puissances » dans le genre de « la Sainte Alliance » — pour nous référer seulement aux exemples tirés du XIX^e siècle et des premières décennies du XX^e — les congrès de Paris (1856) et de Berlin (1878), la conférence de Washington (1922), étaient l'expression des desseins de quelques grandes puissances, de se partager le monde et les sphères d'influence, de dominer et d'exploiter les peuples coloniaux, d'enrégimenter les pays petits et moyens dans leur politique expansionniste.

Le XX^e siècle, cependant, apporta avec lui de profondes transformations socio-politiques en Europe, avec des effets décisifs sur les autres continents. Le principe de la nationalité, qui avait pris naissance lors des révolutions bourgeoises, pénétrera toujours davantage dans la conscience des peuples, et se matérialisera dans le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et dans la politique du premier Etat socialiste, l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques.

Dès lors, grandira à une vitesse vertigineuse la résistance des pays petits et moyens à la dépendance et à la subordination, des peuples coloniaux à l'assujettissement et à l'exploitation. Les vieilles méthodes de domination des Etats impérialistes se heurteront à l'opposition des pays et des peuples, s'éveillant à la conscience de leurs intérêts propres, nationaux. Le fascisme, cette manifestation des forces les plus rétrogrades visant à dominer le monde par la force brutale des armes, a reçu une riposte écrasante de la part de la coalition des pays et des peuples.

L'organisation de la paix après la seconde guerre mondiale et le développement des relations internationales dans la période consécutive, marquent un progrès substantiel vers une nouvelle conception des relations internationales, dans la politique extérieure des Etats. A la politique de rivalités, issue des intérêts égoïstes de domination, s'oppose toujours davantage les tendances à la coopération dans le domaine politique, économique et culturel. La tension de la période de la « guerre froide » commence à faiblir et cède la place à la reconnaissance des intérêts généraux et humains, de l'interdépendance de tous les peuples et de la possibilité de concilier les intérêts nationaux avec ceux de toute la collectivité humaine.

Il ne fait aucun doute que les pays petits et moyens, qui affirment toujours plus activement leur présence dans l'arène internationale, jouent un rôle important dans les changements positifs qui se produisent dans le climat international. Par ailleurs, les grandes mutations subies par le contenu des relations entre Etats, nécessitent de nouvelles précisions au sujet des notions de grands Etats, d'Etats petits et moyens.

La notion de « grande puissance » n'implique plus aujourd'hui une position privilégiée, un rôle décisif dans les relations internationales. Les grandes puissances disposent d'un plus grand potentiel politique, militaire, économique, démographique, mais cela même leur impose de plus grandes responsabilités, un apport plus substantiel au règlement des problèmes internationaux, et en premier lieu au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. Cette responsabilité accrue des grandes puissances ressort à l'évidence de tout le mécanisme des institutions des organisations internationales, et en premier lieu des tâches particulières qu'assument les cinq membres permanents du Conseil de Sécurité de l'O.N.U. dans cet organisme essentiel auquel « les membres de l'Organisation confèrent... la principale responsabilité pour le maintien de la paix et de la sécurité internationale... » (art. 24 de la Charte de l'O.N.U.). Cependant, même dans ce rôle particulièrement important, les grandes puissances, loin d'agir seules, coopèrent avec les autres Etats membres du Conseil de Sécurité, désignés en fonction d'un critère essentiel, celui de « leur contribution au maintien de la paix et de la sécurité internationale et à la réalisation des autres objectifs de l'O.N.U. » ; suivant les termes de la Charte (art. 23).

Pour en revenir aux notions « d'Etat moyen » et « petit », elles ne définissent plus des entités étatiques subordonnées à d'autres Etats, mais des Etats souverains et indépendants, qui ont acquis des droits égaux dans la communauté internationale, et souhaitent pratiquer ce droit plus pour participer au règlement des problèmes généraux que pour servir leurs intérêts propres. Un dénombrement sommaire des Etats indépendants nous montrera le poids qu'ils possèdent. Sur 130 Etats indépendants existant aujourd'hui, 22 seulement ont une population supérieure à 25 millions d'habitants. Mais ce qui est plus caractéristique que le rapport numérique, que leur présence formelle dans les différents organisations et organismes internationaux, c'est le dynamisme croissant avec lequel ils se manifestent dans les relations internationales, leur participation et leurs initiatives dans nombre de problèmes d'intérêt général.

Il existe entre ces Etats des différences sensibles déterminées par leur évolution historique. Des pays ayant une existence étatique multiséculaire, et des pays dont les peuples ont à peine conquis l'indépendance. Des pays avancés sur tous les plans, et des pays qui s'engagent seulement sur la voie du développement politique, économique, culturel. Parmi eux, occupent une place particulière les pays socialistes, où le rythme d'activation des forces créatrices du peuple en vue d'assurer l'édification d'un nouveau système socio-politique imprime également aux activités sur le plan extérieur, une allure particulièrement vive. Par suite de ces différences, les pays petits et moyens adoptent des attitudes qui diffèrent

par un point ou l'autre dans les relations internationales. Mais des tendances se dessinent toujours davantage vers la convergence des positions dans les problèmes fondamentaux. Témoin les positions identiques ou proches adoptées dans l'élaboration de documents d'une grande portée internationale, dans les décisions et résolutions de l'O.N.U. et d'autres organisations internationales, dans la mise en œuvre et la promotion de certaines actions communes sur le plan de la coopération entre les Etats. Elles soulignent fortement une vérité incontestée de nos jours, à savoir que les Etats petits et moyens sont devenus un facteur marquant dans les relations internationales contemporaines, une force indispensable pour résoudre dans un sens positif les grands problèmes internationaux.

Par ailleurs, les nécessités fondamentales mêmes de la communauté internationale contemporaine sont de telle nature qu'elles ne peuvent être satisfaites que par la collaboration de tous les Etats. La réalisation d'un climat de paix et de sécurité, l'élimination de tous les conflits qui en empêchent la généralisation et la consolidation, la liquidation des séquelles de la guerre froide, et des velléités à l'hégémonie, des aspirations anachroniques à « conduire le monde » ou bien à le partager entre les « superpuissances », l'instauration et la consolidation d'une atmosphère de confiance entre tous les peuples, tels sont les principaux objectifs de la coopération des Etats, et où les Etats petits et moyens ont leur mot à dire. Leur effort pour faire avancer les travaux du Comité du désarmement, l'unanimité avec laquelle ils ont salué l'idée de la convocation d'une conférence européenne pour la sécurité démontrent leur réceptivité à cet égard.

Afin d'assurer la sécurité internationale, on tend à éviter les conflits internationaux et à créer les conditions les plus favorables à des activités constructives d'une ampleur telle que l'histoire n'en a jamais connu. Si l'élimination des conflits armés vise à soustraire la civilisation humaine au danger d'une destruction totale, les plans grandioses de la coopération internationale prouvent le mûrissement des facultés créatrices des peuples qui se proposent aujourd'hui de résoudre des problèmes décisifs pour l'avenir de l'humanité, d'assurer l'ascension ininterrompue de la civilisation sur la terre, de pénétrer les secrets de l'univers, d'écartier les obstacles qui surgissent sur la voie de la réalisation des préfigurations les plus audacieuses de l'avenir du génie humain. La mise en valeur d'immenses territoires improductifs qui couvrent plus de 20 millions de km², l'exploitation des richesses naturelles que cache encore la Terre, les inestimables possibilités que nous offrent les mers et les océans (80,8 % de la surface de la terre) en tant que sources d'énergie et de matières premières, les mesures tendant à domestiquer plus efficacement les forces « aveugles » de la nature, les mesures prophylactiques à grande échelle pour supprimer les

maladies sociales, la prolongation de la vie, et bien d'autres choses qui, au cours des dernières décennies, sont descendues du monde de la fantaisie à l'agenda des organisations internationales, sont des preuves éloquentes de ce sentiment accru de leur interdépendance parmi les peuples du monde, de la conscience qu'on ne pourra les mener à bien qu'en unissant tous les efforts. Les pays petits et moyens sont les premiers intéressés à voir se réaliser ces objectifs appelés à améliorer le standard de vie matériel et culturel dans le monde entier, à aider les peuples récemment libérés du régime colonial ou ceux que des conditions historiques malheureuses ont condamné à rester en arrière, à s'élever au niveau des pays développés, à jouir à leur tour des conquêtes de la science et de la technique. Toute l'activité internationale déployée dans ce sens à l'O.N.U., dans les institutions spécialisés et autres organismes prouve le regain d'activité autour des problèmes susdits, des Etats petits et moyens, qui, par leurs initiatives et les propositions issues d'un contact direct avec ces problèmes, deviennent de véritables catalyseurs de l'activité internationale dans cette direction. Certes, la responsabilité plus grande des Etats ayant des possibilités plus grandes, demeure entière à cet égard. Ils ont également intérêt à mener à bonne fin ces actions, lesquelles, bien souvent, présentent pour eux aussi une urgence toute particulière. Nous en avons un exemple dans la nécessité de couvrir les besoins en perspective d'énergie électrique, qui regarde surtout les pays d'Europe occidentale, obligés d'avoir recours aux immenses gisements pétrolifères de certains pays afro-asiatiques. Les vieilles formes impérialistes d'exploitation coloniale étant dépassées, cette situation tend à promouvoir objectivement l'instauration de nouvelles relations fondées sur l'égalité, et susceptibles de servir dans une égale mesure les intérêts de toutes les parties concernées.

Ce tableau sommaire des phénomènes qui se manifestent dans les relations internationales contemporaines nous démontre le développement de tendances convergentes, le sentiment grandissant d'interdépendance, de la nécessité pour tous les Etats, de coopérer sur la base du respect des principes du droit international, de l'égalité souveraine, de l'indépendance, de la non-ingérence et de la réciprocité des avantages. Il démontre également le rôle croissant joué par les Etats petits et moyens dans les relations internationales, les possibilités que leur offre aujourd'hui la communauté internationale de manifester leur présence à l'occasion du règlement de ces problèmes. Certes, dans l'arène internationale, les droits ne vont pas non plus sans les devoirs. C'est un devoir pour chaque Etat que de participer pleinement, et en toute sincérité, à la coopération internationale, à cet immense circuit de valeurs matérielles et spirituelles. Sa contribution au rapprochement des pays et des peuples devient toujours

davantage le critère d'appréciation de son comportement dans le monde, la base morale de son autorité parmi les peuples.

La Roumanie, pays socialiste, fonde toute sa politique extérieure sur ces critères. Pays de dimensions moyennes (20 millions d'habitants, superficie de 237.500 km²) et disposant de diverses richesses naturelles, elle a rattrapé en une période relativement brève le retard hérité des anciens régimes et bâti une société socialiste développée dans tous les domaines, transformant son économie à prépondérance agraire en une économie industrielle développée, avec une agriculture florissante. En un quart de siècle d'édification du socialisme, la Roumanie, caractérisée naguère par de puissantes influences étrangères à l'intérieur, et étroitement liée par des rapports de dépendance et de subordination aux grandes puissances, dans le domaine de la politique extérieure, est devenue un Etat indépendant et souverain, un membre considéré de la communauté internationale, précisément grâce à sa participation active à la vie internationale, à sa contribution au développement de relations de sincère collaboration avec tous les Etats.

Les principes de base de la politique extérieure de la Roumanie sont consacrés par la constitution du pays. L'article 14 stipule :

« La République Socialiste de Roumanie entretient et développe des relations d'amitié et de coopération fraternelle avec les pays socialistes dans l'esprit de l'internationalisme socialiste, elle tend à promouvoir des relations de coopération avec les pays ayant un régime socio-politique différent, œuvre dans les organisations internationales dans le but d'assurer la paix et l'entente entre les peuples. »

« Les relations extérieures de la République Socialiste de Roumanie sont fondées sur les principes du respect de la souveraineté et de l'indépendance nationales, de l'égalité en droits et de la réciprocité des avantages, de la non-ingérence dans les affaires intérieures. »

La dynamique des relations extérieures de notre pays se reflète dans les chiffres suivants :

Relations diplomatiques et consulaires avec 98 Etats comprenant toutes les régions géographiques du monde, 26 Etats en Europe, 29 en Asie et en Océanie, 30 en Afrique et 13 sur le continent américain. Relations économiques et culturelles avec plus de 110 Etats.

La Roumanie a construit à son usage un système complet d'instruments politico-juridiques, traités d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle avec tous les pays socialistes, accords bi et multilatéraux dans tous les secteurs des relations interétatiques, avec de nombreux pays du monde, dans le domaine économique, technico-scientifique, culturel, dans le domaine de la protection des frontières, du régime des visas, de l'assistance juridique, etc... Dans la période d'après-guerre (1948-1969) ont été

conclus 693 accords commerciaux, de coopération économique, culturelle, etc... Ces chiffres d'ordre général caractérisent tout particulièrement la mobilité de la diplomatie roumaine, sa participation accrue à la division internationale du travail, en un mot à l'effort commun visant à développer la coopération pacifique entre les peuples.

Ayant pleinement intérêt à voir assurer la paix et la sécurité internationale, la Roumanie a participé à l'élaboration de documents d'une grande portée politique tels que le Traité pour l'interdiction des expériences nucléaires, le Traité pour la non-dissémination des armes nucléaires, elle est l'un des principaux promoteurs de l'idée d'une conférence générale pour la sécurité et la coopération en Europe.

Parce qu'elle considère l'O.N.U. comme un cadre propice au développement de la coopération internationale dans tous les domaines, la Roumanie déploie au sein de cette organisation et des institutions spécialisées, au sein d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales, une intense activité. Elle est membre de 41 organisations internationales gouvernementales et de 268 organisations non-gouvernementales. Elle a pris plusieurs initiatives, conjointement avec d'autres Etats membres, particulièrement des Etats petits et moyens, et s'est associée à un grand nombre de projets de décisions et de résolutions. Un certain nombre des initiatives roumaines à l'O.N.U. regardent des questions d'une grande portée générale, des objectifs à longue échéance se rapportant au développement de toute la société humaine, tels que « La déclaration concernant la promotion dans les rangs de la jeunesse, des idéaux de la paix, du respect mutuel et de l'entente entre les peuples », les « Actions sur le plan régional pour promouvoir des relations de bon voisinage entre les Etats d'Europe ayant des régimes sociaux différents », de même que les deux résolutions proposées par la Roumanie et adoptées à l'unanimité par l'Assemblée Générale de l'O.N.U. en décembre 1970 : « Des conséquences économiques et sociales de la course aux armements et de ses effets profondément nuisibles sur la paix et la sécurité dans le monde et « Le rôle de la science et de la technologie modernes dans le développement des nations et la nécessité de renforcer la coopération économique et technico-scientifique entre les Etats ».

Une autre caractéristique de l'activité de la Roumanie sur le plan extérieur réside dans l'intensification des relations bi et multilatérales par des contacts directs à l'échelon supérieur. Les nombreuses visites des délégations roumaines dans les pays étrangers de tous les continents, et l'accueil en Roumanie des délégations des pays étrangers constituent l'un des aspects permanents de l'activité de la diplomatie roumaine.

Les contacts personnel au sommet, les visites du Président du Conseil d'Etat, Nicolae Ceausescu dans différents pays, et les visites de nom-

breux chefs d'Etat dans notre pays, présentent une importance toute particulière pour la promotion de la politique de paix et de coopération de la Roumanie. Elles contribuent de façon substantielle à la réalisation et à la consolidation du climat de confiance qui constitue une condition fondamentale de la coopération pacifique entre les peuples.

*
**

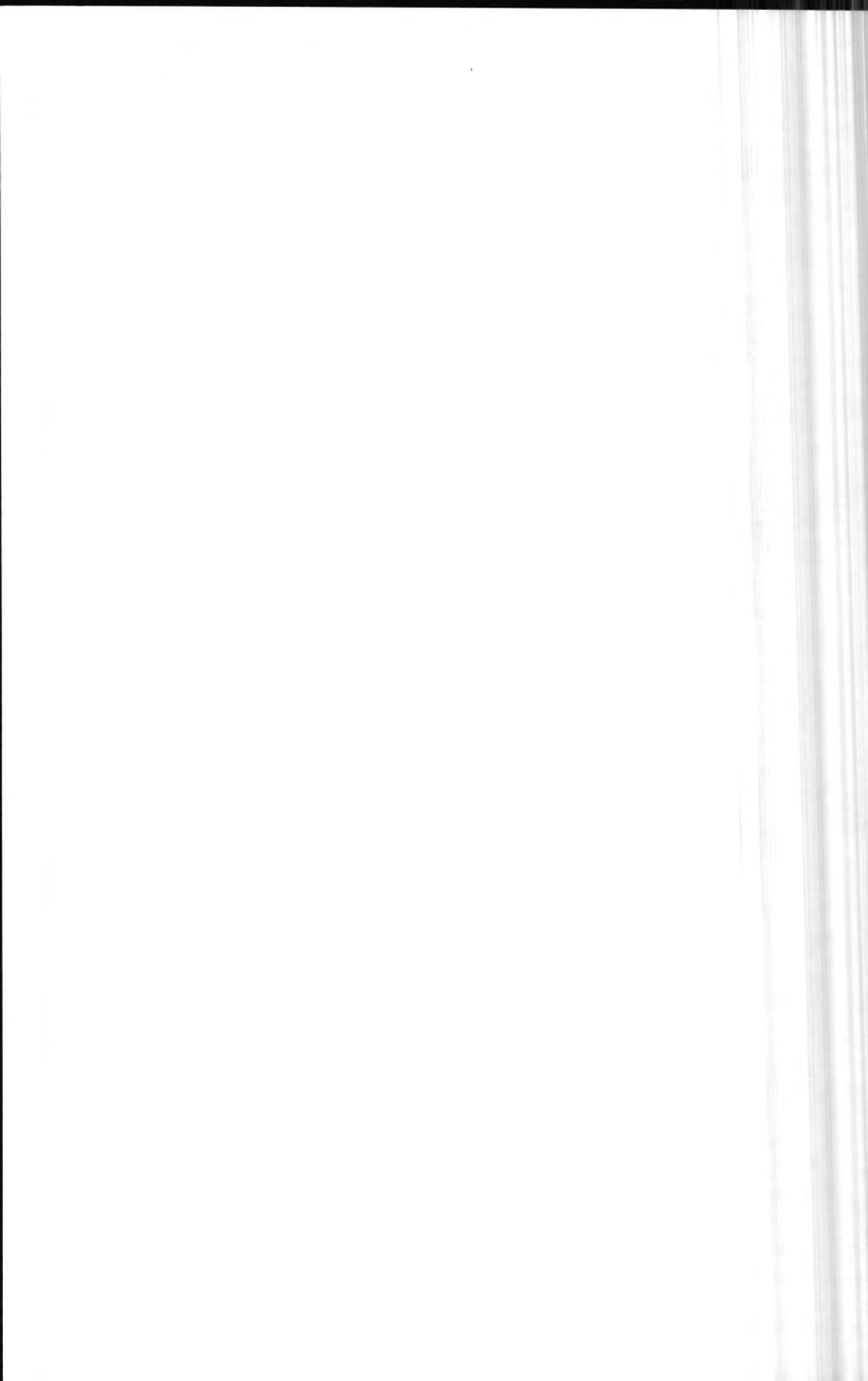
Dans l'évolution dialectique de la société humaine, les tendances vers la coopération pacifique des nations représentent des éléments nouveaux dans l'histoire universelle. Elles expriment l'action de facteurs objectifs et répondent aux nécessités humaines générales. Les tendances positives dans le processus de développement se frayent le chemin en triomphant de la résistance des forces sociales rétrogrades, dépassées par l'histoire. Ces forces agissent dans un sens négatif, en vue du maintien des vieilles conceptions dans les relations internationales, de relations de subordination de certaines nations par rapport à d'autres, de prétendues « théories » sur le « rôle majeur » des grandes puissances dans la conduite du monde, conceptions qui se sont matérialisées déjà dans les conflits armés en cours, dans les discriminations existant dans le domaine des relations économiques, dans certaines formes néo-colonialistes d'exploitation d'autres peuples, etc.,,, Pour éliminer ces obstacles sérieux sur la voie du progrès, il faut que se coalisent toutes les forces sociales anti-impérialistes, toutes les couches intéressées au maintien d'une atmosphère pacifique de confiance et de coopération entre tous les peuples. Le rapprochement des pays petits et moyens, leurs actions convergentes et communes dans l'arène internationale s'inscrivent dans ce sens parmi les phénomènes les plus importants de l'époque contemporaine.

Les sciences humaines, parmi lesquelles la science politique, remplissent leur rôle dans la superstructure idéologique de la société, en faisant ressortir les facteurs de progrès en développement, en élaborant les méthodes les plus capables de stimuler ceux-ci. En militant pour tout ce qui est nouveau, progressiste, dans les relations internationales, en luttant en vue de l'élimination hors de la science et de la pratique des Etats, de tout ce qui est périmé, la science politique roumaine affirme son rôle parmi les autres sciences.

La science politique roumaine est pénétrée de la conscience de ces tâches d'honneur. Elle s'identifie avec la politique extérieure de paix et de coopération de notre pays, elle s'inspire de l'optimisme qui constitue l'essence de cette politique, optimisme exprimé par le discours prononcé par Nicolae Ceausescu, président du Conseil d'Etat de Roumanie devant l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies, au cours de sa der-

nière session : « Le monde vers lequel nous allons inévitablement est un monde où chaque peuple pourra véritablement être le maître de son destin, décider de son avenir, agir en vue de la coopération pacifique avec les autres peuples... Au nom du peuple roumain... je suis habilité à déclarer que la Roumanie militera toujours infatigablement et fermement en faveur de la réalisation des idéaux de paix, de progrès et de coopération de l'humanité, en faveur de l'affirmation et du respect de tous les principes sur lesquels se fonde la coexistence internationale. »





L'Etat dans la société socialiste roumaine

par Ilie RADULESCU*

★

Les problèmes de l'Etat, de ses perspectives, de la place et de son rôle dans la société suscitent de nos jours des confrontations d'opinions, des débats acharnés, tant entre marxistes et ceux qui ne professent pas cette doctrine, que dans les rangs propres des marxistes eux-mêmes. Ceci est dû au fait que l'Etat, de par son essence de classe, ses fonctions et son activité entière, se trouve en relation directe avec la nature même du régime social, avec les intérêts des classes sociales, avec les mouvements sociaux pour la liberté et le progrès. Les penseurs et les politologues roumains, en abordant pareils problèmes dans l'esprit de la philosophie marxiste-dialectique, ont pour point de départ la conclusion selon laquelle l'Etat socialiste a une fonction créatrice de premier plan, constituant aux mains de la société un puissant levier politique-administratif, pour organiser et diriger les activités économiques et socio-culturelles, pour faire se réaliser les libertés démocratiques, la légalité et l'équité sociale, pour développer les relations internationales de la Roumanie.

1. Essence de classe et base sociale de l'Etat roumain.

L'Etat représente l'un des composants les plus importants de la suprastructure de la société divisée en classes sociales. Le contenu du pouvoir d'Etat, l'essence de classe de celui-ci, diffère d'un régime social à l'autre, d'une époque historique à l'autre. Le pouvoir d'Etat socialiste ne constitue pas une exception à une semblable loi dialectique, étant soumis, comme tout phénomène social, au changement et au perfectionnement, sous l'influence des mutations d'ordre économique et social qui interviennent dans la société. Ainsi, au fur et à mesure

* Docteur en philosophie, Vice-président de l'Association Roumaine des Sciences Politiques. Membre titulaire de l'Académie des Sciences Sociales et Politiques de la République Socialiste de Roumanie.

que se développe la société socialiste, la base sociale de l'Etat s'élargit, sa fonction dans la vie économique et culturelle s'accroît, son caractère démocratique s'approfondit.

La société roumaine d'aujourd'hui revêt un caractère social homogène, unitaire. La population de la Roumanie actuelle est constituée d'ouvriers, de paysans, intellectuels et autres citoyens qui mènent une activité dans la sphère de la vie matérielle et spirituelle de la société. *La classe ouvrière* — la classe qui a un rôle dirigeant dans la société, possède avec tout le peuple les moyens de production et les richesses du pays, nationalisés depuis 1948. Aux côtés de celle-ci, *la paysannerie*, qui a réuni ses terres dans de grandes unités coopératives, se manifeste comme une classe homogène aux intérêts sociaux communs et elle participe sous des formes multiples à la conduite de la société. *L'intelligentsia* s'affirme également comme une catégorie sociale des plus importantes de la vie sociale qui au point de vue numérique est en perpétuelle croissance, et sous rapport structural elle s'est radicalement transformée du fait de l'augmentation du nombre des intellectuels techniques et des cadres didactiques. En Roumanie, en dehors de ces catégories sociales, il y a tout un réseau d'artisans et maîtres, dont une large part sont réunis dans des coopératives, ainsi que d'autres travailleurs. Quant à cette structure sociale de la Roumanie, les données fournies par le recensement général de la population de 1966 sont tout à fait concluantes. En effet, du total de la population de plus de 19.103.000 habitants d'alors, la plus grande partie — 7.625.000, c'est-à-dire 40 % — rentraient dans la catégorie sociale des ouvriers*, plus de 7.365.000, représentant 38,5 % du total étaient des paysans coopérateurs, plus de 2.356.000 personnes, soit 12,3 %, des intellectuels et employés, 439.000, c'est-à-dire 2,2 % des artisans réunis dans des coopératives, tandis qu'un nombre de 996.000 personnes environ sont des paysans ayant des fermes individuelles, à peu près 176.000 sont des artisans à ateliers personnels et enfin 176.000 personnes ont d'autres occupations.

Notons également que la Roumanie, depuis sa constitution comme Etat moderne, est un Etat national unitaire, dans lequel, aux côtés du peuple roumain et en pleine fraternité avec lui, vivent quelques nationalités cohabitantes, la structure par nationalités de la population de la Roumanie se présentant, au même recensement de 1966, comme il suit : Roumains — 16.746.000 (87,6 %); Magyars — 1.619.000

* Sont inclus dans ces données les ouvriers et les membres de leurs familles. De même, les chiffres concernant les autres catégories sociales se rapportent tant aux personnes occupées dans les domaines respectifs et les membres de leurs familles.

(8,4 %); Allemands — 382.000 (2 %), le restant revenant à d'autres nationalités.

En se fondant sur ces réalités sociales, la Constitution définit la République socialiste de Roumanie comme l'Etat des travailleurs des villes et des campagnes, Etat souverain, indépendant et unitaire.

La souveraineté a constitué de tout temps un trait caractéristique intrinsèque de l'Etat remplissant une fonction toute particulière dans l'évolution des peuples et, de nos jours, plus que jamais par le passé, il faut reconnaître à chaque Etat le droit de résoudre à lui seul, sans aucune ingérence étrangère, tous les problèmes relevant de son activité. C'est en vertu d'un tel principe que la souveraineté de notre Etat socialiste revêt les aspects fondamentaux suivants :

- élaboration indépendante de la politique intérieure et extérieure du pays, ayant pour point de départ les intérêts nationaux de notre peuple et les exigences du progrès social et de la paix dans le monde ;
- direction indépendante de l'économie nationale et de la vie sociale toute entière, à l'exclusion de n'importe quelles formes de rapports extérieurs pouvant affecter le droit souverain qu'a la Roumanie de prendre ses propres décisions en pareilles matières ;
- exercice des prérogatives sur le territoire national, sur les richesses du sol et du sous-sol, sur la population du pays ;
- élaboration d'une manière indépendante de la politique externe et respect du droit qu'a le gouvernement roumain de décider dans toutes les questions intéressant ses relations internationales.

Au point de vue administratif, la République socialiste de Roumanie comprend 39 départements (auxquels s'ajoute le municipe de Bucarest, ayant la même compétence que les départements), 47 municipes, 236 villes et 2.706 communes. La répartition administrative-territoriale du pays, telle qu'elle est conçue sous rapport organisationnel et fonctionnel, est à même d'assurer :

a) Le rapprochement de l'administration centrale des unités administratives territoriales de base.

b) Une solution opérationnelle des charges revenant aux organes d'Etat locaux.

c) Le renforcement des communes en tant qu'unités administratives capables de mieux mettre en valeur les possibilités locales d'ordre économique, social et culturel.

d) La stimulation de l'initiative des organes locaux aux fins de mettre en œuvre les conditions nécessaires pour une participation directe des citoyens à l'action politique et aux activités publiques.

La Constitution de la République socialiste de Roumanie assigne comme objectifs à l'activité de notre Etat le développement de l'organisation sociale, l'assurance de la liberté et de l'épanouissement de la personnalité humaine, le progrès matériel et spirituel du peuple, d'où découlent également les principales fonctions de l'Etat, telles : organiser, planifier et diriger l'économie nationale ; garantir l'exercice des droits démocratiques des citoyens, la légalité et l'ordre du droit ; développer l'enseignement, la science, l'art et la culture ; réaliser la protection de la santé ; assurer la défense du pays ; organiser les relations de la Roumanie avec les pays socialistes et avec les autres Etats, indifféremment de leur régime socio-politique.

2. Un pouvoir d'Etat démocratique à caractère populaire.

Assurer les libertés démocratiques, créer les conditions socio-politiques propres à faire s'affirmer d'une façon plénière la personnalité constituée essentiellement l'une des exigences fondamentales pour la progression de la société à l'époque actuelle. Les libertés démocratiques, les droits politiques peuvent faire s'affirmer tout le potentiel de l'homme dans la vie sociale, constituant le facteur pour l'émancipation de celui-ci. La personnalité humaine représente, pensons-nous, la quintessence d'une multitude de traits caractéristiques, de préoccupations ou de manifestations psychiques, mais l'homme, en tant qu'espèce, peut être défini, en général, par deux traits fondamentaux, notamment : il fabrique des outils, étant créateur de biens matériels et spirituels et il peut se développer dans le cadre de certains rapports sociaux à la réglementation desquels il doit participer. C'est pour cela que nous sommes d'avis que la participation à la direction de la vie sociale ressort à la condition humaine même, aux exigences objectives d'une affirmation de l'homme en tant qu'être social.

Le socialisme qui, dans la conception de ses fondateurs, postule d'accomplir les suprêmes valeurs humaines, les idéals humanistes, est le continuateur des traditions démocratiques apparues aux époques précédentes ; il est appelé à réaliser pleinement les droits et libertés individuels, le fonctionnement démocratique de tout l'organisme social. La fructification intégrale des droits démocratiques, comme la participation à la prise de décisions dans des problèmes politiques, économiques, sociaux à caractère général ne manquent pas de développer

la conscience et le sens des responsabilités civiques des membres de la société, en permettant l'affirmation de ceux-ci en tant que facteurs dirigeants de la vie sociale.

Le démocratisme de l'Etat roumain se caractérise fondamentalement par l'abolition des rapports basés sur l'exploitation sociale et nationale, de l'inégalité entre les diverses catégories sociales, des inégalités qui ne sont pas dues aux aptitudes de l'homme mais au fait que le hasard le faisait naître dans l'une ou l'autre des classes sociales. La société roumaine contemporaine place chaque catégorie sociale dans des rapports similaires à l'égard du pouvoir d'Etat, face aux moyens de production, le critérium pour la répartition du revenu national étant celui du travail que fournit chaque citoyen en faveur de la société, la personnalité étant appréciée et promue suivant le principe des aptitudes et contributions manifestées dans l'œuvre du développement du pays. Cette égalité politique et sociale est renforcée par l'établissement et la garantie juridique et matérielle de larges libertés démocratiques, de l'égalité des nationalités avec le peuple roumain, par la promotion de tout un ensemble de mesures ayant pour but la participation des citoyens à la direction de l'Etat. On réalise, essentiellement, les exigences de la démocratie, sous ses trois hypostases : *la démocratie politique* — la direction de l'Etat par le peuple et dans l'intérêt du peuple ; *la démocratie économique* — participation des producteurs à la gestion de l'économie dans les entreprises et sur l'ensemble du pays ; *la démocratie sociale* — supposant la participation des citoyens pour apporter une solution aux affaires publiques, pour faire réglementer leurs rapports sociaux.

Certes, nous devons prendre en considération que les libertés individuelles, les droits démocratiques sont liés d'une manière déterminante non seulement au caractère du régime social, mais aussi au niveau du développement économique et culturel de la société, aux formes de son organisation et de son fonctionnement. En effet, l'histoire nous montre que, dans les limites d'une même organisation sociale, la liberté humaine même dispose de possibilités supérieures de manifestation dans les pays où le niveau du développement de l'économie et de la culture est plus élevé. Aussi, le développement intensif de l'économie nationale, de l'enseignement, de la science et de la culture que réalise notre Etat socialiste, ne manque-t-il d'avoir de profondes influences positives sur l'émancipation de la personnalité humaine, en amplifiant les possibilités des hommes de bénéficier des libertés démocratiques garanties par la Constitution, — du droit au travail, aux congés payés, à l'enseignement, aux assurances sociales en cas de maladie et de vieillesse et autres.

Les principes qui résident à la base de la constitution, de l'organisation et du fonctionnement des organes du pouvoir de l'Etat, de l'administration d'Etat, de la justice et du parquet rendent possible et servent à réaliser une large participation des citoyens à la vie politique. La composition et le mode de fonctionnement de la *Grande Assemblée Nationale* — organe suprême du pouvoir de l'Etat — s'inscrivent sur les mêmes coordonnées de la démocratie. En effet, des 465 députés de la Grande Assemblée Nationale élus le 2 mars 1969, la majeure partie, plus de 55 %, sont occupés directement dans la production où ils travaillent en tant qu'ouvriers, paysans, techniciens, ingénieurs, hommes de science, tandis que les autres sont des cadres des organes de l'Etat, ou d'organisations économiques ou civiques. De même, sur les plus de 165.000 députés des conseils populaires, la grande majorité est constituée par des travailleurs, paysans et intellectuels. Tant dans la Grande Assemblée Nationale, que dans les conseils populaires il y a un important nombre de députés des rangs des nationalités cohabitantes, selon la pondération de celles-ci dans la structure par nationalités de la population, ainsi que des femmes, des jeunes et des militaires. De même, dans le forum suprême du pouvoir d'Etat il existe des députés représentant les officiants de tous les principaux cultes de Roumanie.

En fait de compétence, la Grande Assemblée Nationale adopte les lignes directrices de la politique intérieure et extérieure de l'Etat, met aux débats et vote la loi du budget et du plan de développement économique et social du pays, édicte les normes fondamentales d'activité des organes d'Etat, exerce le contrôle sur les organes économiques et sur l'activité entière de l'Etat. C'est dans ce but que les commissions permanentes de la *Grande Assemblée Nationale* disposent de larges prérogatives ; on a créé une Commission constitutionnelle ayant pour fin d'examiner la constitutionnalité de tous les actes législatifs et normatifs élaborés par les organes d'Etat.

Les conseils populaires — en tant qu'organes du pouvoir d'Etat dans les départements, les municipales, les villes et les communes — dirigent dans le cadre des unités administrative-territoriales où ils sont élus les activités économique, édilitaire, celle relevant de la protection de la santé, culturelle et administrative. Rentrent sous leur autorité et contrôle des entreprises industrielles, le réseau commercial et d'alimentation publique, des organisations de constructions et pour l'établissement des projets, des entreprises pour des prestations de services, les écoles, les institutions culturelles (théâtres, cinématographes, musées), ainsi que les hôpitaux et autres établissements sanitaires. Pour remplir ces attributions, les conseils populaires s'appuient sur des commissions perma-

nelles, constituées de députés, ainsi que sur la contribution des comités civiques réunissant de larges cercles de la population.

Une expression éloquente des réalités dont nous nous occupons est offerte par le système électoral. En vertu des dispositions constitutionnelles et de la loi électorale, tous les citoyens qui ont atteint 18 ans ont le droit de vote, sans différence de sexe, race, religion, nationalité, degré de culture, profession, durée du domicile ; ceux qui ont 23 ans accomplis et qui jouissent du droit de vote peuvent être élus aux organes centraux ou locaux du pouvoir de l'Etat. Les députés sont responsables envers les citoyens pour leur activité, les électeurs pouvant révoquer ceux qui ne remplissent pas au mieux le mandat qui leur a été confié.

3. L'Etat socialiste et la vie sociale-économique de la société.

Comme on le sait, tout régime social a en propre une certaine forme par laquelle s'exerce l'influence du facteur politique sur la vie économique, une certaine modalité d'action de l'Etat sur la production matérielle. Ainsi, l'Etat capitaliste contemporain intervient d'une façon active dans le domaine économique, tente de réglementer les problèmes de la production, de la consommation, des relations économiques et financières extérieures, dans l'intérêt de la classe dominante.

Dans la Roumanie socialiste, les rythmes élevés de la croissance économique, l'intensification des liens entre les diverses branches de la production matérielle, entre la production et le marché, la large utilisation des réalisations de la révolution technique et scientifique requièrent une intervention de plus en plus active de l'Etat dans la gestion de l'économie.

L'influence active de l'Etat socialiste sur le développement de la société, en tout premier lieu sur l'accroissement des forces productives, est assurée surtout par l'organisation et la direction planifiée de l'économie nationale. La planification constitue l'une des attributions fondamentales de notre Etat dans le domaine économique et social, représentant la quintessence de sa fonction économique. Au moyen du plan d'Etat sont établis : les directions, les proportions fondamentales et le rythme de développement de l'économie ; les fonds centraux d'investissements et leur répartition par branches ; la répartition du revenu national entre le fonds de consommation et le fonds d'accumulation ; les mesures nécessaires pour faire s'élever les revenus de la population ; le développement du commerce, des services destinés à la population, des relations économiques et de coopération internationale, etc. Mais

dans la conception du Parti Communiste Roumain, la planification ne représente pas une simple somme de certaines tâches courantes ou en perspective, une prévision sommaire des lignes de développement de la société ; la planification vise essentiellement à réglementer sciemment le développement économique de sorte qu'il assure la croissance à un rythme soutenu de l'industrie, de l'agriculture et des autres branches de la production matérielle et, sur une telle base, de satisfaire aux besoins matériels et spirituels de la population.

Pour ce qui est du contenu et des directions d'action, la *fonction économique* de l'Etat roumain vise, d'une manière prédominante : l'accroissement des forces productives du pays, basé sur l'industrialisation, la mécanisation et la chimisation de l'agriculture, le développement des transports et de toutes les branches de l'économie (il est à relever, à ce sujet, que le volume de la production globale industrielle s'est accru en 1970 de 75 % par rapport à l'an 1965, tandis que l'accroissement du revenu national a été de 45 %) ; le perfectionnement des relations sociales, spécialement dans la sphère de la production matérielle (le système d'organisation de la production et du travail, établissement du niveau des salaires et de la rémunération du travail) ; la mise en place du progrès technique au niveau des réalisations de la science et de la technique actuelle sur le plan mondial ; la croissance de la rentabilité et de l'efficacité dans tous les compartiments de l'industrie, de l'agriculture et des autres secteurs économiques ; l'emplacement rationnel au point de vue territorial des unités économiques pour faire élever toutes les zones administratives-territoriales à un degré supérieur de développement économique et social ; la mise en valeur des ressources naturelles du pays, avec l'extension de la collaboration et de la coopération avec d'autres pays, etc.

Dans une symbiose organique avec ces préoccupations se trouve la *fonction culturelle* de l'Etat, fonction qui a pour but de diriger et de stimuler trois domaines fondamentaux de la vie sociale : la science, l'enseignement, la culture.

A l'époque actuelle, la science est intégrée à la structure même du développement social, l'utilisation de ses résultats représentant une nécessité inéluctable de la croissance économique. D'ailleurs, c'est cette symbiose organique entre le progrès économique et la science qui constitue la cause objective de l'augmentation du rôle de l'Etat dans la coordination et l'orientation de la recherche scientifique. L'Etat roumain fournit à la recherche scientifique les fonds matériels et financiers nécessaires, tout en lui assurant un cadre optimum pour son développement. Le Conseil National pour la Science et la Technologie vient faciliter la direction de la recherche scientifique par l'Etat. C'est celui-ci

qui assure la coordination de la recherche scientifique, œuvre pour la formation des cadres dans ce domaine, établit le programme prioritaire de la recherche et poursuit son accomplissement, l'insertion de la science dans les réalités des activités sociales.

En tant que partie composante du processus de formation des cadres, *l'enseignement*, principale source de culture et facteur de civilisation, se trouve également un objet d'attention de la part de l'Etat, du fait qu'il représente un côté important de sa fonction culturelle-éducative. Ainsi pendant l'année scolaire 1970-1971, 3.916.400 élèves et étudiants ont suivi les cours des institutions d'enseignement de tous les degrés, par comparaison à 1.690.500 de l'année 1938-1939.

L'Etat assure la gratuité de l'enseignement de tout degré et il fournit gratuitement les manuels et cours nécessaires aux élèves de l'école générale, des écoles professionnelles et des lycées. Une grande partie des élèves et des étudiants reçoivent des bourses ou habitent gratuitement aux établissements et foyers mis à leur disposition par l'Etat.

En ce qui concerne la direction de la vie *culturelle* du pays, il nous faut souligner, entre les multiples actions entreprises sur ce plan, l'attention que l'on accorde au développement des arts, de la littérature, à l'extension du réseau des institutions s'occupant de la diffusion dans les masses des valeurs de la culture nationale et universelle. Il est à mentionner, à ce sujet, qu'en Roumanie se trouvent à la disposition de ses quelque 20 millions d'habitant 7.500 maisons de culture, aux villes et aux villages, 22.000 bibliothèques, 6,200 cinématographes, 143 théâtres et institutions musicales, 46 stations de radio et de télévision, 300 musées ; le tirage des livres édités en 1970 s'est élevé à 59 millions d'exemplaire et celui des journaux et revues à plus de 1,3 milliards d'exemplaires.

Enfin, en parlant des charges qui reviennent à notre Etat à la période actuelle, il nous faut mettre en relief ses attributions ayant trait à la défense du pays, de la propriété publique et de la propriété personnelle des citoyens, du régime social, de la légalité et des normes démocratiques concernant la vie en commun dans la société.

4. Facteur actif de la collaboration et de la coopération internationale.

A notre époque l'humanité est entraînée dans un processus de profondes mutations sociales, ayant d'amples incidences sur les peuples, sur les rapports entre Etats. Sur la carte politique du monde ont fait leur apparition les Etats socialistes et, en Asie, Afrique et Amérique Latine, de nouveaux Etats indépendants. Dans le cadre même du système

capitaliste, des modifications se sont produites dans les relations économiques et politiques entre les Etats, suite à l'inégalité de développement. Il est de plus en plus évident que dans l'établissement des relations internationales, des rapports économiques, scientifiques et culturels, on doit prendre en considération l'existence d'Etats libres et souverains, le respect des intérêts nationaux de ceux-ci, la liberté et la volonté de tout peuple. La liberté nationale, le développement indépendant des nations représentent de nos jours des conditions fondamentales pour la coopération internationale, tout comme l'intensification et la diversification de toutes les nations.

Ayant pour point de départ de telles considérations de principe, l'Etat roumain mène une politique d'active collaboration et coopération internationale : « Nous sommes conscients que — soulignait le président Nicolae Ceausescu — pour assurer la progression de plus en plus rapide de l'économie du pays et pour aller de pair avec les exigences de la technique mondiale, avec les conquêtes de la science contemporaine, nous devons élargir et développer continuellement la coopération et la collaboration internationale ».

La Roumanie, en tant qu'Etat socialiste, développe en premier lieu ses relations d'amitié, d'alliance et de collaboration multilatérale avec tous les pays socialistes. En même temps, eu égard aux exigences de la collaboration internationale, aux principes de la coexistence pacifique, elle étend ses liens avec tous les Etats, quel que soit leur régime social-politique. Dans ce cadre, une place importante est occupée par les relations avec les Etats qui ont conquis tout récemment leur indépendance, avec les peuples qui œuvrent pour conquérir leur indépendance et pour un développement autonome.

Une expression de la préoccupation visant le développement des relations extérieures et la participation active au circuit économique mondial est constitué par le fait que le commerce extérieur de la Roumanie s'est accru ces dernières années plus rapidement que le produit social et le revenu national, grâce à la diversification des produits faisant l'objet des échanges commerciaux de notre pays. Ainsi, à la période 1950-1970 la proportion des machines, outillages et produits chimiques s'est accru de 5 % environ à 30 % du total des marchandises exportées, et une pareille tendance va s'accroître encore à l'avenir, dans les années 1971-1975.

L'un des côtés fondamentaux de l'activité internationale de l'Etat socialiste est représenté par le développement de la coopération dans la production, dans la technique et la science avec les autres Etats. La coopération dans la production s'avère être une forme avancée des relations entre Etats dans le monde contemporain qui connaît des

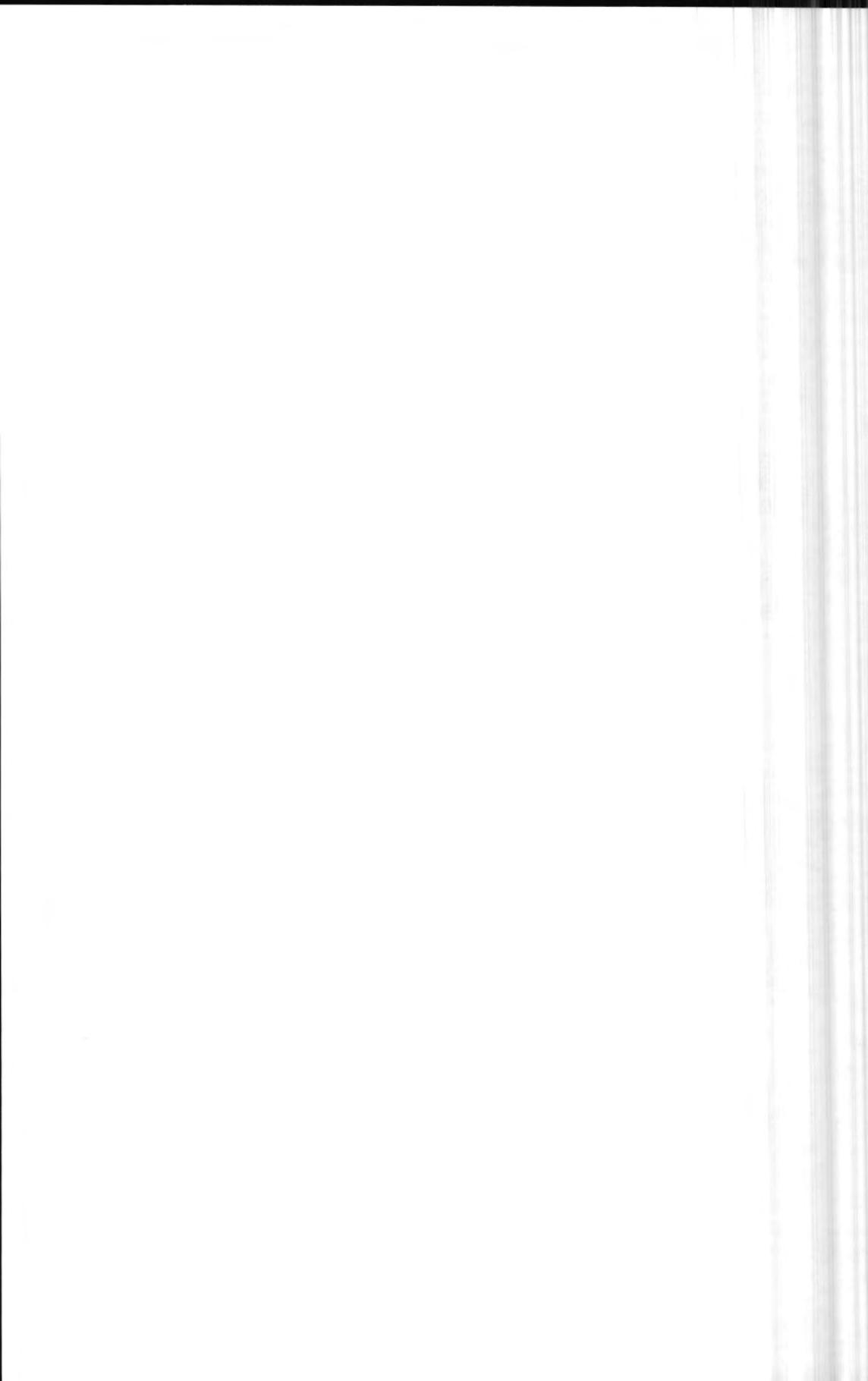
transformations tout à fait spectaculaires dans le domaine de la technologie industrielle. Le progrès technique dans le monde ne peut se baser de nos jours que sur la contribution de chaque peuple, sur l'intelligence et le travail physique de chaque pays, ainsi que sur la coordination des efforts, sur la coopération entre plusieurs pays, entre plusieurs entreprises. En effet, l'extension de la coopération économique entre Etats, entre différentes entreprises, constitue un moyen efficace de diffusion des conquêtes de la science et de la technique, de la mise en valeur des potentiels productifs de chaque nation.

En base de l'expérience acquise dans le domaine de la production industrielle, de la recherche scientifique, de l'établissement de projets et de l'organisation de l'activité économique, la Roumanie est en mesure de participer à l'action de coopération avec les pays socialistes ou autres Etats dans des domaines tels : explorations géologiques finalisées par l'organisation de l'exploitation des gisements de minéraux utiles découverts ; construction d'objectifs industriels complexes dans le domaine du traitement du pétrole, de la chimie, des biens de consommation, des constructions de machines, de l'usinage du bois, des complexes industriels pour l'élevage des animaux et autres encore.

Profondement intéressée à la sauvegarde de la paix, la Roumanie milite pour la réalisation du désarmement général et total, pour l'élimination des sources de tension et d'inquiétude dans le monde, pour l'établissement de la sécurité en Europe et dans le monde, pour un climat international de paix et de coopération fructueuse entre peuples.

En partant du fait que la nation et l'Etat constituent la base du développement de la société et que l'affirmation de la vie nationale est un facteur de progrès, la Roumanie considère que l'on doit promouvoir sur le plan international, dans les rapports entre Etats, les principes du droit international et des normes de collaboration qui permettent une affirmation libre et indépendante de chaque nation, de chaque pays. Les principes qui peuvent assurer pareille affirmation sont : le respect de la souveraineté et de l'indépendance nationale, de l'intégrité de l'Etat, la non-ingérence dans les affaires intérieures, l'égalité en droits, l'avantage réciproque, — principes qui jouissent d'une large audience internationale et lesquels résident à la base de la politique extérieure de la République Socialiste de Roumanie.





La participation des masses à la direction et à la gestion de l'Etat et de la société en Roumanie

par I. CETERCHI*

★

L'histoire de l'humanité nous démontre, sur la base d'arguments fournis par des faits irréfragables, que le combat des masses populaires pour une vie meilleure dans le cadre d'une organisation sociale supérieure s'est toujours accompagné de la revendication du droit à participer, sous une forme ou autre, à la conduite des destinées du pays. En Roumanie, le renversement de la dictature militaire-fasciste à la suite de l'insurrection nationale-antifasciste armée d'août 1944, organisée et dirigée par le Parti Communiste Roumain, a eu pour résultat, entre autres, de faire s'affirmer les droits et libertés démocratiques en faveur des masses. Dans la période d'un puissant essor révolutionnaire destiné à renverser les gouvernements à majorité réactionnaire et à instaurer le gouvernement démocratique, consolider le régime démocratique, éliminer les derniers représentants des classes exploiteuses des organes gouvernementaux et faire passer la plénitude du pouvoir à la classe ouvrière, alliée à la paysannerie laborieuse et aux autres travailleurs, les forces révolutionnaires, dirigées par le parti communiste, ont mené une action conséquente pour mettre en place un régime démocratique dans la vie politique et sociale toute entière, en employant en même temps les institutions démocratiques pour mobiliser et organiser les masses dans leur lutte contre la réaction représentée par les partis « historiques » et la monarchie.

Bien qu'elle n'ait pas revêtu les traits du type socialiste, la démocratie mise en œuvre pendant ces premières années de la révolution

* Docteur en droit. Professeur universitaire. Vice-président de l'Académie des Sciences Sociales et Politiques de la République Socialiste de Roumanie. Doyen de la Faculté de Droit de Bucarest. Secrétaire Général de l'Association Roumaine de Sciences Politiques.

populaire (1944-1947) a été une démocratie du type révolutionnaire-démocratique, populaire, dans laquelle les masses, ayant à leur tête la classe ouvrière, détenaient le rôle prépondérant dans l'exercice du pouvoir politique, celles-ci dominant en fait l'ensemble du pays.

Par suite de la proclamation de la République (le 30 décembre 1947) et du passage à la construction du socialisme, il s'est produit une transformation qualitative, qui entraîna une plus profonde affirmation du processus de progression du démocratisation dans la société roumaine. La prise du pouvoir dans toute sa plénitude par les travailleurs et la mise en œuvre de celui-ci au moyen de nouveaux organes d'Etat, l'adoption de nouvelles Constitutions qui, en inscrivant des droits et des libertés, prévoient des mesures socio-économiques, politiques et juridiques garantissant leur réalisation, ont déterminé l'apparition de nouvelles dimensions de la démocratie, qui est devenue une démocratie socialiste. Le processus d'instauration et d'affirmation de la démocratie socialiste ne s'est pas développé spontanément et il ne fut pas dépourvu de certaines difficultés et erreurs. Mais, finalement, on trouva les ressources nécessaires pour vaincre et dépasser de tels moments, ce qui ne manqua pas d'ouvrir de larges perspectives à une réalisation de plus en plus puissante de la démocratie. En effet, la victoire du socialisme dans toutes les sphères de la vie sociale avait créé les prémisses objectives d'une affirmation de la démocratie qui ne fût plus limitée par l'existence de certaines classes et catégories sociales hostiles au nouveau régime. En même temps, le renforcement des normes démocratiques dans la vie du parti, spécialement après le IX^e Congrès du parti de 1965 et les sessions plénières ultérieures, dont nous mentionnerons tout particulièrement celle du mois d'avril 1968, a eu pour résultat d'éliminer certaines séquelles du subjectivisme et des procédés arbitraires de la période antérieure, en frayant ainsi la voie à l'affirmation de l'initiative et de l'esprit novateur des masses.

Le Parti Communiste Roumain considère qu'il existe et doit exister une unité organique indissoluble entre le socialisme et la démocratie. Le socialisme avec ses nouvelles structures économiques, sociales, politiques, juridiques n'apparaît pas d'une façon spontanée et il ne peut être introduit non plus d'en haut ; il est l'œuvre des efforts communs de tous les travailleurs, de l'élévation des masses « à l'art de la direction de l'Etat, à l'exercice du pouvoir d'Etat dans sa totalité » (1).

Compte tenu de ce que, dans le socialisme, le pouvoir politique et économique appartient au peuple tout entier, à la nation socialiste, la

(1) V.I. LÉNINE, *Opere* (Œuvres), vol. 24, Bucarest, ESPLP, p. 163.

forme démocratique du système politique dont la fin est d'assurer l'épanouissement de la personnalité humaine, devient non seulement possible, mais elle est aussi une nécessité.

C'est le socialisme qui est en mesure de créer une organisation politico-sociale telle qu'elle assure les conditions d'une participation effective des plus larges masses, tant dans l'accomplissement de toutes les tâches de l'édification socialiste, que dans l'œuvre de direction et de gestion des affaires d'Etat et publiques. Il est bien clair que la démocratie et, en l'espèce, la participation, ne sauraient pas constituer une fin en soi, mais sont des *moyens* pour rendre possible l'émancipation humaine, l'épanouissement libre, multilatéral, de la personnalité humaine et de la communauté à laquelle celle-ci est intégrée. La démocratie socialiste suppose aussi bien une possession *égale* des moyens de production que l'exercice du pouvoir et la gestion de la société sur la base de la *participation* des masses et de l'affirmation *libre* de chaque citoyen. La liberté, l'égalité et la participation sont autant de jalons de l'affirmation de la démocratie dans le socialisme.

La victoire du socialisme sur l'ensemble de l'économie nationale de la Roumanie, à la suite de la création d'une économie socialiste unitaire et de l'élargissement de la base sociale du pouvoir, réalisés au début de la septième décennie, ont créé un plus large cadre pour le développement du démocratisme et l'activation politique du peuple tout entier. La réalisation de l'unité sociale-politique et morale-idéologique résultant de l'élimination des antagonismes de classes de la société et de l'élévation de la culture générale et civique des masses, fait parvenir à un degré supérieur les possibilités de participation et de manifestation de tous les citoyens.

Parmi les préoccupations des responsables de la Roumanie en ce qui concerne le perfectionnement des formes et méthodes de direction et gestion de la vie sociale dans son ensemble, une place primordiale est occupée par celles qui visent à inciter les masses à s'occuper des affaires de l'Etat et de la société. En prenant l'initiative d'un tel processus, on est parti de la considération que soulignait le Président du Conseil de l'Etat, Nicolae Ceausescu, selon laquelle « ... en essence, le problème du développement de la démocratie socialiste est le problème de la participation active du peuple à la gestion des affaires du pays ».

Dans ce sens on recherche, de pair avec la mise en place du cadre organisationnel qui institue des mesures adéquates dans la sphère des structures politiques, économiques et sociales, à créer un climat favorable pour que les citoyens puissent exprimer librement leurs opinions sur tous les problèmes, critiquer, sans entrave ou répression, tous

défauts, manifester leur initiative par des propositions visant à améliorer les activités au pays.

La mise en pratique de la participation des masses, en tant que postulat général de l'édification du socialisme et du communisme, se réalise dans des *formes concrètes, spécifiques* en fonction des *particularités historiques et nationales* de chaque pays. Dans la construction du système politique socialiste, il faut tenir compte avec toute la rigueur nécessaire, de l'unité dialectique existant entre le général et le particulier, du fait que le général se réalise au moyen du particulier et dans le particulier, dans et au moyen du spécifique.

L'incompréhension à l'égard du rapport entre le général, le particulier et le singulier, la canonisation de certaines formes qu'on déclarerait « modèles » d'une application générale, ne manqueraient pas de freiner le progrès de la société. Conformément à notre conception, on ne peut pas parler de l'existence d'un modèle absolu, ou de certains modèles ayant ce caractère, mais d'une application et d'une solution concrète des lois générales du développement et de l'édification socialiste, selon le spécifique propre à chaque pays.

La diversité des formes d'organisation politique de la société et des manifestations de la démocratie dans le déroulement de l'édification du socialisme met en relief le fait que le processus de perfectionnement des formes de conduite et d'approfondissement de la démocratie ne peut jamais être considéré comme achevé, mais qu'il se développe concomitamment avec la progression multilatérale de la société socialiste, comme partie inséparable du passage du capitalisme au socialisme.

En consacrant l'une des sources principales du démocratisme, la Constitution de la République Socialiste de Roumanie précise que le pouvoir entier appartient au peuple, libre et maître de son destin. Le peuple exerce le pouvoir, sans l'aliéner, au moyen d'organes représentatifs — la Grande Assemblée Nationale et les conseils populaires. De même, dans le cadre du système politique socialiste on a institué nombre d'autres modalités pour assurer la participation des masses, sous diverses formes et à différents niveaux, à la direction et à la gestion de l'Etat et de la société, comme à l'adoption des décisions. Le principe constitutionnel de la plénitude de la souveraineté du peuple est mis en œuvre grâce à un système politique qui associe dans des formes complexes la *démocratie représentative à la démocratie directe*.

Elus au vote universel, égal, direct et secret, les parlementaires des nouvelles institutions représentatives sont en même temps responsables et révocables. Ils participent tant à l'adoption des lois qu'à leur mise en pratique. C'est un nouveau mode de concevoir l'institution de la représentation qui se dégage ainsi des vieilles mentalités et idées selon

lesquelles le député transforme son mandat en une profession, n'est pas responsable de son activité et jouit d'un mandat irrévocable.

En même temps, l'activité des institutions représentatives ne peut être séparée à aucun moment de la participation directe des masses à la solution des problèmes les plus essentiels qui concernent la direction de l'Etat et la gestion de la société. Est ainsi dépassée la conception d'une représentation selon laquelle le rôle et la capacité des masses, des électeurs, seraient réduits à la seule désignation des représentants. Le principe démocratique d'organisation — écrit Lénine — « ... représente la nécessité d'assurer à chaque homme de la masse, à *chaque citoyen* (c'est nous qui soulignons), les conditions pour pouvoir participer tant à la discussion des lois de l'Etat qu'à l'élection de ses représentants et à l'application des lois » (2). L'essence démocratique de l'organisation et de la direction de l'Etat, consiste dans l'élévation des masses « d'en bas » et dans leur participation aux activités de direction et de gestion. C'est aux masses que l'on doit assurer — selon une telle conception — le droit d'élection de leurs dirigeants, de les faire remplacer, d'exercer le contrôle sur ceux-ci, ainsi que de participer directement aux débats, à l'adoption et à l'application des décisions, à l'établissement des priorités, des options.

Dans le développement démocratique du système politique de Roumanie sur sa ligne d'approfondissement et de perfectionnement, on a institué toute une série de mesures destinées à élargir le rôle des organes représentatifs, à améliorer l'activité de ceux-ci et, en même temps, à assurer une plus intense participation des masses pour résoudre les charges de l'Etat. Ainsi s'est accru le rôle du *parlement* — la *Grande Assemblée Nationale* — dans la vie de l'Etat toute entière, ses méthodes de travail en séances plénières ou par commissions se sont améliorées ; parallèlement au développement de l'action législative, il a été envisagé un exercice plus actif de sa fonction de contrôle sur la marche du développement économique et social, sur le mode d'application des lois, sur la politique intérieure et extérieure (3). Fut élargie également la

(2) V.I. LÉNINE, *Opere complete* (Œuvres complètes), Edit. pol., Bucarest, 1965, vol. 36, p. 167.

(3) Dès le début de l'an 1968 on a introduit le système des sessions ouvertes de la Grande Assemblée Nationale, sessions d'une durée plus longue, dans la période respective ayant lieu soit des séances plénières de la Grande Assemblée Nationale, soit des séances par commissions. Ainsi, à titre d'exemple, au cours de l'année 1968, la Grande Assemblée Nationale a été convoquée en quatre sessions, d'une durée totale de quatre-vingt-six jours, pendant l'année 1969 en sessions couvrant quarante-trois jours. Au total, 73 lois ont été adoptées. Dans la première moitié de l'année 1970, la Grande Assemblée Nationale a été convoquée en une session d'une durée de cent et dix jours et l'on a adopté un nombre de 39 lois. En ce qui concerne les commissions permanentes de la Grande Assemblée Nationale, elles peuvent être convoquées aussi

compétence du *Conseil d'Etat* en sa qualité d'organe suprême du pouvoir d'Etat à activité permanente, qui est devenu plus actif. D'importantes attributions, qui se sont accrues, reviennent aux *conseils populaires*, organes locaux qui ont acquis une large autonomie fonctionnelle. Par suite, ces organes locaux ont la responsabilité directe de l'organisation et de l'orientation de l'activité économique sur le plan local, pour ce qui concerne l'enseignement, la culture, la protection de la santé, l'organisation des services à assurer à la population, etc. Les conseils populaires recherchent à attirer les citoyens aux débats sur le plan local portant sur des affaires d'Etat et publiques (4).

Aux fins d'approfondir le démocratisation de la vie de l'Etat, il a été nécessaire d'entreprendre tout un ensemble d'actions visant à simplifier et à rapprocher l'appareil de l'Etat des masses, à réduire l'appareil administratif en faveur de l'appareil productif, à combattre les tendances au formalisme et à la bureaucratisation et à faire en sorte que chaque secteur de l'activité d'Etat soit sous la gestion et le contrôle direct du peuple (5).

Ce principe de la participation s'exerce sur une aire d'action fort large. Il embrasse tous les côtés de la vie socio-politique, économique, socio-culturelle, publique. Dans le cadre du nouveau système de gestion de l'industrie, on a créé les *comités des travailleurs* (dans les entreprises), les *conseils des travailleurs* (des unions industrielles) en tant qu'organes collégiaux et on a institué les *assemblées générales des travailleurs* dans les entreprises. La participation directe des salariés à la gestion des entreprises trouve son expression dans l'obligation qu'a le comité de direction de présenter des comptes rendus semestriels devant les assemblées générales des salariés (dans les grandes entreprises devant les délégués des salariés), portant sur l'activité de l'entreprise, la réalisation du plan et du bilan. L'assemblée générale des travailleurs de chaque entreprise est devenue ainsi une institution de la démocratie

à siéger pendant la période d'entre les sessions de la Grande Assemblée Nationale pour débattre tant des projets de lois que des projets de décrets du Conseil d'Etat, ou pour analyser l'activité des autres organes d'Etat (ministères, conseils populaires, etc.).

(4) Dans ce but, sont prévues diverses formes adéquates telles que : commissions permanentes et temporaires des conseils populaires, comités de citoyens, l'obligation qui revient aux députés de tenir des réunions avec les citoyens des circonscriptions électorales, ainsi que celle de rendre périodiquement compte de leur activité et de celle du conseil populaire.

(5) Dans cet ordre d'idées on peut rappeler les mesures adoptées ces dernières années au sujet de la réorganisation territoriale-administrative, la nouvelle loi sur les Conseils populaires, les nouvelles lois portant organisation des ministères en vertu desquelles furent perfectionnées la structure et la fonctionnalité de ceux-ci, étant ainsi assurés la rationalisation, la simplification et l'abaissement du coût de l'appareil de l'Etat. Les mesures furent étendues aussi à l'appareil des organisations de masse.

socialiste, une forme de participation, de contrôle et d'affirmation des salariés dans la gestion de la vie économique.

Prendent corps également les formes de participation dans les institutions socio-culturelles de la recherche scientifique et de l'enseignement. Les modalités d'une conduite démocratique de l'enseignement supérieur sont pleinement mises en place, grâce à la présence aux organes dirigeants des instituts et universités (conseils professoraux, sénats universitaires) des cadres enseignants et des représentants des étudiants.

Une importance toute particulière est accordée à la participation directe des citoyens à la direction de la vie sociale par l'organisation d'un dialogue entre les dirigeants et les masses. C'est ainsi que les traits de la démocratie directe vont accentuer leur présence au cours de l'évolution de la démocratie socialiste. Nous mentionnons dans ce sens la pratique qui s'est de plus en plus fortement établie de soumettre aux débats du peuple entier les plus importants projets de loi et autres actes qui doivent être adoptés par les organes d'Etat. L'attraction des spécialistes dans le processus d'élaboration des décisions assure, de même, un contenu réaliste des mesures préconisées. On veille de cette façon à ce que toute mesure ou décision touchant tant le développement interne que la politique extérieure soient prises avec l'accord *direct* du peuple, de la nation toute entière (6).

Une puissante stimulation à la participation des citoyens à la gestion de la vie sociale est donnée aussi par les *organisations civiques*. Les organisations de masse et civiques, représentant des unions ou des associations librement constituées par des travailleurs d'un certain secteur d'activité ou des unions déterminées par la communauté de certains intérêts spécifiques (syndicats, coopératives, organisations de jeunesse, de femmes, unions de création, etc.), sont à même d'entraîner des millions de gens dans la gestion directe de la vie publique et civique. Vu le rôle important que jouent ces organisations de masse et civiques, l'Etat socialiste leur donne tout appui dans leur activité, tout en leur créant des conditions optimales pour leur permettre d'accomplir les tâches qui leur incombent.

Ces dernières années est intervenu un perfectionnement de la structure et de la fonctionnalité des organisations en cause, grâce à l'appro-

(6) Nous rappelons, à titre d'exemple, que ces dernières années, les plus importants projets de lois furent soumis aux débats publics, avant qu'ils fussent présentés aux discussions du parlement. A cette occasion, on a fait de nombreuses observations, critiques, suggestions destinées à améliorer le projet en soi, mais aussi pour faire perfectionner les activités de l'Etat, en général. Ainsi, lors des débats publics portant sur le projet de loi sur l'organisation et le fonctionnement des conseils populaires, en 1968, plus de 26.000 citoyens ont pris la parole et l'on a fait plus de 8.000 propositions et suggestions.

fondissement des bases démocratiques de leur vie interne et à l'accroissement de l'efficacité de leurs activités, tout en éliminant le parallélisme entre les activités d'Etat et les actions civiques. Dans le relèvement du rôle des organisations de masse et civiques et dans la coordination de leurs activités au niveau du développement actuel de la société roumaine c'est la création du *Front de l'Unité Socialiste* (1968), en tant qu'organisme politique représentatif, à activité permanente, qui revêt une importance toute particulière. Le trait spécifique du Front de l'Unité Socialiste consiste dans le fait qu'il n'est pas une organisation parallèle aux autres organisations et qu'il ne réunit pas non plus un certain groupe social selon des critères se basant sur des intérêts communs professionnels ou sociaux, mais il représente une forme d'union, sous la direction librement acceptée du Parti Communiste Roumain, de toutes les forces sociales du pays et de la nation toute entière. On a créé ainsi un nouveau cadre organisationnel pour une participation active de tous les citoyens à la vie politique du pays, aux débats et à l'adoption des décisions sur les problèmes d'intérêt général, à l'accomplissement et à la mise en œuvre de la politique de l'Etat (7).

Relevons encore, en tant que forme nouvelle d'un intérêt tout particulier, la façon dont est harmonisée l'activité de l'Etat avec les actions civiques, la présence des représentants de certaines organisations de masse et civiques en qualité de membres composant des différents organismes d'Etat, centraux et locaux. Ainsi, les représentants des syndicats, des coopératives agricoles de production et de la jeunesse sont inclus dans le Conseil des Ministres. Comme représentants d'organisations de masse et civiques dans des organes d'Etat ils y siègent, comme ceux du gouvernement, en qualité de membres de droit et, à ce titre, ils ne peuvent être révoqués par l'organe suprême du pouvoir d'Etat qui nomme et peut révoquer le gouvernement. Les représentants en question sont responsables devant l'organisation civique, devant l'organe de direction de celle-ci pour l'activité qu'ils mènent dans le cadre du gouvernement (8).

(7) L'acte constitutif du Front de l'Unité Socialiste a été signé par les représentants du Parti Communiste Roumain et des organisations de masse, publiques et civiques, dont nous citons : l'Union Générale des Syndicats, l'Union Nationale des Coopératives de Production, l'Union de la Jeunesse Communiste, le Conseil National des Femmes, l'Union des Ecrivains, l'Union des Artistes Plasticiens, l'Association des Hommes de Science, le Conseil National des Ingénieurs et Techniciens, l'Union des Sociétés Scientifiques des cadres enseignants, l'Union des Sociétés des Sciences Médicales, l'Union des Associations des Etudiants, le Conseil des Travailleurs de nationalité hongroise, le Conseil des Travailleurs de nationalité allemande, l'Association des Juristes, l'Union des Journalistes, le Comité des Anciens Détenus Antifascistes, etc.

(8) La loi concernant la direction des ministères et d'autres organes centraux de l'administration d'Etat en base du principe de la gestion collective (no 20/1969) dispose

Il nous faut souligner également la croissance du rôle de *l'opinion publique*, des organes civiques destinés à exercer une influence ou de combattre des manifestations antisociales — telles les *commissions de jugement* — organes d'influence et de juridiction, ainsi que *les organes du contrôle civique* sous la forme des divers comités civiques. La croissance du rôle des organisations et des organes civiques, l'étroite association entre leurs activités et celles de l'Etat représente un accroissement du rôle des masses et une activation politique des citoyens, comme expression de la démocratie directe.

Au sujet de cette participation des masses, des citoyens à la direction de l'Etat et au processus d'élaboration des décisions, il faut, pensons-nous, apporter encore quelques précisions significatives.

Il est parfois affirmé que tout régime est en quelque sorte une oligarchie, en ce que l'essence même de la politique réside dans le fait que les décisions sont prises à l'intention de la collectivité et non pas par celle-ci (R. Aron et R. Michels). D'autre part, on considère que la complexité des problèmes de la direction et de la gestion qui s'accroît continuellement par suite au progrès technique, ce qui rend de plus en plus difficile, sinon impossible, la compréhension de pareils problèmes de la part de ceux qui n'ont pas la compétence requise, de sorte que la détermination des options serait quelque chose de bien difficile à juger pour les masses. La civilisation technique, en conférant aux décisions un caractère tellement complexe, rendrait pratiquement inopérante la participation réelle de la nation et de ses représentants à leur adoption (voir l'ouvrage *L'Etat et le citoyen*, édité par le Club Jean Moulin).

Les problèmes de la direction de l'Etat et de la société moderne nécessite, sans doute, une haute compétence scientifique. Mais ceci n'est pas de nature à contredire le démocratisme d'une telle direction, la société socialiste possédant toutes les prémisses nécessaires à rendre possible la réalisation de l'unité entre la science, la direction et la participation.

Pour assurer un continuel perfectionnement du démocratisme de la vie d'Etat et pour faire s'intensifier la participation, il est d'une importance toute particulière d'appliquer d'une manière conséquente les prin-

que du collège des ministères (sauf le Ministère des Forces Armées, celui des Affaires Intérieures et le Conseil de la Sécurité de l'Etat) fait partie aussi un délégué des syndicats, étant aussi appelés à y siéger des délégués d'autres organisations civiques qui déploient des activités relevant de la branche qui rentre dans le domaine de la compétence du ministère. La loi sur l'organisation et le fonctionnement des conseils populaires prévoit qu'aux séances des comités exécutifs des conseils populaires participent, suivant le cas, les représentants des organisations syndicales, coopératives ou de jeunesse.

cipes du centralisme démocratique, de la gestion collective, de la légalité, etc.

La centralisation du pouvoir, exigence objective de l'Etat moderne dans le socialisme revêt la forme du *centralisme démocratique*, principe bivalent qui associe dans un tout organique et dialectique les aspects inséparables — ceux de l'autorité et de l'autonomie. Le principe de la gestion collective s'est généralisé ces dernières années à tous les niveaux de l'appareil d'Etat, ainsi que dans les organisations de parti et civiques. La gestion collective, en dehors du fait qu'elle renforce les énergies créatrices du peuple, constitue une forme d'initiation des masses au gouvernement, représentant en même temps une garantie pour éliminer le subjectivisme, le volontarisme et l'arbitraire.

Le développement et l'approfondissement de la démocratie socialiste de la participation des masses supposent nécessairement une puissante affirmation de chaque citoyen, sa participation active à la vie politique et sociale-publique. Le socialisme remet aux travailleurs la plénitude de leurs droits et de leurs libertés, en leur redonnant de pair avec la qualité de producteurs celles de maîtres, qui disposent de leur destin et jouissent pleinement des fruits de leur travail. Le travailleur, le citoyen, n'a pas seulement le rôle d'une force de production mais aussi il est le bénéficiaire de toutes les créations matérielles, scientifiques et culturelles, il est non seulement l'objet mais aussi le sujet actif de la politique de l'Etat et du parti. La garantie des plus larges droits et libertés politiques, socio-économiques, le souci d'un relèvement continu de son niveau de culture et de sa conscience socialiste, représentent autant de conditions pour assurer sa participation active et compétente à la solution des problèmes de la direction, comme pour le développement multilatéral de la personnalité de chaque individu.



Democracy and humanism

by Al. TANASE*



The topical character of the problems of democracy in the contemporary world derives from the rhythm and scope of the transformations occurring in society, from the seriousness and multitude of the problems confronting mankind today and which require a growing organized and conscientious participation of the nations, of the human communities, in the adoption of the fundamental decisions and orientation of the states' policy in the sense of a progressive historical movement.

Romania's experience in the domain of social and state construction has gradually acquired traits and peculiarities whose examination reveals original ideas and solutions that represent not only adequate answers to the problems arising in the process of radical renewal of social-economic and political structures and super-structures, different from those of other countries, but also original contributions to the thesaurus of positive ideas and experience of the political democratic movement. Particularly the last few years have seen a special effervescence as regards the rate and scope of improvements in the organization and leadership of social life. But they had long been prepared most thoroughly. Not spectacular reforms, but a process of gradual completion, measures for the reconstruction of the social life by the growing mature of all social, political and cultural conditions, this is one of the characteristics of the method consistently promoted by our state.

The democratic process has embraced all compartments of the political life ; and, if the affirmation of a position of our own, the consistent promotion of the principles of freedom, independence and sovereignty, of mutual respect and of the national dignity of each people, in the sphere of foreign relations, have been well known and have impressed

* Ph.D. University Professor, Member of the Academy of Social and Political Sciences of the Socialist Republic of Romania, Director of the Institute of Philosophy of the Academy of Social and Political Sciences of the Socialist Republic of Romania.

more powerfully the *progressive political awareness* of our days, it is no less true that such a policy would not have been able to stand out without its natural corollary, which is the home policy of a state.

Such an orientation stems both from the understanding and creative application of the Marxist-Leninist conception by the Romanian Communist Party, and from a historical peculiarity of the Romanian people. Despite the internal and external oppression to which it had been subjected, democracy has been for the Romanian people a *life principle of the national movement and of the historical consciousness*: all the great events and social-national processes, which made up and affirmed the Romanian nation as a distinct reality, modern Romania as a unitary and independent state, which have guaranteed her legitimate joining the family of the free and independent peoples, have not been the outcome of treaties among foreign powers, of diplomatic compromises among the big powers, but the fruit of large social movements, having a democratic content (by the broad participation of the people's masses, by the struggle of the whole people) and a national-progressive content (by the goals proclaimed and the results obtained).

By establishing and developing new relations of production characterized by co-operation and mutual assistance in work, socialism unchains all creative energies of the people, but for these energies to be fully and efficiently manifested, a political organism is necessary, as well as a framework of democratic institutions, liable to continuous improvements; Lenin underlined that socialism was not possible without democracy in a double sense: *a*) of the struggle for the carrying out of the socialist revolution, which is also a struggle for democracy; *b*) of the consolidation of the victory and completion of socialist construction which is inconceivable without full democracy.

As to the way in which the Romanian state tackles and solves the problem of the organization and leadership of social life, of the enlarging of socialist democracy, two ideas seem to me to be fundamental (although they, obviously, do not exhaust this problem):

1. As regards methodology, the economic, social and cultural policy is an applied dialectics which regards the socialist society as a would be reality and dialectical exceeding, comprising intrinsic trends towards a continuous self-improvement as a complex, objective and most differentiated reality. Hence, the social structures, the forms of organization and methods of leadership are not and cannot be ossified, given once and for ever, and the growing diversity of situations turns altogether improper the application of standard recipes in organizing

the social relations, of uniform methods of leading society. The best exam of a vivid, non-speculative dialectical thinking in keeping with the dialectics of the real, lies in the dissociation of the viable structures from the anachronical ones, in perceiving the mutations come about in reality and the finding of the most adequate ways of organizing and leading social life, in the adoption, in the light of the laws and generally-valid principles of socialist construction, of measures stemming from the exploration of local realities and from the examination and selective utilization of others' experience.

The dynamism of a social system is also measured by the way in which it means to promote what is new, to remove the out-dated methods and forms of human activities. It is not sufficient that socialism objectively generates unlimited possibilities of multilateral progress, that it offers economic levers of a highly supple and efficient action. For these new conditions and possibilities to be turned to account, turned into flourishing social realities, the prompt, active intervention is necessary of certain subjective factors, and first of all a *critical attitude* towards the concrete forms and methods of organizing and leading the social-economic, political and cultural life. Immobility and stiffening are principally incompatible with socialism, but, for this incompatibility to become a *question de facto*, it is necessary to permanently adapt the methods of leadership to the stages of the forces and relations of production to the standard of professional training of the basic staff and of the lathe people's masses, to the *progress* of the whole society.

Legislative and organizational measures have thus been adopted with regard to improving the forms of both *representative democracy*, and of the direct one, preceeding however, from the *idea of the necessity of the state* as a basic component part of the super-structure of the new system, the major political factor of its construction with an ever more important and active role in settling and guiding social processes.

The application and enlarging of the democratic principles are conducted in a progressive way, without the a priori exclusion of errors, transient imperfections, the permanent and irreversible action being, however, the large promotion of democracy in social life as a whole.

An essential problem confronting socialist democracy and requiring an attentive settlement is that of the relationship between democracy and planning, or, in a larger framework, between the requirements of democracy and those of the scientific methods in the organizing and leading of social life. The value and necessity of planning are unanimously recognized today. They have become a compulsory condition of social and economic progress. And planning implies the firm holding and efficient employment of the main levers of power.

But how can we make sure that these levers are not used to the detriment of democracy? How can we ensure the blending of the scientific criteria of power, which require a high professional competence and responsibility, with the principles of democracy which require a large mass participation not only in the carrying out of the best decisions concerning the steady and ascending development of economy and culture, of the entire social life, but also in the adoption of such decisions? We know for sure that we cannot oppose the two notions for the reason that the scientific organization of labour necessitates a high professional competence, and not a democratic participation. Neither can we oppose, in the name of democracy, the bureaucratic distortion of planning to the lack of any planning.

In the conditions of socialism, the moral values of democracy are not opposed to the scientific values of technical economic progress. A planned and organized settlement of the social life should be rationally scientific, based on knowledge and a high professional competence but also on the efficient action, in a large democratic framework, of large human communities. The system of democratic relationships is precisely that sphere of socialism in which the unity between knowledge and action, between scientific and practical is expressed most eloquently.

A superior stage of democracy is that in which the methods of organization and leadership of social life should blend the *romanticism* of large scale democratic movements with the *scientific rigour* of the built models. A symptom of this new phase is in Romania the effervescence of social research of the last few years, the penetration of the methods specific to sociologic research in state and party life. It is not by bureaucratic super-decisions and administrative measures that one can solve the multiple and difficult problems of social development, but by combining the method of investigation with the method of large people's consultations. Only the combined using of these methods can lead to the improvement of the style and forms of management.

What enables such a blending, therefore, the co-ordination and scientific guiding of all organized and democratically expressed human efforts, the full turning to account of the existing resources with the view to ensuring the ascending course of the new system, is the fact that the social barriers and the class antagonisms which had limited the possibilities of planning in regimes based on exploitation and private property, have disappeared.

The large democratic consultation in the drawing up and adoption of essential decisions for the development of this country, *the turning of these decisions, and generally, of the entire political and economic*

policy into facts of civilization, into material and spiritual realities, implies the raising of the level of culture and consciousness of the entire people. In fact, along the line of this process are also the tasks recommended in the recent « Proposals of measures for the improvement of the political ideological activity, of Marxist Leninist education of the party members, of all working people », made by the General Secretary of the R.C.P. Nicolae Ceausescu, and unanimously endorsed by the Party Central Committee. The construction of the many-sidedly developed socialist society, includes, as an organic part, also the transformation of the people's consciousness, the formation of the new man.

2. *From the social-human point of view (finality) the improvement of the political-social system, an essential content and a modality of enlarging socialist democracy, is indissolubly correlated with the humanist principle.* Democracy and humanism are two fundamental principles guiding the whole activity of the Romanian Communist Party and of the Romanian socialist state, for which man represents not only the finality but also the immediate aim, not only an *object* of the policy, but first and foremost an active subject of the democratic processes. The humanist meaning of democracy lies, on the one hand, in the fact that through the intermediary of its entire system of political, state and public relationships, the progress of civilization becomes a progress of the whole of society, and on the other hand in the fact that it affirms a profoundly renewing outlook about man and his world. In this very humanist finality, in the ensurance of the affirmation and multilateral development of man lies the superiority of socialist democracy. And man is regarded in the multitude of his relationships and constitutive inclinations « The society we are building, said the General Secretary of the Romanian Communist Party, president of the Romanian State Council, has, as a supreme goal, the serving of man, the accomplishment of the highest aspirations of the entire people. It is striving to secure both a material civilization, and a rich spiritual life for all the citizens of our country. The socialist society does not reduce man to the role of a production force, but sees in him the end-user of all scientific and cultural values produced along the years, the supreme factor of society, who, for being able to fulfil his great mission of transforming the world, has to constantly widen his horizon, enrich his knowledge, improve his character, his personality ».

The new man of our society does not stand passive to the democratic beneficial effects. He is and affirms himself as a personality of a modern, socialist conduct, to the extent to which his being related to the

democratic system of the political and cultural relations is expressed, in the main, by an active participation, moral responsibility and competence. In relation to the man regarded as a personality, democracy has a double role: a) of *integrating* man in the complex network of social relations; there are different grades and means of integration, but a democracy which does not ignore the moral values always acts in the interest of an essentially humanistic integration, opposing both the isolation of the individual from the collectivity, of his subjectively internal life, of objective social life, and the dissolution of the individual in the social group or in a latter collectivity; b) of *differentiation*, of delimitation, personality not being a simple abstract entity of a collectivity of its statistic mean, but individually concentrated, relatively autonomous of his creative potentiality.

The humanist sense of democracy also resides in the fact that it is not only a *problem of civilization*, of *institutionalization* and *objectivising* of a certain *system of social relations*, but also a *problem of culture*, which implies *knowledge*, *participation*, *action* and *responsibility*. We refer to the *ethic* and even *psychologic* aspect of democracy. When there is an *objectively democratic social framework*, a *mobile system* of social relations, permanently *open to self-improvement*, as an *intrinsic* tendency, an effective affirmation with renewing effects of the *democratic principle*, becomes a question of *spiritual climate* and of *conduct*. Hence, a democratic society should act not only for the creation of *democratic institutions*, adequate to the latest requirements of *social progress*, but also *mould, form* and *educate democratic attitudes*, a *democratic conduct*.

The enlarging of *socialist democracy* takes place in the direction of expanding the *social basis*, of increasing the share of the *economic and cultural democracy*, of a growing *efficiency* in carrying out the planned objectives and of developing the creative capacity of the people's masses.

The betterment of socialist democracy is an integral process embracing all compartments of the social life and is continuous, in the sense that, as underlined by Nicolae Ceausescu, what is established now cannot be a limit for the enlarging of socialist democracy as a basic problem of the development of our society as a whole; its is therefore a process covering more stages of evolution, both as regards the social, civic responsibility, the grade and efficiency of rights and social liberties, the force of negation of self-criticism, of what is outdated, out-moded, and the force of affirmation of the new, and as regards the concrete institutional system through the intermediary of which the democratic action is achieved. We are now in that phase of democracy which has made necessary the adoption of new measures,

sanctioned also by the strengthening of the moral-political unity of the people, of the brotherhood of the Romanian working people and the working people belonging to the co-inhabiting nationalities the application of new methods of organizing and leading the social life.

In conclusion, from any point of view we would look at things, the active *subject* of democracy is *man* in his double double quality of *beneficiary* of the conditions and his formative influences, and, at the same time, of a *creative principle* of a truly democratic system. And, if the fundamental problem of humanism is that of the liberation of man, of achieving and developing its human essence, socialist democracy is the main political instrument for attaining these desiderata. Alongside the *process of work*, *democracy is a fundamental factor in developing the active consciousness and creative spirit of the working masses.*

Authentic democracy is a fertile ground for the achievement and affirmation of the integrity of the human person. Democratism means the responsible and competent participation of the people's masses, of the quasi-totality of the members of society, directly, or through representative institutions, in the organization and management of public affairs. A non-differentiated mass cannot be an active and efficient subject of democratic decisions. In the centre of socialist democracy lie not « non-critical masses » but human collectivities, made up of formed, or would be personalities.

Socialist democratism means the improvement of the organizational institutional system, and, to a greater extent, the creative assertion of man as a personality. A new human typology, the realization of the *human essence* in the concrete *social existence* suppose the turning of the *possible* and *ideal condition* into a *real condition*, the transformation of the *human world* into a *world of liberty*.





Centralisme et autonomie

par Ion VÎNTU*

★

1. Le principe de base de l'organisation et du fonctionnement de l'appareil d'Etat en Roumanie — principe définissant en même temps les coordonnées des rapports entre les organes de l'Etat en général, et spécialement ceux entre les organes centraux et les organes locaux, ainsi que celles des rapports existant entre les entreprises d'Etat et les organes administratifs dont relèvent ces entreprises — est *le principe du centralisme démocratique*. Ce principe reflète l'accroissement continu du rôle de l'Etat, comme suite à son intégration organique à notre société socialiste, processus qui se concrétise dans l'accroissement de ses fonctions, dans l'extension et la multilatéralité de l'appareil d'Etat, comme dans l'élargissement permanent de la base sociale de celui-ci, dans l'organisation et la coordination des activités de l'Etat pour la défense des valeurs fondamentales de la société et le perfectionnement du cadre politico-juridique en vue d'une manifestation ample et libre de la personnalité humaine. Le centralisme démocratique est en même temps un reflet du processus d'accroissement de l'autonomie des organes locaux et opérationnels, aux diverses étapes de développement de la société, la conduite unitaire de l'activité entière de l'Etat comportant une large décentralisation, car sans le renforcement de l'initiative et des responsabilités des organes locaux on ne saurait mener une action efficace pour édifier le socialisme (1).

Les traits caractérisant le centralisme démocratique consistent d'une part en *une direction centralisée* qui assure l'action de l'appareil d'Etat dans son ensemble pour faire s'accomplir les buts constitutionnels de ses activités et, d'autre part, dans *l'autonomie* des organes locaux et opé-

* Docteur en droit. Professeur d'Université. Membre titulaire de l'Académie des Sciences Sociales et Politiques de la République Socialiste de Roumanie. Membre du Bureau du Conseil Exécutif de l'Association Roumaine de Sciences Politiques.

(1) Nicolae CEAUSESCU, *România pe drumul construcției societății socialiste multilateral dezvoltate* (La Roumanie sur la voie de l'édification de la société socialiste multilatéralement développée), vol. 4, Bucarest, Edit. Politică, 1970, pp. 788-789.

rationnels en ce qui concerne l'exercice des attributions leur revenant, ainsi qu'en une *participation active des citoyens*, sur le plan central et local, à la conduite des affaires d'Etat.

Principe bivalent — où le *centralisme* s'harmonise avec le *démocratisme*, les rapports entre eux étant en fonction du développement social — le centralisme démocratique est à même d'assurer la corrélation entre la conduite centralisée de tout l'appareil de l'Etat et l'autonomie des organes locaux et opérationnels, avec une participation de plus en plus large des masses populaires aux activités des organes d'Etat, ce qui constitue l'une des prémisses du progrès multilatéral du pays et, partant, du relèvement du niveau matériel et spirituel du peuple, de l'approfondissement du démocratisme socialiste dans l'organisation de l'Etat (2).

Si la relation entre centralisme et autonomie fonctionnelle est à appliquer dans l'ensemble du système des organes d'Etat, elle se manifeste avec une prégnance toute particulière dans les rapports entre les organes locaux et les organes centraux. C'est la considération qui nous détermine à nous occuper, dans ce bref exposé, d'une telle relation entre centralisme et autonomie locale, ceci non seulement parce que l'autonomie locale est un problème à l'ordre du jour, mais aussi du fait que l'étude comparative de l'organisation de l'administration locale permet de relever certaines différences de conceptions, formes et méthodes de réalisation ressortissant au régime socio-politique et au stade de développement des Etats.

2. Les principaux facteurs servant à fonder le centralisme et qui en déterminent la nécessité objective et son essence démocratique, sont représentés par le *principe du pouvoir unique et plénier du peuple* — en vertu duquel tous les organes d'Etat sont constitués en un système unitaire, dont la conduite suprême et le contrôle général appartiennent à la Grande Assemblée Nationale, en sa qualité d'organe représentatif suprême du peuple entier, organe suprême du pouvoir de l'Etat — ainsi que par le *principe de la direction planifiée* de l'économie et de l'activité socio-culturelle, la conduite centralisée sur la base du plan constituant un attribut fondamental de l'Etat.

La Constitution, en prévoyant la subordination de tous les organes de l'Etat à la Grande Assemblée Nationale, en détermine le contenu en liaison avec la nature juridique des diverses catégories d'organes (3).

(2) I. VINTU, M. ANGHENE, M. STRAOANU, *Organele administratiei de stat în Republica Socialista România* (Les organes de l'administration d'Etat dans la République Socialiste de Roumanie), Bucarest, Edit. de l'Académie R.S.R., 1971, p. 111.

(3) Le Conseil d'Etat, organe suprême du pouvoir de l'Etat à activité permanente, élu par la Grande Assemblée Nationale, est subordonné à celle-ci, étant obligé de

Le plan d'Etat, adopté en vertu d'une loi de la Grande Assemblée Nationale, représente le principal instrument juridique par lequel on assure l'activité unitaire de tous les organes de l'Etat en vue de la réalisation des objectifs économiques et socio-culturels, ayant pour fin l'élévation continue du niveau de la vie matérielle et spirituelle du peuple. Les tâches principales économiques et socio-culturelles revenant aux organes de l'Etat, centraux et locaux, sont concrétisées dans ce plan d'Etat, qui prévoit aussi les moyens matériels nécessaires, tandis que le budget d'Etat assure les sources de financement et de crédit pour la mise en œuvre de ces charges, sur le plan central et local.

3. En étroite association avec le côté de la centralisation — expression du pouvoir unique et plénier du peuple, et manifestation de l'exigence d'une conduite centralisée en base d'un plan unique coordonnant l'activité économique et socio-culturelle toute entière pour accomplir les buts constitutionnels assignés à l'Etat et pour faire s'épanouir harmonieusement toutes les zones et localités — se développe le second côté du centralisme démocratique, celui de l'autonomie locale, s'accroissent les attributions et les responsabilités des organes locaux, la participation des masses aux activités de ceux-ci allant en s'intensifiant.

Les éléments définissant l'autonomie des organes locaux, tout en constituant en même temps les coordonnées principales de son ampleur, sont les suivants : *le principe constitutionnel du gouvernement de l'Etat par le peuple ; la simplification administrative du territoire et l'établissement de dimensions rationnelles pour les unités administratives-territoriales ; la gestion locale par des organes représentatifs des collectivités territoriales ; les rapports des organes locaux avec les organes centraux.*

lui rendre périodiquement compte de son activité ; il est responsable, collectivement et par chacun de ses membres, devant la Grande Assemblée Nationale pour son entière activité (art. 62 et art. 69 de la Constitution). Le Conseil des ministres, élu et révocable par la Grande Assemblée Nationale, est subordonné à la Grande Assemblée Nationale et au Conseil d'Etat, auxquels il rend périodiquement compte de ses activités, et qui ont le droit d'en faire annuler les décisions illégales (art. 71 et 75). Le Tribunal Suprême est élu et révocable par la Grande Assemblée Nationale, étant responsable devant l'Assemblée Nationale et, dans l'intervalle des sessions, devant le Conseil d'Etat, pour toute son activité (art. 98 et 99). Le Tribunal Suprême présente des compte rendus devant la Grande Assemblée Nationale, les décisions à caractère de directives, en tant qu'actes d'interprétation de la loi, pouvant être annulées par les organes suprêmes du pouvoir d'Etat, qui seuls ont la compétence de donner à la loi une interprétation générale-obligatoire (art. 43, alinéa 16 et art. 64, point 5 de la Constitution). Le Procureur général est nommé par la Grande Assemblée Nationale et il est responsable devant celle-ci et, dans l'intervalle des sessions, devant le Conseil d'Etat, pour l'activité du parquet (art. 107-108). La Grande Assemblée Nationale exerce le contrôle général de l'activité des conseils populaires (art. 43, point 18), contrôle qui dans l'intervalle des sessions est exercé par le Conseil d'Etat (art. 64, point 8).

a) Le trait dominant du régime politique de la Roumanie, constituant aussi l'essence de l'organisation démocratique de l'Etat, est synthétisé dans le principe constitutionnel du gouvernement de l'Etat par le peuple, principe qui est réalisé au moyen de l'organisation et de la pratique d'un régime représentatif réel, spécifique.

La démocratie représentative est caractérisée en premier lieu par le fonctionnement de deux catégories d'organes représentatifs, au moyen desquels le peuple exerce le pouvoir d'Etat : la Grande Assemblée Nationale et les conseils populaires (art. 4 de la Constitution). Sont représentées à l'organe suprême et aux organes locaux du pouvoir d'Etat, en base d'un système largement démocratique, toutes les classes et couches sociales, toutes les catégories de travailleurs, sans aucune discrimination (4). Les députés déploient cependant leur activité en vertu d'un mandat impératif (5), étant responsables devant leurs électeurs et révocables en tout moment, avec le respect de la procédure selon laquelle ils ont été élus.

En même temps, la participation des masses à la direction de l'activité locale est consacrée en tant que principe constitutionnel (art. 79 de la Constitution) et la loi sur les conseils populaires (loi n° 57/1968) précise dès les premiers articles le rôle décisif que doit avoir la participation des citoyens à l'activité des conseils populaires.

La participation active des citoyens à la gestion locale se réalise non seulement dans l'action d'adoption des décisions et leur exécution, mais aussi par le contrôle qu'ils exercent sur l'activité locale entière, ainsi que par des actions d'initiative et d'accomplissement de certaines activités et travaux d'intérêt public local. La forme la plus répandue, prévue également par la loi sur les conseils populaires (art. 68) est celle des comités de citoyens, organisés par circonscriptions électorales ou auprès des institutions socio-culturelles ou bien lors de l'exécution de certains travaux d'intérêt public local.

b) L'une des mesures prises aux fins de perfectionner l'organisation de l'Etat et de créer les conditions favorables à l'élargissement de l'autonomie locale — en conformité des transformations survenues dans l'évolution des forces productives et dans la répartition géographique de celles-ci, comme des mutations produites dans la structure de la

(4) Ainsi, du nombre total de 465 députés de la Grande Assemblée Nationale (art. 44 de la Constitution), élus aux élections de 1969, 51 % sont occupés dans la sphère de la production, 82 sont des hommes de science, d'art et de culture, 67, des femmes ; 41 Magyars, 12 Allemands et 9 appartiennent à d'autres nationalités. Pour ce qui est des conseils populaires, 146.983 sont Roumains, 12.976 Magyars, 3.083 Allemands et 2.018 appartiennent à d'autres nationalités.

(5) I. VINTU, *Legea, expresie a vointei reale a intregului popor si a intereselor lui fundamentale (La loi, expression de la volonté réelle de tout le peuple et de ses intérêts fondamentaux)*. Bucarest, Edit. de l'Académie R.S.R., 1969.

population et son genre de vie — est la réorganisation administrative du territoire, mise en place à la suite d'études persévérantes et laborieuses et après que les masses populaires en aient été consultées, en base de la loi n° 2 de février 1968. Les principes résidant à la base de la nouvelle organisation administrative-territoriale et qui constituent en même temps les coordonnées du développement de l'autonomie locale, ainsi que le cadre plus favorable de participation des masses à l'administration locale sont les suivants : le rapprochement de la direction centrale des unités administratives-territoriales de base — villes et communes rurales — le département étant un chaînon intermédiaire ; l'établissement d'une étendue rationnelle des unités administratives-territoriales — en tenant compte des facteurs naturels, économiques, démographiques, sociaux et techniques — à même d'offrir un cadre propice à l'activité opérationnelle des organes locaux et pour la participation efficiente des masses à l'administration locale (6) ; l'assurance d'un développement multilatéral de toutes les zones et localités, par la mise en place dans chaque département et dans les villes de certains objectifs industriels, économiques et socio-culturels importants, ainsi que par la fixation d'un profil économique et socio-culturel adéquat à ses ressources et à son caractère spécifique.

c) La Constitution du 21 août 1965 et la loi sur les conseils populaires du 26 décembre 1968, en reflétant les grands progrès réalisés dans le développement multilatéral des unités administratives-territoriales et dans le déroulement du processus d'approfondissement de la démocratie sociale, ont marqué une nouvelle étape dans l'évolution de l'autonomie locale. En effet, c'est la Constitution qui consacre les pouvoirs importants des conseils populaires — en leur qualité d'organes représentatifs où le peuple exerce le pouvoir dans les unités administratives-territoriales respectives — en fondant le rôle insigne qui leur revient, en tant qu'organes locaux du pouvoir d'Etat, ainsi que les principaux objectifs de leur activité, à savoir : la direction de l'activité locale en vue d'assurer le développement économique, socio-culturel et édilitaire-administratif des unités dans lesquelles ils ont été élus ; la défense de la propriété socialiste, des droits des citoyens et le maintien de l'ordre public. Ainsi, les attributions principales des conseils

(6) En rapport avec l'étendue générale du pays qui est de 237.500 km² et le chiffre total de la population de plus de 20 millions d'habitants, le département a, en moyenne, une surface de 6.100 km² et une population de 450.000 habitants, et, pour ce qui est des communes rurales, en poursuivant la création d'entités puissantes — en étendue, population et ressources — avec des perspectives de développement économique et socio-culturel, le nombre de celles-ci a été réduit de 4.258 à 2.706, le chiffre moyen de la population en étant de 2.000 habitants.

populaires sont prévues par la Constitution même, tandis que la loi sur les conseils populaires, en développant les dispositions constitutionnelles, précise les fonctions communes imparties à toutes les catégories de conseils populaires, ainsi que les attributions spéciales revenant à chacune d'entre elles.

Dans l'exercice de ces attributions, les organes locaux d'Etat jouissent d'une pleine autonomie, n'étant admise aucune sorte d'injonction de la part des organes centraux. Le seul droit que l'on reconnaît à ceux-ci est celui d'en faire annuler les actes illégaux. Dans ce sens, la loi sur les conseils populaires prévoit expressément que « *dans l'exercice du pouvoir d'Etat sur le plan local, les conseils populaires disposent d'une large autonomie* (art. 6). Les conseils populaires adoptent les plans et les budgets locaux, dans lesquels sont prévus les principaux objectifs économiques et socio-culturels, les actions à entreprendre pour doter les réseaux technico-édilitaires et celle pour la construction d'habitations, ainsi que les sources financières nécessaires. La réalisation de ces travaux est assurée par les organisations économiques et les entreprises d'intérêt local, qui reçoivent des dotations de la part de l'Etat en fonds non remboursables et qui jouissent de la personnalité juridique.

En dehors des moyens budgétaires (7) les conseils populaires réalisent des revenus importants, comme suite à l'activité des entreprises locales qui, ces dernières années, ont pris une large extension, plusieurs d'entre elles faisant aussi des opérations d'exportation — et ils peuvent se trouver encore en la possession d'autres sources de revenus pour des travaux édilitaires ou socio-culturels non prévus au plan (8). Comme sources de financement, les organes locaux ont aussi la possibilité d'obtenir des crédits remboursables à long terme, avec un intérêt de 4 %, pour la réalisation d'actions ou l'exécution de travaux d'une importance plus réduite, ou de crédits à court terme, pour la mécanisation de certains processus technologiques ou autres travaux productifs. Une source spéciale pour financer certains travaux technico-édilitaires et socio-culturels à la campagne est représentée par la contribution pécuniaire (pouvant se faire aussi en nature) des habitants des villages, qui, réunis en assemblées générales, décident librement,

(7) En 1970 les budgets des conseils populaires se chiffraient à 23 milliards et en 1971 cette somme est dépassée ; elle représente plus de 17 % du budget républicain, la majeure partie (14 milliards) étant utilisée pour l'enseignement, la santé et les actions socio-culturelles.

(8) Parmi ces revenus mentionnons : une quote-part (20 %) des bénéfices réalisés en sus du plan par les entreprises d'intérêt républicain ; une quote-part (0,45 %) des impôts sur les constructions rurales ; 50 % des sommes encaissées pour des conventions aux règlements de circulation ; les taxes pour l'accès aux foires.

s'ils estiment que cela est opportun, sur les travaux à exécuter par contribution de plein gré, et sur le taux annuel d'une pareille contribution. Au cas où la valeur des travaux dépasse le quantum des contributions consenties par les habitants, l'Etat fournit la différence des dépenses. Si l'assemblée des habitants établit un terme plus court pour l'exécution des travaux et la somme dont ils disposent est insuffisante, elle peut obtenir un crédit remboursable à long terme, avec un intérêt de 1 %.

d) Un aspect d'une signification particulière en ce qui concerne le sens et le degré de développement de l'autonomie locale, qui relève en même temps de la façon dont est associée la direction centralisée avec l'initiative de base dans la solution non seulement des problèmes locaux, mais même de ceux d'intérêt général, est celui des rapports existant entre les organes locaux et les organes centraux, grâce auxquels l'autonomie est définie en tant que valence du centralisme démocratique.

L'autonomie des organes locaux implique le droit de ceux-ci de diriger l'activité locale et de résoudre les problèmes locaux, droit associé au devoir de s'appuyer dans l'administration et les délibérations sur la participation des masses, les attributions de ces organes devant s'exercer en concordance avec l'intérêt général de l'Etat ; ils ont de même le droit et le devoir de collaborer avec les organes centraux en vue de la solution à trouver pour les problèmes de caractère général qui se posent dans les unités administratives-territoriales. D'autre part, les organes centraux ont le droit de surveiller la façon dont sont résolus les problèmes qui se posent sur le plan local et l'obligation d'accorder leur assistance de spécialité aux organes locaux en ce qui concerne les affaires de caractère local.

Toute une série de règles consacrées par la loi sur les conseils populaires définissent ces rapports des organes locaux du pouvoir et de l'administration d'Etat avec les organes centraux. Aussi est-il du devoir des conseils populaires : de résoudre les affaires d'intérêt local en concordance avec l'intérêt général du pays, en assurant le respect de la loi et d'autres actes normatifs émanant des organes supérieurs (art. 5) ; d'analyser les problèmes économiques et socio-culturels d'intérêt local ainsi que ceux qui sont d'un intérêt républicain se posant dans le cadre des unités administratives-territoriales et, selon le cas, les résoudre ou présenter des propositions aux organes compétents aux fins de leur solution, tout en participant à l'élaboration des mesures requises ; d'examiner et résoudre, en collaboration avec les organes, les organisations économiques, les entreprises et institutions d'Etat qui ne leur sont

pas subordonnés, toutes les affaires d'intérêt commun concernant le développement des unités administratives-territoriales, en leur accordant l'appui nécessaire au déroulement de leurs activités (art. 8); de présenter des propositions touchant l'emplacement des objectifs d'intérêt républicain aux fins d'utiliser les ressources matérielles et humaines locales et pour résoudre les affaires économiques et socio-culturelles des collectivités territoriales (art. 14 lettre m); de développer la coopération des organisations locales avec les organisations d'intérêt républicain situées dans les unités administratives-territoriales (art. 14 lettre m); de résoudre, en collaboration avec les ministères et les autres organes centraux de spécialité, des affaires éducatives, administratives et sociales, liées au fonctionnement des organisations d'intérêt républicain (art. 14 lettre m); d'adopter, en collaboration avec les organes centraux de spécialité, des décisions regardant la prévention de la pollution de l'air, de l'eau ou du sol, de contrôler la façon dont les organisations socialistes emploient les fonds alloués pour de tels travaux; d'adopter, en collaboration, avec les organes centraux de spécialité, des décisions et mesures pour un bon déroulement de l'activité dans l'enseignement préscolaire, dans l'enseignement obligatoire de culture générale, dans les lycées et écoles professionnelles, en assurant l'extension continue de la base matérielle des unités d'enseignement (art. 14 lettre r).

Pour ce qui est des rapports des organes locaux de l'administration d'Etat avec les ministères et les autres organes centraux de l'administration d'Etat, ceux-ci consistent, en premier lieu, dans l'obligation qu'ont les organes centraux d'accorder leur appui aux comités exécutifs pour résoudre les affaires relevant des principaux domaines d'activité locale et de leur donner toute assistance dans la solution des questions techniques de spécialité (art. 70).

Les organes locaux de spécialité de l'administration d'Etat sont dirigés et contrôlés par les comités exécutifs, ces organes étant subordonnés aux conseils populaires et à leurs comités exécutifs. De même, ils sont subordonnés aux organes centraux de spécialité, qui leur transmettent par l'intermédiaire des comités exécutifs des départements, des indications de spécialité relevant des branches et domaines de leur compétence. Les dispositions illégales des organes en question ne peuvent pourtant être annulées que par les comités exécutifs, les organes centraux de spécialité ayant le droit limité de les suspendre.

4. Pour connaître l'action que l'on a entreprise aux fins de créer les conditions pour le développement de l'autonomie locale, il est nécessaire de donner quelques informations sur la formation spéciale des fonctionnaires relevant de l'administration locale.

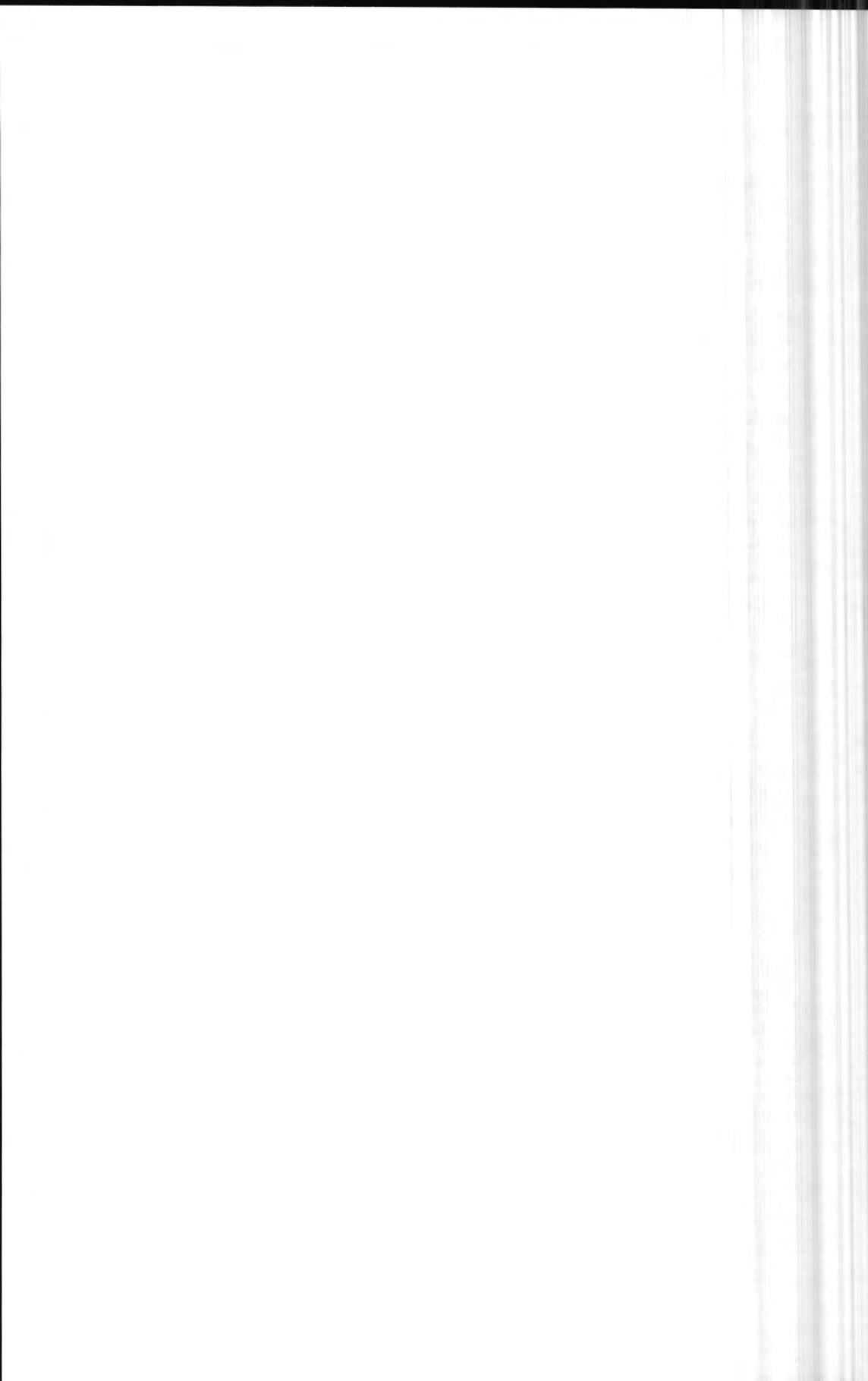
Il faut mentionner, tout d'abord, que la suppression des régions et districts (arrondissements) et la réorganisation de l'appareil de l'administration locale ont eu comme suite une réduction substantielle du personnel (9). En même temps, on a mis un accent tout particulier sur la formation professionnelle des fonctionnaires administratifs locaux et le perfectionnement de cette préparation. Ont été organisées, à cette fin, des sections d'administration dans le cadre des lycées économiques et des sections spéciales des sciences administratives aux facultés de droit. De même, des cours périodiques à l'intention des fonctionnaires de l'administration locale sont organisés, en base d'une thématique spéciale. Pareilles mesures ont été complétées par les dispositions de la loi n° 2/1971, qui, eu égard à la révolution technique et scientifique contemporaine, a organisé tout un système de formation professionnelle des salariés. La nouvelle loi prévoit toute une série de formes perfectionnées pour la formation professionnelle (10), celle-ci se basant principalement sur l'étude individuelle des salariés. En ce qui concerne les fonctionnaires de l'administration locale, la loi envisage des formes spéciales de perfectionnement de la formation professionnelle selon la catégorie des conseils populaires où les salariés développent l'activité et exercent la fonction qu'ils occupent.

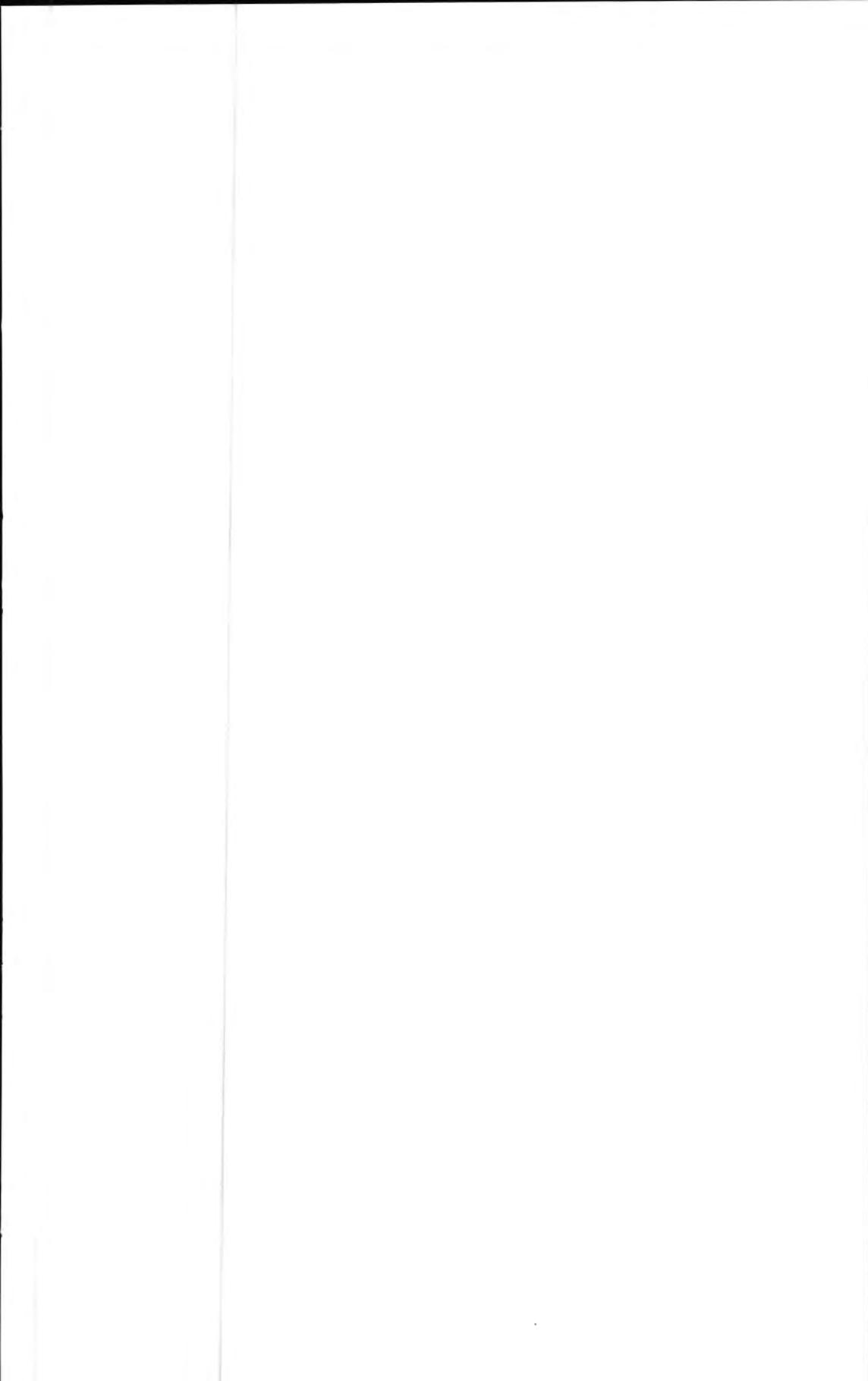
5. Toutes ces transformations dans la superstructure politique et juridique de notre régime socialistes sont dues à la politique scientifique promue par le Parti Communiste Roumain qui — comme il est prévu à l'article 3 de la Constitution — est la force politique dirigeante de la société entière — ainsi qu'au développement d'une large activité éducative et organisationnelle, entreprise par le Parti pour mobiliser les masses populaires pour assurer l'accomplissement de cette politique.

(9) Le nombre des salariés de l'appareil administratif local est passé de 87.000 personnes qui étaient en fonction en 1952, à 37.000, qui sont employées aujourd'hui, bien que les charges des conseils populaires soient de beaucoup plus grandes et plus diversifiées.

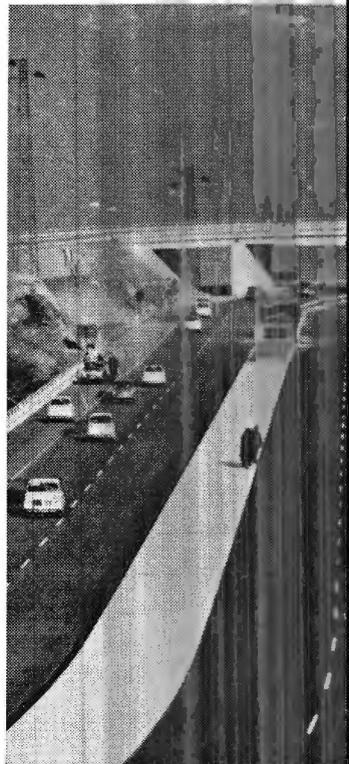
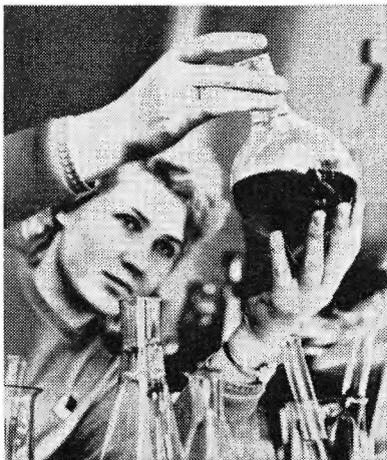
(10) Les formes de perfectionnement de la formation professionnelle des salariés, indiquées dans cette loi, bien qu'elle ait prévu la possibilité d'en organiser aussi d'autres, sont : l'apprentissage au lieu de travail sous le contrôle du chef direct ; des cours organisés dans le cadre de l'unité, dans d'autres unités ou dans des centres spéciaux ; des programmes personnels avec vérification sur l'assimilation des connaissances ; stages de pratique et spécialisation dans l'unité propre ou dans d'autres unités du pays ou de l'étranger ; la poursuite, après la nomination au poste, de cours d'une institution d'enseignement, l'enseignement post-universitaire y inclus ; le doctorat.







Les ordinateurs



Philips 'data systems' participent de plus en plus aux activités économiques de notre pays. Dans tous les secteurs. A tous les niveaux.

Pourquoi?...

Des hommes "sûrs", une technique de pointe...

Secteur de pointe du groupe multinational Philips, Data Systems est actif dans tous les domaines de l'informatique : "Hardware", "Software", ainsi que tous niveaux d'équipement, de la calculatrice au grand ensemble de gestion. En Belgique, toute l'activité Philips Data Systems est entre les mains de la société anonyme belge "Philips Electrologica". La priorité est donnée aux hommes et à leur expérience, dans tous les domaines... le vôtre y compris.

Ces hommes font notre expansion. Ce sont des analystes, des programmeurs, des techniciens, etc... Nous recrutons les meilleurs...

Nous souhaitons établir le contact avec des personnes expérimentées, qui sauront s'imprégner de l'esprit de service de notre entreprise. Nous nous adressons aussi aux jeunes qu'un métier d'avenir intéresse. Notre école Philips Data Systems est là pour les former, comme elle forme nos propres spécialistes.

Notre école d'informatique est accessible à tous.

De nombreuses firmes nous confient déjà leurs cadres techniques et commerciaux. Nous leurs donnons les connaissances en informatique indispensables. Un programme spécial "Informatique et Management" donne à ceux dont la responsabilité est la prise de décisions, une connaissance exacte de l'"outil informatique".

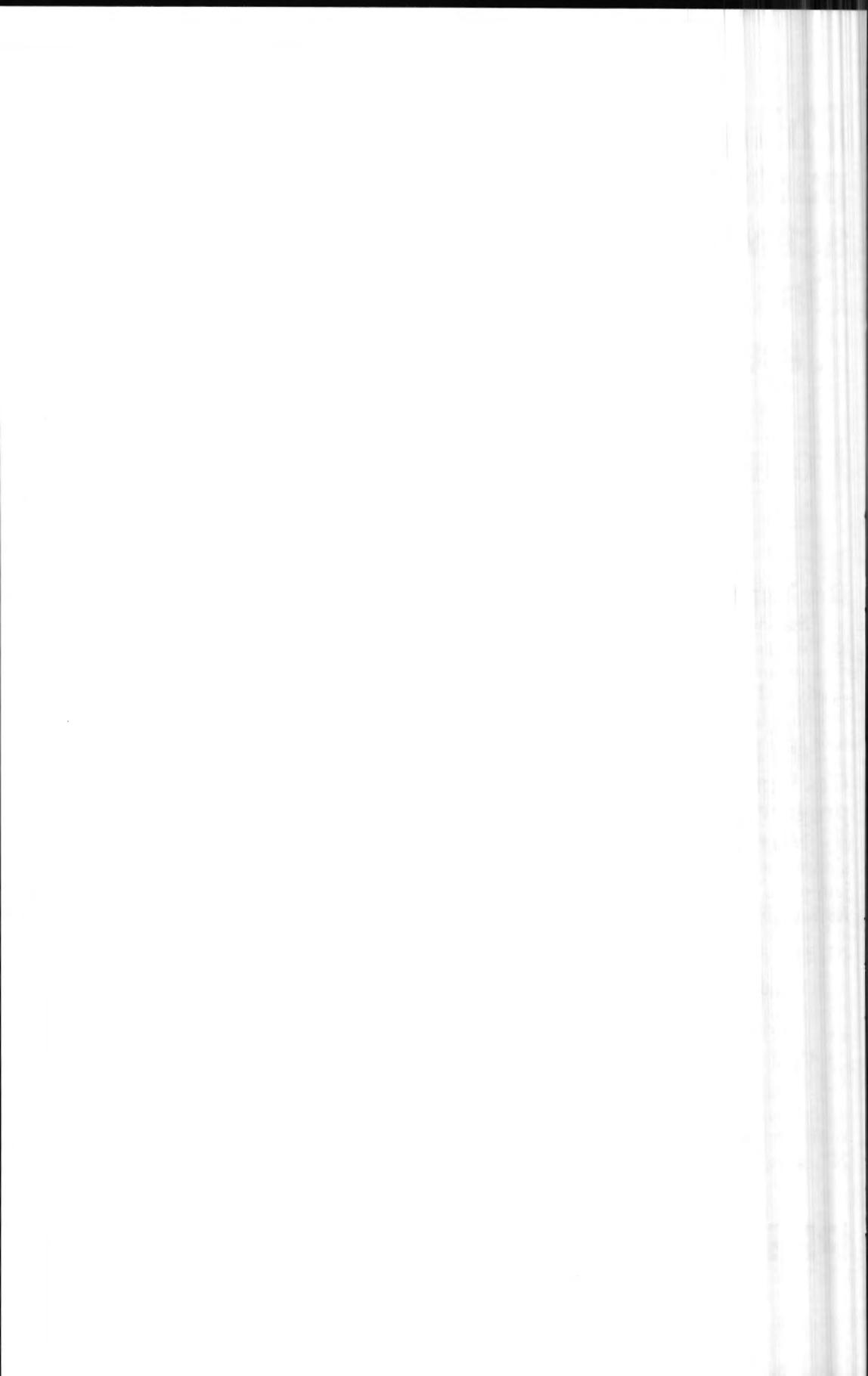
...Nous disposons de 3 types de documentation destinés à tous ceux qui ont besoin de l'informatique, quel que soit leur cas. Pour recevoir ce qui vous intéresse, il vous suffit de remplir la carte-réponse ci-annexée et de nous la retourner sans l'affranchir. N'hésitez pas!...

PHILIPS



data systems

PHILIPS ELECTROLOGICA s.a.
Boulevard Anspach 1 - 1000 Bruxelles



La jeunesse dans la vie sociale-politique de la Roumanie

par Martian DAN*

★

Tout examen scientifique de la manière politique d'être de la jeunesse impose une analyse distincte et à la fois corrélative de *l'ensemble des conditions objectives* et de *la diversité de processus subjectifs* qui marquent l'existence et la conscience de la jeunesse — sujet politique actif.

Comment se présente cette situation dans la *Roumanie socialiste contemporaine* ? Quels en sont les éléments *essentiels* et quelles en sont les particularités liées au *rapport politique* entre *la jeunesse et le socialisme* ?

Toute réponse à cette question doit comporter deux aspects : *les principes* qui se trouvent à la base de la conception de notre société sur la jeunesse et les traits caractéristiques de la mise en pratique de ces principes.

a) Le rôle actif joué par la jeune génération dans le développement économique et social-politique — phénomène caractéristique de l'époque contemporaine — a été favorisé en Roumanie par l'ensemble de changements entrepris et dirigés par le Parti Communiste et le Gouvernement du pays. Un des traits caractéristiques de la période des dernières années est l'esprit novateur ; la lutte ferme contre la bureaucratie et le centralisme excessif, la routine et les clichés ; l'effort, couronné de succès, en vue d'ouvrir un vaste champ à l'affirmation de l'esprit nouveau, aux capacités créatrices de tous les travailleurs ; la stimulation de la pensée politique active et du sentiment de tout citoyen d'être un participant actif et responsable dans l'œuvre de création historique.

Le perfectionnement continu du système des relations socialistes, les efforts dépensés pour établir la direction de la vie sociale sur des bases scientifiques, ainsi que le processus d'approfondissement de la démocratie

* Premier-secrétaire de l'Union de la Jeunesse Communiste. Ministre de la Jeunesse. Membre Correspondant de l'Académie de Sciences Sociales et Politiques de la République Socialiste de Roumanie.

socialiste ont créé les conditions favorables à une participation toujours plus active et consciente des masses à la vie sociale-politique du pays, à l'accroissement continu du rôle et des fonctions des organisations de masse, parmi lesquelles l'organisation de la jeunesse. Les organisations de masse n'y sont pas considérées de simples « courroies de transmission », mais comme des organismes viables et efficaces dans le système de notre démocratie socialiste, capables d'assurer la participation active de toutes les couches et catégories sociales, à leur plein potentiel, au développement de la société.

Dans notre pays il est tout à fait naturel de manifester une attitude de *réceptivité particulière envers la jeunesse*, de sollicitude pour la résolution de leurs problèmes spécifiques, de confiance dans son esprit de responsabilité et dans sa capacité de création, basée sur le principe de l'appréciation de la *jeunesse* non seulement comme objet des changements sociaux-économiques et de l'activité éducative mais surtout comme *sujet de l'action sociale, comme facteur actif de transformation et participant direct au processus de permanents renouvellements et développement du pays*.

Le progrès continu des forces de production, la création d'une industrie et d'une agriculture modernes, l'accroissement du niveau qualitatif de toute l'activité économique, le développement soutenu de la science, de l'enseignement et de la culture, le perfectionnement des relations de production, de l'organisation de la société, la participation toujours plus active des travailleurs à la gestion, l'application conséquente des principes de l'équité sociale, l'approfondissement de la démocratie socialiste, autrement dit *les perspectives de création d'une société socialiste multilatéralement développée*, constituent les objectifs fondamentaux du programme qui a offert au peuple entier et plus particulièrement à la jeune génération, un vaste champ d'affirmation pour leur énergie et leur talent.

Tels sont les principes et le contexte social-politique de leur mise en œuvre, principes qui révèlent le rôle de la jeunesse dans la vie politique de la Roumanie contemporaine.

b) Quant aux modalités de mise en *pratique* de ces principes nous allons nous rapporter à trois aspects essentiels :

1. Le contexte constitutionnel et légal.
2. Le système de la vie politique et la place occupée par la jeunesse dans ce système.
3. Le caractère, les fonctions et les tâches spécifiques de l'organisation de la jeunesse.

1. *Le contexte constitutionnel et légal.* On a élaboré et on a continuellement perfectionné en Roumanie tout un ensemble de prévisions constitutionnelles, lois et institutions destinées non seulement à *garantir effectivement l'exercice des droits politiques de la jeunesse*, mais de créer aussi les conditions nécessaires à l'affirmation de la jeunesse comme participante active à la vie sociale.

En ce sens, la Constitution de la République Socialiste de Roumanie prévoit la garantie des droits sociaux-politiques, de manière égale aux jeunes et aux autres citoyens du pays ; de surcroît, elle comprend un article particulier qui prouve l'attention toute spéciale que la société accorde à la jeunesse et aux enfants.

L'une des caractéristiques particulières de la conception et de la pratique politique, dans nos conditions c'est le dépassement d'une compréhension unilatérale qui réduit le champ d'action et de manifestation de la jeunesse aux activités et aux droits électoraux.

Il va sans dire que « le politique » en Roumanie socialiste est pris au sens du domaine des comportements sociaux liés à la constitution, au perfectionnement et à la modification du *pouvoir*. Dans ce sens les droits et le rôle politique de la jeunesse (et des autres citoyens, d'ailleurs) trouvent un premier champ de manifestation dans l'élection et l'activité de différents organes du pouvoir d'Etat soient-ils législatifs ou exécutifs, nationaux ou locaux.

A la suite des processus révolutionnaires des dernières décennies, la jeunesse roumaine a acquis les conditions essentielles à sa manifestation politique active, pleinement libre — y compris sa capacité de participer à partir de 18 ans, à l'élection de tous les organes du pouvoir et de prendre part à l'activité de ces mêmes organes par des députés qui peuvent y être élus et qui le sont à partir de 21 ans — y compris à la Grande Assemblée Nationale. La loi électorale ratifie expressément ce droit dont jouit réellement notre jeunesse, lequel représente la réalisation d'une de ses importantes revendications de la période d'avant la révolution populaire et l'instauration du socialisme.

Le processus permanent d'approfondissement de la démocratie socialiste a marqué aussi les autres modalités pratiques de participation de la jeunesse à l'ensemble de la vie sociale-politique. Dans ce sens il faut mentionner quelques éléments caractéristiques à la vie d'Etat de la Roumanie contemporaine relatifs à la garantie de certaines formes perfectionnées de relation organique entre les organes élus et différentes organisations de masse en vue d'assurer un cadre favorable non seulement à activer politiquement la population mais aussi à optimiser la contribution de ces organismes au processus complexe du progrès d'ensemble de la société. Parmi les mesures prises pour le perfectionnement

continu de la gestion de la vie d'Etat et sociale-politique en général il faut mentionner toute une série d'actions entreprises. Durant les dernières années, pour rendre *institutionnelles* les modalités de participation de différentes catégories sociales, y compris la jeunesse, à l'activité de divers organes de décision. On peut citer dans ce sens les mesures adoptées pour garantir la participation de la jeunesse et des représentants des organisations de jeunesse à la gestion des unités économiques, industrielles et agricoles ; d'enseignement et scientifiques, des organes locaux et centraux du Pouvoir d'Etat. Dans nombre de ministères et autres institutions centrales il y a des collèges de gestion dont les représentants de la jeunesse font partie *de jure* et *de facto*. A partir de 1968 le premier secrétaire de l'organisation de la jeunesse, qui est élu par le Congrès de l'organisation, devient de droit Ministre de la Jeunesse et membre du Gouvernement. Ainsi il peut assurer une meilleure connaissance des problèmes spécifiques à la jeunesse au niveau du Conseil des Ministres et une meilleure coordination des problèmes concernant sa vie et son travail.

Il faut expliquer que la notion de « rendre institutionnelle » la participation de la jeunesse suppose en premier lieu la création des conditions destinées à l'activer politiquement (la jeunesse aussi bien que les autres catégories de la population) pour apporter dans le système de vie politique l'impulsion du facteur social, l'initiative et l'esprit novateur nécessaires à son perfectionnement continu par rapport aux exigences de la vie. C'est justement sur une telle orientation que repose le type d'organisation et de fonctionnement de ces formes institutionnelles lesquelles constituent autant de modalités de stimuler la participation des jeunes et de leurs représentants tant à la prise de décisions dans ces forums, ainsi que d'assurer que l'activité respective tient compte des nécessités, exigences et des aspirations des jeunes.

J'ai pourtant mentionné plus haut le fait que dans notre système, malgré l'importance réelle des activités électorales, le contenu de la vie sociale-politique est incomparablement plus riche. En nous rapportant au contexte constitutionnel et légal des relations jeunesse-pouvoir en Roumanie il nous faut mentionner, outre ses droits et préoccupations électoraux ou juridiques proprement dits, ceux économiques, sociaux, culturels ou reliés à l'activité de masse ; chacun en est matérialisé dans des documents spécifiques tels : le Code du travail et les autres lois concernant l'organisation du travail, la loi de l'enseignement, les lois relatives à l'activité culturelle, à l'hygiène et la santé, etc.

2. *Le système de la vie politique et la place de la jeunesse dans son ensemble.* Il est à remarquer en tant que particularité du développement de la Roumanie, surtout à l'époque actuelle, *l'interprétation et le condition-*

nement mutuel des structures de la vie politique d'Etat aux structures de la vie politique-sociale (de masse). On ne saurait pas les confondre parce qu'elles ont leur autonomie et doivent la conserver. Dans les conditions spécifiques du socialisme, et plus particulièrement dans le processus d'édification de la société socialiste multilatéralement développée d'une manière multiforme et d'approfondissement continu de la démocratie socialiste, de l'accroissement de la participation des masses au processus de décision — apparaît une nouvelle structure du système de la vie politique qui intègre les facteurs et les établissements d'Etat à ceux de masse qui, loin de viser une « étatisation », a pour but de rendre ces institutions d'Etat plus dynamiques, en y créant de nouvelles possibilités d'affirmation et de décision effective des masses.

En ce sens l'image même du système de la vie sociale-politique roumaine impose, sans doute, la reconnaissance de la diversité des formes d'action de l'Etat ou de masse sur le canevas de la réalisation et l'approfondissement continu de l'homogénéité politique générale de la société.

Dans ce système la jeunesse occupe une place de choix. Il suffit de rappeler la participation de la jeunesse tant à l'activité de ses organisations qu'à l'activité des syndicats, des coopératives agricoles et artisanales, des unions de création et d'autres organisations professionnelles, culturelles, etc., des conseils des travailleurs appartenant aux minorités nationales, etc. Les jeunes, membres de ces organisations de masse, ayant le droit de faire partie de la direction participent activement aux actions destinées à trouver la meilleure solution des attributions spécifiques. Ces organisations coopèrent étroitement avec les organisations de jeunes pour la solution de tous les problèmes qui leur incombent.

Un exemple de participation de la jeunesse au système de la vie sociale-politique en Roumanie est la structure et l'activité du Front de l'Unité Socialiste. Sans y répéter les aspects généraux qui définissent le caractère et le but de cet organisme, nous mentionnons qu'en font partie toutes les organisations de la jeunesse existantes dans notre pays, lesquelles ont le droit de désigner leurs représentants pour la direction à tous les niveaux et de participer à l'adoption et à la mise en œuvre de leurs décisions.

3. *Le caractère, les fonctions et les tâches spécifiques à l'organisation de jeunesse.* La jeunesse, telle que la conçoit notre société, en est un élément organique, l'un des facteurs actifs de son développement — et, en même temps, un élément spécifique, un facteur particulier. Nous estimons que les problèmes de l'unité entre les générations et de l'intégration active de la jeunesse à la vie de la société ne sauraient être réalisés par l'ignorance des particularités de la jeunesse en tant que génération ou facteur social. Par contre, seule la considération des traits caractéristiques propres

à la jeunesse dans l'ensemble d'une politique créatrice, novatrice, qui tient compte du rapport dialectique de *la jeunesse — la société*, peut garantir une bonne solution de tous les problèmes.

Dans ce sens, on crée et on respecte sans réserve les possibilités d'organisation sociale-politique de la jeunesse, conformément au spécifique de l'âge, des préoccupations et de ses activités. En Roumanie il y a une organisation de pionniers destinée aux enfants de 9 à 14 ans. Les jeunes ont leur Union de la Jeunesse Communiste, dont les membres se recrutent parmi les jeunes de 14 à 26 ans. Conformément aux Statuts « L'Union de la Jeunesse Communiste de la République Socialiste de Roumanie est l'organisation politique révolutionnaire de la jeunesse, à caractère démocratique, qui réunit dans ses rangs les larges masses de jeunes ouvriers, paysans, élèves, étudiants, intellectuels, fonctionnaires, sans distinction de nationalité, animés de l'ardent désir de contribuer à l'épanouissement de la patrie, comme des nobles idéaux du socialisme et du communisme ».

C'est le caractère unitaire de l'activité de l'UJC en tant qu'organisation politique de toutes les catégories de jeunes, qui est assuré par l'actuelle organisation du mouvement étudiant. L'un des chapitres des Statuts de l'UJC mentionne : « Les Associations des étudiants représentent la forme spécifique d'organisation de l'activité de l'Union de la Jeunesse Communiste dans l'enseignement supérieur. Les Associations contribuent à la formation professionnelle et à l'éducation communiste de la jeunesse universitaire, elles organisent des actions culturelles-artistiques, sportives, touristiques et de préparation pour la défense de la patrie, elles sont préoccupées de la solution des problèmes sociaux-administratifs des étudiants, participent activement dans les conseils et les sénats universitaires au perfectionnement continu du processus d'instruction et d'éducation. L'Union des Associations des Etudiants de Roumanie est partie intégrante de l'Union de la Jeunesse Communiste et a ses propres statuts. Le Conseil de l'UAER déploie son activité sous la direction du Comité central de l'UJC.

Il en résulte donc l'*inclusion* des associations des étudiants à l'UJC en tant que membre collectif ayant pourtant une activité *spécifique* dans un cadre unitaire. La situation est la même pour les autres catégories de jeunes qui ont leurs formes spécifiques d'activité dans le même cadre. Il nous faut mentionner encore l'existence des Conseils de la jeunesse ouvrière, rurale, des élèves et des jeunes filles qui déroulent leur activité près du C.C., des comités départementaux et urbains, destinés à résoudre leurs problèmes spécifiques.

Donc, la structure et le fonctionnement des organisations de jeunesse sont directement reliées au sens même de leur activité. Comme nous avons déjà mentionné auparavant, le caractère politique c'est leur trait

fondamental, et dans ce sens-là les documents du dernier Congrès de l'UJC mentionnent que l'Union de la Jeunesse Communiste milite pour une participation active de tous les jeunes des villes et des villages à la mise en œuvre de la politique du Parti Communiste Roumain visant l'édification de la société socialiste multilatéralement développée, la participation des masses à la gestion de la vie sociale et l'élargissement de la démocratie socialiste.

L'un des objectifs les plus importants de l'UJC est l'éducation de la jeunesse par et pour le travail, accordant une attention particulière au rôle et à l'activité de la jeunesse dans l'industrie et l'agriculture ; pour la réalisation des plans économiques de développement de la production matérielle — base durable de l'accroissement continu du niveau de vie des travailleurs ; les organisations de l'UJC, en collaboration avec les organismes scolaires, initient des activités qui viennent à l'appui de l'orientation, de l'intégration et de la qualification professionnelles des jeunes, pour l'assimilation de la science et de la technique, pour la préparation sérieuse et multilatérale — théorique et pratique — des élèves et des étudiants, au niveau des exigences actuelles et de perspective de la production et du développement de la vie sociale ; l'UJC développe les traditions de travail volontaire patriotique, organise des équipes et des chantiers de la jeunesse, entraîne les masses de jeunes à donner un coup de main à la construction de certains objectifs économiques, sociaux-culturels, à l'agriculture, à l'embellissement des villes et des villages.

L'Union de la Jeunesse Communiste est continuellement intéressée de l'amélioration des conditions de travail et de vie des jeunes, de l'étude et la solution des problèmes économiques et sociaux de la jeunesse, ce qui suppose la coopération avec les syndicats, les organes économiques et administratifs, avec d'autres organisations de masse, par des projets d'actes normatifs concernant les problèmes de la jeunesse.

Pour l'entraînement de tous les membres de l'UJC et de tous les jeunes à une participation active à la vie des collectivités dont ils font partie, les organisations de l'UJC participent au travail des comités des travailleurs et des Conseils d'administration, des Conseils de direction dans les coopératives agricoles de production, des Sénats et Conseils universitaires et d'autres organismes collectifs de direction.

Les organisations de la jeunesse initient des activités destinées à élargir l'horizon culturel de la jeunesse par leur participation à l'activité culturelle des organismes et des institutions d'Etat et de masse, à l'élaboration et la mise en œuvre des programmes des établissements culturels par une coopération étroite avec les unions de création et les institutions destinées à la diffusion de la science et de la culture.

L'UJC organise aussi des activités distractives pour la jeunesse ; elle dirige directement l'activité sportive de masse dans les écoles, les facultés et dans les villages, elle organise l'activité touristique de masse pour la jeunesse.

Il en résulte que l'UJC, en tant qu'organisation essentiellement politique détient à la fois de larges attributions dans les domaines professionnels, économiques, culturels, éducatifs, scientifiques, sportif, touristique, etc. ; les associations des étudiants à leur tour s'intéressent à tous les problèmes de la jeunesse universitaire, qu'ils aient un caractère politique, économique ou culturel.

Pour accomplir leurs tâches si complexes, les organisations de jeunesse disposent de beaucoup de noyaux d'activités, les uns à structure verticale (de base, régionale, centrale). On y peut mentionner les clubs et les maisons des jeunes, les sociétés techniques, scientifiques et culturelles, les cénacles, les clubs et les associations sportives, les formations artistiques, le Bureau de Tourisme pour la Jeunesse avec des agences et des cercles touristiques dans diverses régions, etc.

L'Union de la Jeunesse Communiste déploie donc une activité multilatérale, politique, éducative et organisationnelle, destinée à conjuguer les efforts de la jeunesse en vue de sa participation active à la vie économique, politique et sociale du pays. Les représentants de l'UJC font partie des organes centraux et locaux du pouvoir d'Etat, du gouvernement, des organismes de gestion collective des ministères, des institutions centrales, des unités économiques, de l'enseignement de science et de culture.

Jouissant de larges droits et possibilités d'action, la jeunesse et son organisation participent activement à la vie sociale et politique du pays. L'idée fondamentale de cette participation est de favoriser l'affirmation de la jeunesse membre actif et responsable de la vie sociale, d'en comprendre le spécifique et de saisir le rôle complexe de l'organisation de la jeunesse en tant que facteur d'auto-éducation.



Documents

Un tableau synoptique de la Roumanie socialiste (établi par Gh. Surpat et Ionel Nicolae).

Pour une surface totale de 237.500 km², la Roumanie avait, à la date du 1^{er} janvier 1971, une population de 20.400.000 habitants. A la fin de 1970, 41 % de la population habitait dans le milieu urbain. Sur le total de la population occupée, 88,2 % étaient compris dans la sphère de la production matérielle. Rapporté au même indicateur, le secteur socialiste représentait 94 %.

Le revenu national de la Roumanie était en 1970 de 150 % par rapport à l'année 1950 ; le poids spécifique de l'industrie dans le revenu national avait doublé, par comparaison avec celui de 1938 ; on a réalisé en vingt-deux jours une production équivalente à celle de toute l'année 1938, et en un intervalle plus bref encore dans certaines branches de l'industrie : cinq jours dans la chimie, six dans l'énergie électrique et thermique, huit dans les constructions mécaniques, seize dans la métallurgie du fer, etc.

La part de la production d'énergie électrique et thermique, de la métallurgie, des constructions mécaniques et de la chimie dans l'ensemble de la production industrielle de la Roumanie était en 1970 de 52,4 % (contre 43,2 % en 1965).

La Roumanie continue de s'inscrire parmi les premiers pays d'Europe et du monde en ce qui concerne la dynamique de la production industrielle (11,8 % dans la période 1966-1970).

En 1970, la Roumanie a réalisé 35.100 millions de kWh (en 1938, elle produisait 1.130 millions de kWh).

La Roumanie a produit en 1970, 4.210.000 tonnes de fonte et 6.517.000 tonnes d'acier (contre 133.000 tonnes de fonte et 284.000 tonnes d'acier en 1938) arrivant à la quatorzième place dans le classement des producteurs d'acier du monde entier.

En 1970, la production d'énergie électrique par tête d'habitant, a été de 1.732,5 kWh (contre 72,4 en 1938) ; la consommation d'énergie électrique par salarié industriel est montée de 1.829 kWh en 1950 à 11.000 kWh en 1970.

L'industrie des constructions mécaniques réussit à l'heure actuelle à satisfaire les deux tiers des besoins en machines et équipements de l'économie roumaine. Au cours de la période 1966-1970, on a assimilé la fabrication de plus de 3.400 types de machines, appareils et installations.

La somme des investissements prélevés sur les réserves centralisées de l'Etat pendant la seule période 1966-1970 a été supérieure à celle des dix années précédentes (1956-1965), et la plus grande partie (86 %), affectée à la construction d'unités productives. L'industrie a reçu 55,5 % du total des investissements, l'agriculture 12,7 %, les transports et télécommunications 11,5 %.

L'agriculture roumaine — organisée suivant le système coopératif dans la période 1949-1962 — est orientée vers une production intensive. Le secteur socialiste de l'agriculture dispose d'une superficie agricole de 11 millions d'hectares, dont approximativement 9 millions d'hectares représentent des terres arables (les fermes d'Etat détiennent plus de 2,1 millions d'hectares de la surface agricole et plus de 1,67 millions d'hectares de terres arables, et les coopératives agricoles de production, plus de 9 millions d'hectares de surface agricole et plus de 7,3 millions d'hectares de terres arables).

A la fin de l'année 1970, l'agriculture roumaine disposait d'un parc de 107.290 tracteurs (unités physiques) contre 4.049 tracteurs en 1938, et 13.713 en 1950. Les irrigations couvraient en 1970 une superficie de 729.000 hectares.

En dépit des conditions climatiques défavorables des trois dernières années du quinquennat 1966-1970, la production agricole globale a augmenté de 24 % par rapport au quinquennat précédent.

Au cours du dernier quinquennat, la capacité des fermes d'élevage de type industriel a augmenté de 1,5 million pour les porcs, 1,6 million pour les poulets, 3,5 millions pour les poules, etc.

Réalisation dans le domaine des transports : la part de la traction Diesel électrique dans le volume total des transports ferroviaires a atteint en 1970 le taux de 79,3 % ; on a électrifié les lignes Bucarest-Brashov et Craiova-Caransebes, et prolongé les lignes à double voie ; on a construit et mis en service le pont routier sur le Danube de Giurgeni-Vadul Oii ; la capacité du port de Constantza a été élargie ; on a mis en service l'aéroport international d'Otopeni-Bucarest et l'aéroport de Tirgu-Mures.

Tous les chefs-lieux de département de Roumanie sont pourvus à l'heure actuelle de centrales téléphoniques automatiques, et une bonne partie d'entre eux sont couplés au réseau du téléphone automatique interurbain.

La Roumanie entretient à présent des relations économiques avec les pays de tous les continents, contre 29 seulement en 1950. Le volume total du commerce extérieur roumain a été multiplié par 8 dans la période 1950-1970. La part de la Roumanie dans le commerce mondial a évolué, en ce qui concerne les importations, de 0,36 % en 1950, à 0,61 % en 1969, et en ce qui concerne les exportations, de 0,34 % en 1950, à 0,60 %. On a amélioré la structure des exportations, la part des produits hautement industrialisés — machines et équipements, produits chimiques, marchandises industrielles de large consommation représentant 48,3 % du total des exportations roumaines en 1970 (contre 36 % en 1965). En 1970, la Roumanie a reçu la visite de 2,3 millions de touristes étrangers.

Le nombre des salariés a atteint en 1970 le chiffre de 5,1 millions, ce qui signifie que l'on a créé 800.000 nouveaux emplois au cours du dernier quinquennat. Le salaire moyen a augmenté de 1.115 lei (1965) à 1.435 (1970). Le salaire réel a augmenté de 20 % Il est revenu à chaque famille en moyenne 5.500 lei en 1970 (3.600 lei en 1965) des allocations budgétaires affectées aux dépenses socio-culturelles.

Six cent mille personnes environ issues de la paysannerie ont été embauchées au cours du quinquennat 1966-1970.

A la fin de l'année 1970, étaient électrifiés plus des quatre cinquièmes du nombre des villages.

Le nombre des écoliers et étudiants en Roumanie approche de 4 millions. Le processus de généralisation de l'enseignement de dix ans bat son plein.

A la fin de l'année 1970, le nombre des enseignants d'instruction supérieure atteignait 315.000 et celui des cadres d'instruction moyenne, 750.000.

Il existait en Roumanie à la fin de 1970, environ 30.000 médecins, soit un pour 676 habitants ; le nombre des cadres sanitaires moyens a atteint 101.000. Durée moyenne de la vie : 42,01 ans en 1932, et approximativement 70 ans en 1970.

Dans la période 1966-1970, environ 2 millions de citoyens ont déménagé dans des maisons neuves. On a bâti 344.000 logements à l'aide des fonds de l'Etat ou des crédits accordés par l'Etat.

Le nouveau plan quinquennal (1971-1975), qui prévoit un accroissement de la production industrielle au rythme moyen de 12 % par an, augmentera de près de 65 % la contribution de l'industrie au revenu national.

Traits distinctifs du progrès industriel au cours de l'actuel quinquennat : développement rapide des branches industrielles modernes ; réalisation d'une production aux paramètres qualitatifs élevés, d'une haute efficacité économique. La production de l'industrie des constructions mécaniques doublera, celle de l'industrie électrique et de mécanique fine sera multipliée par 3,4. En 1975, la Roumanie produira 9,7 millions de tonnes d'acier, dont plus d'un million de tonnes d'aciers spéciaux. La production de l'industrie chimique sera multipliée par 2,3.

Au cours du quinquennat, on préconise l'accroissement de la production agricole globale de 49 % par rapport à la moyenne annuelle de la période 1966-1970. Les investissements prévus pour cette branche seront de près de 105 milliards de lei, dont environ 80 milliards seront prélevés sur les fonds de l'Etat. A la fin du quinquennat — étape essentielle dans l'accomplissement du programme national d'améliorations foncières — la Roumanie possèdera plus de 2,1 millions d'hectares de terres irriguées.

Le nombre des salariés augmentera au cours du quinquennat 1971-1975 de plus d'un million de personnes, si bien que la part de la force de travail de l'industrie et des autres branches non agricoles atteindra près de 60 % du total de la population occupée de Roumanie.

La part du fonds d'accumulation dans le revenu national représentera 31 à 32 % (contre 30,3 % pour la période 1966-1970). Les investissements dans l'économie nationale, prélevés sur les fonds centralisés de l'Etat s'élèveront, pour tout le quinquennat, à environ 470 milliards de lei, dont plus de 52 milliards seront affectés à la construction de logements, hôpitaux, écoles, locaux commerciaux, cantines, routes, chemins et autres objectifs socio-culturels.

Le fonds de consommation augmentera de 36 % par tête d'habitant. Le salaire minimal augmentera de 800 (au début de 1971) à 1.000 lei en 1972 et à 1.100 lei en 1975, et le salaire moyen de 1.430 en 1970 à 1.800 lei en 1975. Le salaire réel augmentera de 20 %.

Les revenus de la paysannerie provenant du travail dans les coopératives agricoles de production et les exploitations personnelles augmenteront au cours du quinquennat, de près de 30 % par personne active.

Sur les fonds de l'Etat, ou avec son aide, on bâtira 520.000 appartements physiques, et on estime que la population construira par ses propres moyens 270.000 logements, ce qui signifie qu'environ 2.500.000 personnes iront habiter une maison neuve.

Le volume des dépenses pour l'enseignement, la culture et les arts, la santé publique, l'assistance et la sécurité sociale s'élèvera dans la période 1971-1975,

à la somme de 218 milliards de lei, c'est-à-dire plus que tout le revenu national de 1970. Les dépenses socio-culturelles supportées par l'Etat, augmentent donc par tête d'habitant, de 1.680 lei en 1970 à 2.260 lei en 1975.

*
**

Informations sur l'activité de l'Association Roumaine des Sciences Politiques.

L'Association Roumaine des Sciences Politiques a été constituée le 26 mars 1968. On adopta à cette occasion les Statuts de l'Association, on procéda à l'élection des organes de direction et l'on vota en faveur de l'affiliation à l'Association Internationale de Science Politique. En septembre 1968, au cours d'une session du Comité exécutif de l'Association Internationale de Science Politique, qui se déroula à Salzbourg (Autriche), l'Association Roumaine des Sciences Politiques devint membre collectif de l'Association Internationale de Science Politique.

Les activités de l'Association ont débuté par une série de symposiums, dont le propos était de clarifier le statut des sciences politiques dans le cadre des autres sciences, de préciser la relation des sciences politiques avec l'économie politique, la sociologie, la psychologie sociale, etc. Jusqu'à présent, l'Association a organisé 15 symposiums de ce genre, au cours desquels ont été présentées 30 communications. Par ailleurs, l'Association Roumaine des Sciences Politiques a organisé des séances commémoratives à l'occasion du 500^e anniversaire de la naissance de Nicolo Machiavelli et du centenaire de la naissance de Lénine.

Depuis sa fondation, notre Association a reçu la visite de nombreux représentants des sciences politiques de l'étranger. Elle a organisé des rencontres entre ces représentants et les membres de la direction de l'association et autres hommes de science roumains, membres de l'Association. Citons entre autres : la rencontre avec les politistes américains de juillet 1969, celles avec les professeurs français Roland Drago et Guy Braibant (novembre 1969), avec Messieurs André Philippart, secrétaire général de l'Association de Science Politique, et Léo Moulin, président de l'Institut belge de Science Politique (septembre 1970), Mr. Shanta Kothary, président du centre de politique appliquée de l'Inde (juin 1971) etc.

Par des conférences publiques et des articles publiés dans divers journaux et revues, les membres de notre Association ont contribué à diffuser les principes et la problématique des sciences politiques en Roumanie.

A travers ses représentants, l'Association Roumaine des Sciences Politiques a participé à 3 tables rondes organisées par l'Association Internationale de Science Politique (Salzbourg, Turin et Prague), ainsi qu'au VIII^e Congrès Mondial de l'AISP qui eut lieu à Munich.

Par suite de ses activités accrues, et pour rendre son travail plus efficace, l'Association a été divisée en quatre sections : 1) Systèmes, institutions et relations politiques intérieures et internationales. 2) Doctrines politiques, méthodologie et épistémologie des sciences politiques. 3) Politique économique. 4) Science de l'administration.

La fondation en février 1970 de l'Académie des Sciences Sociales et Politiques, forum scientifique appelé à organiser, orienter et coordonner de façon

unitaire, tout le travail de recherche dans le domaine des sciences sociales et politiques en Roumanie confère de nouvelles bases et dimensions aux objectifs de l'ARSP, et permet de porter à un nouvel échelon les tâches et les activités qui lui reviennent.

L'Association Roumaine des Sciences Politiques compte à présent 300 membres. Elle est dirigée par un Conseil Exécutif formé de 25 membres. Ayant la direction et la représentation générale de l'Association, le Conseil Exécutif a, en principal, les attributions ci-après :

- accomplir les directives de l'Assemblée générale ;
- assurer la direction et la coordination des différentes activités de l'Association ;
- convoquer l'Assemblée générale en séance ordinaire et extraordinaire ;
- dresser des comptes rendus concernant l'activité de l'Association et les soumettre à l'Assemblée générale ;
- accorder la qualité de membre de l'Association.

Le Conseil Exécutif se réunit en séance chaque fois qu'il est nécessaire et prend des décisions par la majorité de ses membres.

Pour l'activité courante, le Conseil Exécutif élit un bureau composé d'un président, deux vice-présidents, un secrétaire général et trois à cinq membres.

L'Association Roumaine de Sciences Politiques a eu un effet stimulateur quant à la parution d'études et livres dans le domaine de la science politique. Parmi les livres parus, on peut citer : La fonction économique et d'organisation de l'Etat socialiste, par Ilie Radulescu ; Le régime politique en République Socialiste de Roumanie, par Ioan Ceterchi ; La conscience politique, par N. Kallos ; Les origines de la politique américaine, par Silviu Brucan ; L'Etat et le droit - deux décennies de développement, sous la rédaction du professeur Ioan Ceterchi ; L'Etat, la démocratie, la légalité, sous la rédaction d'un collectif ; Science politique, par Ovidiu Trasnea ; La nation et la contemporanéité, sous la rédaction de Ioan Ceterchi ; Essais sur la nation, par Constantin Vlad, etc.

Jusqu'à présent, notre Association n'a pas sa propre revue, mais une série de mesures ont été prises pour en préparer la venue, qui, nous l'espérons, se fera dans un proche avenir.

Les ressources financières de l'Association proviennent des cotisations des membres. Pour la participation à diverses manifestations internationales ou l'organisation de certaines manifestations intérieures nous sommes soutenus par l'Académie de Sciences Sociales et Politiques et par le Ministère de l'Enseignement.

Notre Association se propose d'intensifier à l'avenir son activité multilatérale parallèlement à l'accroissement du nombre de ses membres. Au centre de ses préoccupations on note l'organisation de débats ayant pour thèmes : la science de la direction de la société, le perfectionnement de l'appareil d'Etat et de l'activité de celui-ci, le socialisme et la démocratie, le rôle de la nation à l'époque contemporaine, la participation des citoyens à l'adoption des décisions, la souveraineté et d'autres principes des relations internationales, des doctrines politiques contemporaines, etc.

Pavel Suian.

Political history of Romania (reference data).

August 23, 1944 — The achievement of the armed anti-fascist national insurrection. As a result of this historic act, the military fascist dictatorship was overthrown, Romania joined the anti-hitlerite coalition and turned weapons against Hitler's Germany, participating in the war up to the victory of May 9, 1945.

August 23, 1944 — The formation of the first government led by Constantin Sanatescu.

August 26, 1944 — The completion of the liberation of Romania's capital from the occupation of hitlerite troops.

August 30, 1944 — Reception in Bucharest, a town liberated by the patriots, of the first echelons of the Soviet army which were on their way to the Western Front.

September 12, 1944 — Signing in Moscow of the Truce Convention between Romania and the allied powers.

September 24, 1944 — The publication of the platform of the National Democratic Front, establishing the urgent tasks confronting the people : support for the anti-hitlerite front ; expropriation of the landlords and the giving of land to the peasants ; the punishing of the war criminals ; democratization of the country ; reconstruction of the national economy, equality of rights of the co-inhabiting nationalities with the Romanian nation, etc.

October 8, 1944 — At a big meeting in the capital, the over 100.000 participants demand the resignation of the government of reactionary majority led by Sanatescu and the instauration of a government of the democratic forces.

November 4, 1944 — The setting up of the second Sanatescu government in which the democratic forces had won important positions.

December 6, 1944 — The setting up of a new government, led by Nicolae Radescu, in which the democratic forces consolidate their positions.

January 28, 1945 — The publication of the governing programme of the National Democratic Front. It was a completion, with new targets, of the previously published platform.

February 6, 1945 — The adoption of the Statute of the Nationalities granting broad rights to the co-inhabiting nationalities, and punishment is established for any attempt at limiting the citizens' rights, for reasons of race, religion or nationality, for any propagation of exclusivism or hatred and contempt of race, religion or nationality.

March 6, 1945 — Installation of people's power, by the formation of the government of large democratic concentration under the presidency of Dr. Petru Groza.

March 23, 1945 — Legislation of the land reform. Expropriation also covered the land owned by the fascist elements and by those who had collaborated with Nazi Germany, by war criminals and by those guilty for the country's disaster, as well as the agricultural areas bigger than 50 hectares.

October 16-21, 1945 — The National Conference of the Romanian Communist Party, which mapped out the programme for the reconstruction and development of the national economy.

November 19, 1946 — Parliamentary elections. On that occasion, over 70 % of the participants voted for the National Democratic Front. The democratic forces were holding 378 of the 414 seats in the new parliament.

December, 1946 — Nationalization of the National Bank of Romania.

February 10, 1947 — The signing, in Paris, of the Peace Treaty with Romania (The treaty came into forces in September in the same year).

December 30, 1947 — Abolition of monarchy and the proclamation of the Romanian People's Republic.

February 21-23, 1948 — The congress of unification of the Romanian Communist Party with the Social Democratic Party under the name « The Romanian Workers' Party » (The IXth congress of the Party in 1965 decided to change the name of the party into that of the Romanian Communist Party).

March 1, 1948 — The law on the judicial system based on the principles of socialist justice.

March 28, 1948 — The setting up, on the basis of elections, of the Grand National Assembly, supreme body of state power. The Grand National Assembly is the legislative organ ; all the other state bodies are subordinated to it ; it is formed of deputies elected by universal, direct equal and secret vote ; all citizens, regardless of nationality, of over 23 have the right to be elected. Up to February 24, 1948, when it dissolved itself, the parliament of Romania was the Deputies' Assembly which was formed in November 1946, and as part of which the majority was made up of representatives of the workers and peasants. The Deputies's Assembly has the character of a one-chamber parliament .

April 13, 1948 — The adoption of the first democratic constitution of Romania.

June 11, 1948 — Nationalization of the main means of production, industrial, mining, banking, insurances and transports. A strong socialist sector was thus created in the national economy which made possible the transition to the planned economy. Planning had been initially concretized in two annual plans, for 1949 and 1950.

August 3, 1948 — The law on the reform of education. As a result, education has become state education, acquiring a secular character, and being accessible to all, irrespective of sex, religion, nationality or social status.

January 1949 — The Mutual Economic Aid Council was created, Romania ranking among the founding members of this body.

March 3-5, 1949 — Plenum of the Central Committee of the Romanian Communist Party which discussed problems of the socialist transformation of agriculture in our country. The process of cooperativization of agriculture was completed in 1962.

December 3, 1950 — The first elections, after the working class took over power, for the local organs of state power : the people's councils.

December 1950 — The ten-year plan is adopted for the electrification of the country (1951-1960), as well as the first five-year plan for the development of the national economy (1951-1955).

September 24, 1952 — The adoption of the new constitution. This has sanctioned the fundamental traits of Romania's social and state system, a country in full swing of socialist construction.

May, 1955 — Romania, together with the other socialist states of Europe, create the Warsaw treaty of collective security and mutual assistance.

December 23-28, 1955 — The VIIth Congress of the R.C.P. which established the objectives of national economic development in 1956-1960.

1955 — Romania joins the United Nations Organization.

September 1957 — The Romanian government proposed the convening of a conference of the heads of government of the Balkan countries, to adopt measures meant to ensure the development of the relations among these states, and the strengthening of peace in the Balkans ; in June 1959 it suggested the conclusion of a treaty of understanding and collective security among the Balkan countries.

March 28, 1959 — The decree of the Grand National Assembly on the abolition of the last forms of exploitation of man by man in Romania. This normative act bans the employment of man power by the well-to-do peasants.

June 20-25, 1960 — The VIIIth Congress of the R.C.P. which established the objectives of the development of the national economy in 1960-1965.

March 21, 1961 — The session of the Grand National Assembly which established the replacement of the presidium of the Grand National Assembly by a newly created body : The State Council. The respective body is subordinated to the Grand National Assembly and is called upon to ensure the supreme exertion of state power between the sessions of the G.N.A. and, through its president, represents the country in international relations.

April 23-25, 1962 — Plenum of the C.C. of the R.C.P. which discussed the conclusion of the process of co-operatization of agriculture. This has meant the victory of socialism in towns and villages.

March 22, 1965 — The plenum of the C.C. of the R.C.P. elected Nicolae Ceausescu to the function of First Secretary of the Central Committee.

July 19-24, 1965 — The IXth Congress of the R.C.P. draw up the objectives of development of the national economy in the 1965-1970 period.

August 1965 — The adoption by the Grand National Assembly of the proposal of the Xth Congress of the R.C.P. concerning the name of the country : the Socialist Republic of Romania.

August 21, 1965 — The adoption by the Grand National Assembly of the Constitution of the Socialist Republic of Romania.

December 6, 1967 — The National Conference of the R.C.P.A. number of measures was taken on that occasion for bettering the management and planning of the national economy, and for improving the administrative territorial organization.

April 1968 — Administrative territorial re-organization of Romania. In the place of regions and districts, counties are set up, as complex units with an administrative and social-economic character.

November 19, 1968 — The setting up of the Council of the Front of Socialist Unity. The front of Socialist Unity is a permanent political body, with a representative character, formed of the Romanian Communist Party, and the main mass, public and professional organizations. It was created with a view to intensifying the participation of the mass and public organizations in the leading of the political and state life.

August 6-12, 1969 — The Xth Congress of the R.C.P. The Congress debated the tasks of the 1971-1975 Five Year Plan and the guide lines of the development of the national economy in the 1976-1980 period.

Maria Colceriu-Leiss.



Comptes rendus

NICOLAE CEAUSESCU AVEC SES TEXTES ESSENTIELS.

Michel-P. Hamelet. Editions Seghers, Destins politiques, 190 p., Paris, 1971.

Une synthèse de grande valeur de la vie et de l'activité sociale-politique du président Nicolae Ceausescu.

Le publiciste français bien connu Michel-P. Hamelet — sur la base d'une étude approfondie de nombreux documents et d'observations directes sur la vie et l'activité de celui qui est à la tête du Parti Communiste Roumain et de l'Etat roumain — a élaboré une biographie synthétique de l'homme, du dirigeant politique, du militant révolutionnaire, qu'est le président Nicolae Ceausescu, et sélectionné quelques textes significatifs de son œuvre si vaste.

« *Le propos ici n'est pas de se livrer à une étude critique ou polémique — précise l'auteur —, mais de rassembler des faits, de présenter l'enfant, le militant, le chef d'Etat dans leur contexte réel, sans intervenir subjectivement dans leur histoire, de tenir compte avant tout, comme dirait le président Ceausescu lui-même, des réalités concrètes.* » Et en effet, l'auteur, après une introduction succincte, étudie la période de formation de l'enfant, d'accumulation des connaissances à l'école et dans le contact direct avec la dure vie de la paysannerie et des ouvriers au cours des années d'oppression et d'exploitation, ensuite les moments principaux de l'engagement politique, de la participation directe à l'activité révolutionnaire. Dès sa jeunesse, celui qui sera un dirigeant politique plus tard participe à des actions ouvrières, comprenant avec une rapidité surprenante leur sens et leurs finalités politiques. En même temps, il s'instruit systématiquement par l'étude des ouvrages sur le socialisme et le marxisme, empruntés aux ouvriers plus âgés. En juin 1933, quelques mois après les batailles révolutionnaires de Grivitza et de la Vallée de la Prahova, lors de la Conférence des combattants antifascistes de Roumanie, à laquelle il représentait la jeunesse démocratique de Bucarest, Nicolae Ceausescu est élu membre du Comité national antifasciste qui s'était constitué alors. Son activité politique est toujours plus riche, de participant il devient organisateur et dirigeant compétent d'importantes actions ouvrières. « *Le jeune Nicolae prend la parole avec une flamme qui le fait remarquer, débutant son discours sur un rythme qui ressemblait — nous dit un témoin — au cours tumultueux des torrents dévalant des Carpathes.* » Cette précoce renommée du jeune homme dépasse rapidement les cercles des militants antifascistes. La police l'inscrit sur ses fiches et, pour la première fois, il est arrêté le 23 novembre 1933 sous l'inculpation d'« incitation à la grève » et de diffusion d'affiches contre l'ordre d'Etat. Après sa mise en liberté, il participe à de nouvelles actions de grève et à des manifestations de protestation, qui se multiplient. Actions et mani-

festations sont préparées et dirigées par le parti communiste. Pendant cette période il adhère à l'Union de la Jeunesse Communiste, dont il devient rapidement, à Bucarest, un militant de base. Comme le souligne Michel-P. Hamelet, dans ces conditions « *son destin est désormais tracé* » : il est arrêté à plusieurs reprises, sans que les méthodes répressives, les moyens de contrainte employés par les organes policiers puissent le déterminer à renoncer à l'activité révolutionnaire. « *Il n'est pas seulement un bon organisateur, un bon agitateur, mais aussi un adepte passionné des théories et des idées qui conduisent sa lutte. Il lit avec ardeur les livres marxistes, se nourrit d'exposés historiques, d'économie politique. La littérature et l'art lui valent bien des veilles. Il s'informe sur tout, retient tout, faisant preuve d'une mémoire extraordinaire* ». A l'âge de 18 ans — comme le constate l'auteur — le jeune révolutionnaire se comportait déjà comme un homme, manifestant déjà ses qualités de dirigeant politique. En mai 1936, il est de nouveau arrêté, et, le 6 juin, il est condamné à deux ans de prison, condamnation à laquelle s'ajoutaient six mois pour le délit d'outrage au tribunal. Nicolae Ceausescu et la plupart de ses camarades furent incarcérés à Doftana, la sinistre prison réservée aux prisonniers politiques, dont Henri Barbusse — qui visita en partie Doftana — disait avec véhémence dans son livre « Les bourreaux » : « *Là, sont tourmentés des centaines et des milliers d'ouvriers et de paysans... On leur applique continuellement la bastonnade. Les prisonniers, battus sur la plante des pieds, ne peuvent plus marcher quand on les remet en cellules. Quand les prisonniers sont malades, on les laisse mourir* ». Et malgré tout cela, les communistes ont transformé cette Bastille de la Roumanie en une véritable école de formation et d'éducation révolutionnaires. Une grande partie des cadres du Parti y ont été éduqués et formés. Nicolae Ceausescu s'y distingua par sa mémoire étonnante, par sa connaissance des textes les plus divers, par son talent à tirer des conclusions pratiques des ouvrages analysés et à confronter les données théoriques avec les réalités concrètes, par son opiniâtreté et son élan révolutionnaire dans l'accomplissement des tâches d'organisation et de propagande, ayant une confiance inébranlable dans la certitude de vaincre. Après sa mise en liberté, en décembre 1938, il rassemble autour de lui de nombreux jeunes militants, exerce une influence croissante au sein du mouvement ouvrier. Devenu membre du Comité Central de l'Union de la Jeunesse Communiste, il fait preuve de talent d'organisation, prépare et dirige de nombreuses actions illégales, notamment au sein des corporations. En septembre 1939, il est élu au Secrétariat de l'Union de la Jeunesse Communiste, et le 1^{er} août 1940, il est arrêté et interné au fort de Jilava où, se manifestant comme un communiste actif, entreprenant dans l'action et conspirateur de talent, il est élu à la direction clandestine du « *parti des détenus de Jilava* ». Des cercles d'enseignement politique sont fondés dans la prison. « *On intensifie le travail de démoralisation des gardiens et des soldats. Nicolae Ceausescu excelle à cette dernière tâche : je le voyais très souvent — assure l'un de ses compagnons — s'adresser aux soldats qui montaient la garde devant les cellules. Il cherchait à éveiller en eux le sentiment de la dignité et de la fierté nationale, à les convaincre de la justesse de la cause défendue par les emprisonnés... Plus d'une fois ces paroles ardentes et fraternelles touchèrent juste. Et bientôt, des sympathies s'éveillèrent parmi ces soldats, des alliances plus ou moins formelles se lièrent...*

Comme le constate l'auteur du livre, « *ainsi — comme à Doftana — l'incarcération au fort de Jilava fut pour les dirigeants communistes et pour Nicolae Ceausescu notamment, une grande école de formation politique... Une assurance, en quelque sorte, pour l'avenir* ».

Le 1^{er} août 1943, Nicolae Ceausescu arrive au terme de sa peine. Nouveau transfert, en vue de la libération, à la prison de Vacaresti. Mais les portes ne s'ouvrent pas sur la liberté de celui que le gouvernement considère comme un implacable adversaire politique. Avec d'autres militants communistes ou antifascistes, il est interné au camp de Tîrgu Jiu, où sont réunis près de six mille déportés dans des baraques de 250 à 300 places. Dans cette prison étaient internés de nombreux militants et la plupart des dirigeants communistes, notamment Gheorghe Gheorghiu-Dej, Chivu Stoica, Ion Gheorghe Maurer, qui, d'avocat, était devenu lui-même détenu, I. Popescu-Putzuri et d'autres encore. *L'opposition non communiste était également représentée en nombre et en qualité : savants, écrivains, artistes* ».

L'activité révolutionnaire déployée dans le camp avait transformé la ville de Tîrgu Jiu en une véritable ruche du travail révolutionnaire. De même qu'à l'extérieur, le parti communiste préparait l'union de toutes les forces antifascistes en vue de l'insurrection générale. A mesure que la situation apparaissait plus désespérée, les autorités devenaient plus conciliantes. Ainsi, peu avant l'insurrection nationale du 23 août 1944, les portes du camp s'ouvrirent. Le plan de l'insurrection était maintenant au point et les conditions de son application favorables. L'insurrection armée fut déclenchée dans la seconde quinzaine du mois d'août 1944. « *Dès les premières heures, les prisonniers des camps d'internement furent relâchés. Nicolae Ceausescu s'était jeté dans l'action, toujours méthodique, toujours efficace, dès sa sortie de Tîrgu Jiu. Il n'avait pas encore 27 ans. La moitié de sa vie avait été consacrée à lutter au sein du mouvement communiste et antifasciste et la moitié de ces années de luttes, il les avait passées en prison ou dans le camp de concentration* ».

En sa qualité de secrétaire général de l'Union de la Jeunesse Communiste, Nicolae Ceausescu a rempli un « *rôle d'animateur et d'organisateur avec son dynamisme habituel, son sens du concret, des contacts humains et — pourrait-on dire — sa mystique de l'unité. Il visite de nombreuses unités militaires, s'entretient avec les jeunes qui partent pour le front, entraîne à une production accrue dans les fabriques et les usines ceux qui restent, développant partout le thème de l'appel lancé par le Parti : « Tout pour le front, tout pour la victoire... »* ».

La libération assurée par l'insurrection nationale, il restait à faire la révolution. Le gouvernement constitué après le 23 août, présidé par le général Sanatescu, était prisonnier des forces du passé qui en détenaient les postes clés. Le problème se posait donc de la formation d'un gouvernement capable de mener à bien la « défascisation » du pays et d'être représentatif des forces qui avaient lutté contre l'hitlérisme. C'est à cette tâche que s'applique, dans le secteur de la jeunesse dont il est responsable, Nicolae Ceausescu. L'auteur du livre décrit un épisode caractéristique de la persévérance avec laquelle agissait le communiste Nicolae Ceausescu. « *Le 30 octobre, nouveau meeting public. Une pluie froide, pénétrante tombait, et soufflait un vent très fort. La nature semblait vouloir se mettre à l'unisson des événements, ce que saisit aussitôt Nicolae Ceausescu lorsqu'il prit la parole : « Vous êtes venu ici par un temps de pluie et d'orage pour imposer au gouvernement de partir. Le gouvernement*

doit le comprendre et se retirer sans plus attendre... Nous voulons un gouvernement à même de réaliser loyalement et honnêtement l'armistice, de procéder à des réformes et de prendre soin du sort de la population laborieuse. Nous voulons un gouvernement qui assure des droits égaux à tous les citoyens de ce pays, qui arrête tous les criminels légionnaires et partisans d'Antonescu. Et ce gouvernement doit être un gouvernement du Front national démocrate ». Quelques jours plus tard, le gouvernement était renversé. Un nouveau gouvernement Sanatescu est constitué, mais avec très peu de changement: la lutte reprend. Nouvelles démonstrations et manifestations de masse. Nouveau gouvernement peu après, présidé par le général Radescu et nouvelle déception, ce gouvernement s'opposant à toute mesure de « défasciation » et se montrant hostile à la réforme agraire et à toute action ouvrière. Le 24 février 1945, le gouvernement Radescu ordonne à l'armée d'ouvrir le feu sur une colonne immense de manifestants, ce qui provoque sa chute. Le 6 mars 1945 est constitué le gouvernement de large concentration démocratique présidé par le Dr Petru Groza. *« Une nouvelle page du destin de Nicolae Ceausescu et de la Roumanie est tournée ».* On réalise la réforme agraire, la vaste activité d'industrialisation du pays commence, le rôle des forces progressistes s'accroît peu à peu dans tous les domaines de la vie sociale. Le 30 décembre 1947, la monarchie est renversée et la Roumanie proclamée république populaire. Quelque temps après, le 11 juin 1948, on procède à la nationalisation des entreprises industrielles, des mines, des banques, des transports et des assurances. Le processus d'édification du socialisme est devenu irréversible. La liberté est instaurée en Roumanie, le peuple agissant lui-même en tant que maître et gérant de toutes les valeurs matérielles et spirituelles. *« Mais la liberté, c'était, de nouveau, la lutte, les responsabilités de plus en plus lourdes. Ce n'était pas pour lui déplaire, car, dans son esprit — il l'a souvent proclamé — il n'y a pas de liberté sans responsabilité. Sa vie illustre cet axiome ».* En octobre 1945, à la première Conférence nationale du parti communiste, Nicolae Ceausescu est élu membre du Comité Central et à l'automne 1946, au cours des premières élections générales, il est élu député et n'a cessé de voir son mandat renouvelé. Après le congrès de constitution du parti unique — par la fusion en 1948 des partis communiste et socialiste — Nicolas Ceausescu, devenu membre suppléant du Comité central du nouveau parti, est nommé ministre adjoint de l'Agriculture. Très attiré par les problèmes stratégiques *« où ses talents d'organisateur pouvaient trouver une autre façon de s'exprimer, il suit les cours de l'Académie militaire. Et, en 1950, il devient vice-ministre des Forces armées et chef de la Direction supérieure politique de l'armée avec le grade de général-lieutenant, fonction qu'il assurera jusqu'en 1954 ».* Au cours de la même année, d'autres tâches lui sont confiées, tâches qui marquent une nouvelle étape vers les responsabilités suprêmes. Coopté, en 1952, comme membre du Comité Central du parti, puis élu au Bureau d'organisation, il devient en 1954 secrétaire du Comité Central du Parti Communiste Roumain. A 37 ans, au cours du III^e Congrès du parti, Nicolae Ceausescu est élu membre du Bureau Politique et secrétaire du Comité Central, figurant désormais parmi les dix personnalités dirigeantes du parti.

Dans le dernier chapitre de la biographie du président Nicolae Ceausescu, intitulé : *« Le pouvoir »*, l'auteur dessine certains moments caractéristiques de l'activité du président Ceausescu visant à promouvoir le nouveau dans tous les domaines de l'activité économique, sociale et culturelle. Michel-P. Hamelet

caractérisé la période 1955-1965 comme décisive pour le perfectionnement démocratique du parti, pour le développement de ses liens avec les masses, avec le peuple. *« Les qualités et les conceptions de Nicolae Ceausescu correspondaient précisément aux impératifs de cette nouvelle période historique. Ancien dirigeant de la jeunesse, encore jeune lui-même, la nécessité lui apparaît de promouvoir par une osmose permanente de jeunes cadres au sein des instances du parti, comme dans les organes de Direction du pays. L'éducation, la formation permanente furent toujours ses premières préoccupations. Et la méthode employée fut et demeure celle des contacts directs... Faire comprendre, obtenir l'assentiment général, organiser le travail avant son exécution, c'est le secret de sa réussite. Les jeunes militants qu'il entraînait avec lui et dont beaucoup se retrouvent aujourd'hui aux postes de responsabilités, mettaient dans les campagnes parcourues, dans les usines visitées, un air de renouveau, créateur de l'enthousiasme dont la révolution avait besoin ».* Nicolae Ceausescu apporte une contribution décisive à la coopérativisation de l'agriculture, à l'industrialisation du pays, se préoccupant en permanence du perfectionnement de l'organisation du parti, de l'éducation et de la formation des jeunes militants. Il visite plusieurs fois l'Union Soviétique, participe à la Conférence internationale des partis communistes et ouvriers qui se tient à Moscou en 1957, visite la République Démocratique Allemande, participe au VII^e Congrès du Parti Communiste Bulgare, au X^e Congrès du Parti Communiste Italien et aux travaux du Congrès de la Ligue des communistes de Yougoslavie, exprimant partout son désir de développer des relations amicales avec tous les partis, avec tous les pays socialistes *« sur la base du respect mutuel, de l'internationalisme socialiste ».* En mars 1965, Nicolae Ceausescu succède à Gheorghe Gheorghiu-Dej au poste de premier secrétaire du Comité Central, et en juillet, au IX^e Congrès, il est élu membre du Presidium Permanent et Secrétaire général du Comité Central. *« La Roumanie va vivre et se développer désormais sous le signe du réalisme et de la recherche patiente de la vérité sur tous les plans. L'offensive est immédiate contre les errements anciens... L'ensemble des mesures préconisées tranchait par sa hardiesse avec la routine et l'esprit de satisfaction de naguère. Une nouvelle manière d'envisager les dimensions de l'avenir, différente de celle qui avait été pratiquée jusqu'alors, y était clairement exposée... (dans le rapport présenté devant le IX^e Congrès du parti - N.N.). C'était une vision peut-être ambitieuse de l'avenir, mais — c'est là un autre trait du caractère de Nicolae Ceausescu — il faut toujours viser haut. Cette conception impliquait, dans le même temps, la liquidation des tendances à tout voir en rose, à ne parler que des succès et à éviter de mettre à nu les insuffisances de tel ou tel secteur d'activité ».* En décembre 1967 — fraîchement élu par la Grande Assemblée Nationale aux fonctions de Président du Conseil d'Etat — Nicolae Ceausescu propose à la Conférence Nationale du parti communiste un nouveau système d'organisation et de direction de la vie économique et sociale *« destiné à éliminer les effets d'un centralisme excessif, à assurer aux cadres de l'économie comme aux travailleurs eux-mêmes, un champ d'initiative plus vaste, et à les intéresser ainsi au développement et au perfectionnement de la production. Ce système s'inspirait de l'étude des méthodes mondiales d'organisation les plus efficaces, adaptées aux réalités concrètes et au niveau du développement économique de la Roumanie ».* Les structures industrielles furent transformées par la création de centrales industrielles, grandes unités productives réunissant plusieurs entreprises à spécialité appa-

rentée ou dont les productions se complètent l'une l'autre. Du fait de cette nouvelle structure, les ministères économiques se trouvent sensiblement dégagés de toute une série de tâches courantes qui les surchargeaient et freinaient leur efficacité. L'aspect quantitatif de la production n'est pas tout. Nicolae Ceausescu précise que toute activité économique doit répondre aux exigences concrètes de la société, aux nécessités réelles de la vie matérielle et spirituelle des hommes. *« La théorie n'a pas de sens si la pratique ne vient la confirmer. La théorie est affaire de spécialistes, la pratique c'est la vie du peuple. La liaison indissoluble de l'une avec l'autre, le contrôle de la justesse de la théorie par l'efficacité de la pratique, c'est pour le président Ceausescu — constate l'auteur — la méthode par excellence de gouvernement ».*

Le style personnel du gouvernement du président Nicolae Ceausescu — manifesté aussitôt son accession au pouvoir suprême — c'est le contact personnel et permanent avec le peuple, les examens collectifs des problèmes, les expériences sur le plan local ou régional, les conférences techniques, les discussions par voie de presse ou par réunions publiques sont, certes, du ressort du dirigeant du parti et de l'Etat, entouré de ses spécialistes. *« Mais le contact direct avec le peuple c'est l'affaire personnelle du président de la république... Il ne se passe pas de mois sans que soit organisé tel ou tel déplacement à travers le pays. Le rituel et immuable : à la descente d'avion, de voiture ou de train, des adolescentes en costume régional offrent le pain et le sel, traditionnel souhait de bienvenue. Puis, le cortège s'ébranle : visite d'usines ou de coopératives agricoles. Le président, retrouvant le goût de son expérience de travailleur manuel, teste les machines ou bien, traversant le champ de maïs ou de blé, soupèse et tâte les grains, comme son père le faisait naguère dans son village de Scornicesti et comme le fait encore, dans le même village, son beau-frère, président de la coopérative agricole locale ».*

Examinant la conception de la démocratie du président Nicolae Ceausescu, Michel-P. Hamelet constate que : *« Pour le président Ceausescu la démocratie existe dans un pays lorsque sont respectées — avec l'impérieuse exigence de l'information du peuple — les notions de légalité et de justice. Enfant — nous l'avons vu, — le jeune Nicolae s'insurgeait violemment contre l'injustice. Président de la république, il reste le même. Mais il possède aujourd'hui les moyens de réparer toute iniquité ».* Analysant très attentivement certaines erreurs commises dans le passé, Nicolae Ceausescu a révélé les abus et les illégalités commis contre des militants éminents du parti, montrant la vérité à la nation. *« Au fil de l'histoire tourmentée de notre peuple, de nombreux abus et crimes ont été commis contre le peuple — déclarait le président Nicolae Ceausescu en avril 1968 —, mais les classes dominantes, les partis bourgeois-agrariens ont toujours cherché à les justifier, à dissimuler la réalité et la vérité. Cependant, l'histoire, le temps — juges suprêmes — ont toujours fait justice et condamné les auteurs de ces iniquités. Nous sommes communistes et ne saurions procéder de la même manière, nous ne saurions laisser à l'histoire et au temps le soin de faire lumière. C'est à nous tous qu'incombent le devoir et la tâche de faire justice — et nous le faisons aujourd'hui, alors que sont en vie ceux qui connaissent les réalités et savent comment les choses se sont passées. Laisser cela à la charge de l'histoire et du temps signifierait peut-être contribuer à dissimuler la vérité et à la dénaturer... ».* A la lumière de cette conception du président Nicolae Ceausescu, une commission fut instituée en 1968, commission qui, examinant des faits du passé, a proposé la réhabili-

tation de Lucretiu Patrascanu et d'autres militants communistes soumis à une enquête abusive et condamnés injustement. « La « démocratie réelle » que le président Ceausescu et son parti veulent instaurer — au-delà des abus, voire des crimes commis en son nom — ils la définissent comme une société qui devra permettre l'affirmation libre, sans entrave, des aptitudes et des capacités de création de chaque citoyen pleinement maître en son pays... Le président s'affirme comme l'un des adversaires les plus implacables des abus, du subjectivisme et de l'arbitraire dans l'application des lois ». L'auteur souligne aussi la conception et l'activité du président Ceausescu visant à liquider toute inégalité d'ordre économique et social entre les hommes, de toute oppression, en vue d'une organisation supérieure des rapports entre les hommes. « Le communisme, c'est la vertu obligatoire. L'homme est voué à la morale sociale et d'autant plus que sa position est plus élevée dans la hiérarchie de la société. On a vu, ces années dernières à Bucarest, de hauts personnages de l'Etat balayés brutalement de leur fonction pour des actes qui n'eurent pas en Occident soulevé une telle réplique : un vice-ministre, par exemple, dont le père avait commis des fraudes sur des produits alimentaires, a été aussitôt « démissionné » par le président lui-même. La révocation a été également prononcée à l'encontre de deux hauts magistrats qui, la cinquantaine atteinte, s'étaient rendus coupables d'abandon de famille... »

La démocratie n'est pas la licence... Tout un arsenal juridique — lois et décrets — est dressé contre le parasitisme social, contre les gains illicites et généralement contre tout avantage qui ne trouve pas sa justification dans le travail et dans une contribution effective à l'activité de toute la société ». D'autre part, l'auteur avance des arguments à l'appui d'autres qualités du président Nicolae Ceausescu. « Edifier la société nouvelle, ce n'est renier l'histoire. C'est, au contraire, dans l'histoire que le présent peut puiser sa force et sa justification ». Qu'il s'agisse du développement de l'économie, de la discipline civique et du travail, comme des initiatives prises dans le domaine de la politique extérieure « l'action du président Ceausescu et de son gouvernement concourt à ces mêmes fins » renforcer l'indépendance et la souveraineté nationales, assurer au peuple roumain une place et une position dignes parmi les peuples du monde, servir, enfin, « le noble but du développement de toutes les nations dans des conditions de pleine indépendance et de souveraineté ». Nous touchons là, avec cette dernière proposition, au souci d'internationalisme, qui ne contredit pas l'amour de la patrie ».

Partant de l'assertion du président Nicolae Ceausescu selon laquelle « personne ne saurait affirmer : le marxisme c'est moi. Le marxisme-léninisme n'est la propriété de personne... », l'auteur du livre essaie de définir l'esprit de son orientation politique. « Pour lui — précise Michel-P. Hamelet —, le marxisme n'est pas un catéchisme, une collection de dogmes immuables, révélés, suscitant un modèle unique de société, mais une science vive, une philosophie active qui s'enrichit — et se vérifie — en permanence par les nouvelles données de la connaissance humaine, par les nouvelles conquêtes de la science... La doctrine pour être valable doit passer au feu de l'action et trouver sa justification dans les faits, dans les réalités concrètes. Parvenu au pouvoir, il rejette pareillement tout dogmatisme et applique à la conduite des affaires cette sorte de pragmatisme éclairé ».

Dans la dernière partie de l'étude sur la vie et l'activité du président Nicolae Ceausescu, l'auteur insiste sur la riche et prestigieuse activité inter-

nationale du président Nicolae Ceausescu. « *Le monde entier connaît aujourd'hui cette passion de l'indépendance qui anime le président Ceausescu. Il la manifeste par une ample politique de contacts internationaux, marquant par là sa volonté de rejeter toute discrimination a priori* ». Mettant en relief la préoccupation primordiale du président : élargir les relations d'amitié, d'alliance et de solidarité avec tous les pays socialistes, ses efforts visant à éliminer les « divergences » comme à assurer l'entente fraternelle entre les partis et les pays du système socialiste, l'auteur insiste sur le réalisme avec lequel le président Nicolae Ceausescu ne cesse de promouvoir les relations de coexistence pacifique avec les Etats ayant un autre système socio-politique. « *Champion des solutions négociées pour résoudre les litiges entre Etats — entre tous les Etats — il rejette, enfin, une quelconque prééminence basée sur la puissance, l'intervention militaire, l'instruction des armées d'un pays sur un territoire national — quelle que soit l'apparente légitimité de cette action — est condamnable à ses yeux. Elle recule, en effet les conflits, les aggrave même et ne les résout pas. Il ne peut y avoir, dans la vie internationale, un super-gendarme qui se substitue à la volonté d'une nation et qui la viole. Où qu'elles soient et pour quelque motif que ce soit — les armées étrangères doivent donc se retirer des territoires nationaux qu'elles occupent. L'existence et l'indépendance des Etats, petits ou grands, constituent non seulement une cause sacrée mais, de plus, cette existence et cette indépendance sont nécessaires à la bonne harmonie internationale...* ». Selon la conception du président Nicolae Ceausescu, la déconsidération ou la sous-estimation de la contribution que les Etats petits et moyens peuvent apporter à la vie internationale entravent la solution des problèmes actuels, nuisent à la cause de la paix et de la coopération entre les peuples. « *Moscou, Pékin, Cuba, Le Caire, Tel Aviv, le Vietnam, etc., trouvent la même audience intéressée auprès de ce président qui ne connaît qu'un ennemi : l'esprit de violence et de sujétion... Ainsi s'explique la politique permanente de contacts extérieurs de Nicolae Ceausescu, effectuée en marge de nombreuses occupations et préoccupations qui le sollicitent dans le domaine de la politique intérieure. Quand on discute on s'informe, quand on s'informe on se connaît et si l'on se connaît on peut se comprendre...* ».

L'auteur parle ensuite de la remarquable faculté d'organisation du président, de la façon dont il organise sa journée de travail, résolvant les problèmes les plus compliqués et les plus divers. « *En prison, comme au pouvoir, tous ces actes sont le fruit d'une réflexion préliminaire, d'une profonde confrontation avec les réalités de la vie, sa propre expérience, ses lectures...* Rappelant le serment prêté par le président Ceausescu en septembre 1968 à Cluj devant deux cent mille hommes et femmes assemblés de dédier toute sa vie, toute son activité aux intérêts du peuple, de travailler sans relâche, tant qu'il vivra, pour l'épanouissement de la Roumanie, pour la cause du communisme, aux côtés du peuple, l'auteur de cette remarquable synthèse conclut : « *Le passé de Nicolae Ceausescu, ce dur cheminement que nous avons suivi à travers toutes les épreuves d'une vie militante exemplaire, plaident ici pour l'avenir. Rien ne peut faire que cet engagement solennel gagé sur tant d'années de luttés ne soit pas tenu demain, comme il le fut jusqu'ici* ».

Par une connaissance profonde de la vie et de l'activité du président Nicolae Ceausescu, de son travail inlassable mis au service de l'épanouissement de la Roumanie, des intérêts généraux de la paix et du progrès de toute l'humanité et grâce à sa remarquable capacité de synthèse, Michel-P. Hamelet a réussi

à élaborer un ouvrage *rigoureux du point de vue de la présentation de la vérité, d'une valeur scientifique incontestable*, à la lumière des arguments utilisés, mettant à notre disposition le résultat d'une première étude analytique sur une personnalité qui, par son passé et son présent, nous apparaît comme l'un des plus illustres hommes d'Etat, non seulement de la Roumanie moderne, mais de toute l'humanité.

Dr Dumitru I. Mazilu
Professeur universitaire
Membre correspondant de l'Académie
des Sciences Sociales et Politiques



OVIDIU TRASNEA. Știința Politică. Studiu istoric-epistemologic
(Science politique, Etude historique-épistémologique), București,
Editura Politică, 1970, 400 pages.

Dans la conjoncture contemporaine caractérisée par l'accroissement considérable du rôle du facteur politique dans toute la vie sociale, par la pénétration toujours plus efficace de la science dans la pratique sociale, et surtout au niveau de la direction et de la programmation sociale, l'analyse des lois et des fonctions spécifiques du phénomène politique tend tout particulièrement à s'imposer. Par ailleurs, la lutte idéologique sur l'arène internationale exige une compétence accrue pour aborder les problèmes théoriques et d'application de la politologie à partir des positions marxistes. Dans ce contexte, la publication d'un ouvrage consacré à l'analyse de la problématique essentielle qui définit le statut épistémologique de la science politique, répond à une véritable nécessité sociale, à l'intérêt croissant qui se manifeste à l'égard de cette branche des sciences sociales, non seulement chez nous, mais également dans le monde.

En abordant ce thème, l'auteur s'est proposé — avec raison — deux objectifs majeurs : un examen historique de la genèse et de l'évolution de la science politique, et une analyse théorique des questions essentielles et les plus actuelles que comporte cette discipline.

A notre connaissance, la littérature marxiste, non plus que la littérature non-marxiste, ne fait état d'aucun travail de recherche sur l'évolution de la conception et de la mise sur pied de la science politique au long des siècles. Cette entreprise, que l'on peut qualifier de téméraire, est d'autant plus valable, que l'auteur ne se borne pas à procéder à un simple enregistrement, à établir l'inventaire historique des différentes conceptions, mais formule des jugements de valeur orientés par des critères scientifiques formés sur ces conceptions, discernant aussi bien leur apport positif que leurs limites. Il réussit de ce fait à présenter en une synthèse concentrée, une image d'ensemble complexe de la constitution et de l'évolution de la science politique, avec ses préoccupations et ses fonctions spécifiques, aux différentes étapes historiques, intégrant organiquement dans ce processus, les principales contributions des penseurs roumains. Il y indique la place accordée à l'étude de la politique par les figures les plus représentatives de la philosophie et de la pensée socio-politique depuis les temps les plus reculés ; à partir des *Enseignements* de Ptahhotep, homme d'Etat égyptien du XXV^e siècle avant notre ère, en passant par Héro-

dote, Platon, Aristote, Thomas d'Aquin, jusqu'à Machiavel — considéré presque unanimement comme le fondateur de la science politique moderne, Bodin, Hobbes, Locke, Montesquieu, Rousseau, les socialistes utopistes, A. M. Tocqueville, Auguste Comte, Max Weber et autres contemporains, dont il analyse de façon circonstanciée les idées, les thèses, l'apport et les limites, la filiation et la contribution positive, fût-elle infime, au développement de la connaissance scientifique d'un domaine aussi complexe de la vie sociale. Un grand nombre de ces auteurs sont ainsi appréciés pour la première fois, sous l'angle de vue de l'épistomologie politique à partir des positions de la doctrine marxiste.

Il faut souligner l'esprit conséquent avec lequel l'auteur s'est efforcé de réaliser — comme il se l'était proposé — une esquisse de l'histoire de la science politique, dans une perspective essentiellement gnoséologique, sans se laisser entraîner à faire l'histoire des doctrines politiques. Cette séparation entre l'aspect épistomologique et l'aspect doctrinal, qui s'exprime plus précisément par la distinction établie entre l'histoire de la science politique et l'histoire des idées ou des doctrines politiques, mériterait peut-être une analyse théorique plus nuancée, justement parce que, surtout dans le domaine de la politique, on les confond souvent, spécialement en incorporant les deux aspects dans l'histoire des doctrines. Il est vrai qu'à un certain moment, l'auteur définit l'histoire de la science politique comme « un examen systématique des caractéristiques de l'étude de la politique, depuis son apparition jusqu'à nos jours... » (page 8). Il va sans dire qu'il faut prendre en considération — comme par ailleurs le démontre cet ouvrage — le rôle des idées, des doctrines politiques, puisqu'il est impossible de réaliser une judicieuse histoire de la politique, autrement que sur leur toile de fond. Il convient de mentionner également la façon dont il a su résoudre le problème — en règle générale si difficile dans tous les domaines de l'histoire des idées — de l'intégration des apports roumains dans le processus de développement de la science politique sur le plan mondial.

L'auteur souligne la contribution essentielle de Marx et de la conception marxiste au renouvellement et à l'évolution de la science politique. A l'encontre de ceux qui professent que cette contribution s'inscrirait exclusivement sur le terrain de l'idéologie, il remarque le bond qualitatif que lui fit faire Marx en réalisant une étude authentiquement scientifique de la politique, et dans le même temps, grâce à la conception marxiste elle-même, au sujet des tâches et de la finalité d'une science de la politique. O. Trasnea met en évidence la tendance constante de la politique de se constituer en domaine autonome de la connaissance systématique, en se séparant surtout de la philosophie et de l'éthique, et observe avec raison que l'élaboration de la science politique en tant que science indépendante ne pouvait se produire avant que fût mise sur pied une conception scientifique générale de la société, susceptible de fournir une explication authentiquement scientifique de la sphère politique, chose réalisée par le marxisme.

L'auteur fait également preuve de compétence et d'originalité dans la partie consacrée à l'analyse de l'objet de la science politique, de ses relations avec les disciplines limitrophes, à l'élaboration du concept de système des sciences politiques, et, enfin, aux fonctions de la science politique.

En ce qui concerne l'objet de la science politique — dont on n'a pas fini de discuter —, l'auteur, après avoir donné une image des opinions exprimées dans la littérature mondiale, suivant un classement systématique et en faisant

ressortir très finement leurs aspects positifs et négatifs, avec les implications scientifiques et idéologiques qui en découlent, formule un point de vue, justifié à mon sens, à savoir que la science politique, en tant que science sociale particulière, étudie non seulement le phénomène social global, mais aussi la genèse, l'essence et les lois du développement du *politique*, celui-ci comprenant *l'ensemble des aspects idéologiques et socio-psychologiques* (conscience politique, psychologie politique), *relationnels* (relations politiques internes et internationales) et *institutionnels* (l'Etat, les partis politiques et autres organisations politiques) de la *superstructure politique, dans leur détermination socio-historique et de classe, et dans leur dynamique historique*. Il analyse parallèlement les formes et les moyens d'action politique, et la fonction spécifique du politique, en tant qu'activité de direction et d'organisation de l'ensemble de la vie sociale (page 259).

Délimitant l'objet et les tâches de la science politique, l'auteur émet des opinions à beaucoup d'égard inédites et intéressantes — même si parfois nous ne partageons pas entièrement les conclusions qu'il formule — sur les relations de la politologie avec la sociologie politique, la philosophie politique, la science juridique et l'histoire.

Il convient de souligner également, pour l'intérêt qu'elle présente et les nouveaux éléments qu'elle apporte, la thèse concernant le système des sciences politiques, qui comprend : la politologie, en tant que discipline fondamentale, les sciences politiques spéciales ou apparentées, ayant des fonctions théoriques et explicatives, les disciplines praxiologiques ou d'application, et, partiellement, les disciplines limitrophes qui font la jonction avec d'autres sciences sociales ou humaines — la sociologie politique, l'anthropologie politique, la psychologie politique, la géographie politique, etc...

Les vues originales et la force d'argumentation de l'auteur ressortent pleinement dans le chapitre où il aborde les problèmes théoriques de la politologie contemporaine et les fonctions de la science politique. Il nous donne pour la première fois, dans la perspective marxiste, une analyse des aspects intrinsèques caractéristiques des fonctions remplies par la science politique dans la société contemporaine. Cette analyse est conçue de façon différenciée, elle tient compte de la nature des systèmes politiques dans le cadre desquels s'exercent les fonctions respectives, et elle est constamment confrontée aux points de vue affirmés dans la littérature. Dignes d'attention sont les critères grâce auxquels l'auteur individualise les manifestations particulières au niveau contemporain, des éléments théoriques et explicatifs, prospectifs, normatifs, pratiques et d'appréciation, propres à la science politique, ainsi que la façon dont il souligne leur unité dialectique dans la finalité de la fonction sociale générale de cette science. Les conclusions formulées présentent, en ce sens, une valeur d'orientation pour les recherches politologiques.

Ouvrage monographique se situant au niveau scientifique de la littérature politologique d'audience internationale, cet ouvrage traité avec compétence et où se confrontent les points de vue des représentants contemporains les plus représentatifs de cette discipline, représente une contribution précieuse de la science roumaine à la détermination du statut de la science politique dans une vision marxiste, il plaide pour l'affirmation de la science politique en tant que branche indépendante appelée à contribuer, à élucider, diriger et orienter les procès socio-politiques complexes du monde contemporain. Même si certaines des opinions exprimées sur tel ou tel problème ne peuvent être acceptées

sans réserves, deux choses, à mon sens, sont certaines : en premier lieu, que l'on ne peut nier qu'il existe une science politique matérialiste dialectique et, en second lieu, que les problèmes fondamentaux concernant le statut épistémologique de cette science, posés dans cet ouvrage, peuvent servir de base réelle pour les discussions et les développements à venir.

Professeur I. Ceterchi.



ILIE RADULESCU. *Functia economico-organizatorica a statului socialist* (La fonction économique organisationnelle de l'Etat socialiste), Bucarest, Editions de l'Académie de la République Socialiste de Roumanie), 1967.

Parmi les problèmes majeurs d'ordre pratique et théorique rentrant aussi dans les préoccupations de notre front idéologico-théorique, s'inscrivent ceux qui se rapportent à l'Etat et au rôle qu'il remplit dans la société.

Ce n'est un secret pour personne, autant pour l'homme du commun que pour le spécialiste, que la problématique de l'Etat — en commençant par la genèse de celui-ci pour finir par les aspects divers que peut revêtir cette institution politique *sui generis* dans les différents systèmes economico-politiques et sociaux d'aujourd'hui, tels que les régimes capitaliste, socialiste et ceux du tiers monde — constitue l'objet d'une attention intense et concentrée des politologues, des sociologues, des juristes ou des économistes de toutes orientations, partout dans le monde.

Les positions en cette vaste matière, comme il est démontré par l'expérience pratique ou les témoignages écrits, offrent une grande diversité, ce qui est dû à de multiples facteurs. Mais, malgré les changements intervenus et la diversité des événements, un fait reste indubitable dès l'antiquité et jusqu'à nos jours : c'est que l'Etat a été et doit être interprété comme étant une institution centrale de la société.

C'est dans cet esprit que le docteur Ilie Radulescu entreprend une analyse minutieuse, bien argumentée, pertinente et convaincante sur l'Etat socialiste et sur les tendances de son évolution en Roumanie, dans son ouvrage intitulé *La fonction économique organisationnelle de l'Etat socialiste*.

Relevons, pour en donner une image tant soit fidèle et complète de l'étendue de la matière qu'embrasse l'ouvrage, quelques-uns des titres des chapitres les plus importants : *La détermination objective de la fonction économique organisationnelle de l'Etat socialiste ; La direction assumée par le Parti Communiste Roumain, source de la force et des succès de l'Etat socialiste ; Le développement des forces productives de la société — attribut fondamental de la fonction économique organisationnelle de l'Etat socialiste*.

Dans des chapitres séparés, l'auteur s'attache à faire paraître la relation indissoluble qui existe entre la fonction respective de l'Etat et le développement et la consolidation de la nation socialiste, de la souveraineté nationale, etc.

Chaque chapitre, pris en soi, représente la mise au clair des conclusions auxquelles est parvenu le docteur Ilie Radulescu, théoricien bien connu sur le plan national du domaine des sciences sociales, à la suite d'investigations portant sur la réalité offerte par notre pays et de l'étude ample et approfondie de la littérature spécialisée, en Roumanie et à l'étranger.

Dans l'impossibilité où nous nous trouvons de procéder, dans l'espace dont nous disposons, à une analyse plus poussée du contenu de cet ouvrage dans son ensemble en présentant toutes les opinions qui y sont avancées, nous nous contenterons de mettre en relief quelquesunes seulement des constatations de l'auteur, constatations qui emportent notre entière adhésion. Ainsi, en se référant au rapport qui s'établit d'une façon plus ou moins directe entre la production matérielle et la superstructure socio-politique et, en général, à la relation entre la production matérielle et la texture spirituelle de l'époque, le docteur Ilie Radulescu note : « Dans la société basée sur l'esclavage... le faible développement de l'économie, des forces productives qui ne pouvaient pas satisfaire aux nécessités de la vie, a conduit à la migration de nombre de peuples dont quelques-uns sont purement et simplement disparus à la suite de leur assimilation. Le développement insuffisant des forces productives, le caractère rudimentaire et l'autarcie de l'économie n'ont pas manqué d'influer également la vie des peuples dans les conditions de l'époque médiévale, entraînant le démembrement politique, des rivalités entre les féodaux et les dignitaires, la constitution de plusieurs formations étatiques ressortissant aux mêmes peuples » (pp. 257-258). En ce qui concerne le spécifique du régime capitaliste, il est précisé dans cet ouvrage qu'il y a une étroite dépendance entre le canevas économique caractérisant la société bourgeoise et les forces productives, la circulation des marchandises etc, L'auteur mentionne à ce sujet : « La complexité de la vie économique issue du développement des forces productives et de l'extension des rapports capitalistes, le marché national capitaliste, accentuent le rôle qu'ont les frontières pour faire délimiter d'une façon précise le territoire sur lequel s'exerce la souveraineté des classes dominantes et dans le cadre duquel se développe la vie économique, politique, culturelle de la nation » (pp. 258-259).

Au paragraphe intitulé *L'Etat socialiste - principal instrument pour faire épanouir la vie matérielle de la nation*, le docteur Ilie Radulescu conclut : « Dans les conditions du socialisme, le facteur décisif de l'union de la nation est constitué par la vie économique intense, fondée sur l'industrialisation du pays, les nouveaux rapports de production ayant à leur base la propriété sociale sur les moyens de production, ainsi que la collaboration et l'aide mutuelle entre les hommes » (p. 261).

En nous arrêtant ici, il nous faut remarquer que l'ouvrage représente une réelle contribution, d'une grande richesse de conclusions visant non seulement l'état des choses du présent et du passé mais aussi la dynamique de celles-ci à l'avenir. La lecture de l'ouvrage est rendue facile grâce à la logique intérieure de chacune des parties, au système d'arguments comme au langage adéquat qui y sont employés.

Certes, le livre dont nous rendons compte peut recueillir des suffrages plus ou moins larges, en donnant satisfaction à certaines questions tout en suscitant d'autres. Mais, n'est-ce pas justement la fin que poursuit cette étude, la raison même de ce travail ?

Marin Voiculescu.



VALTER ROMAN. Eseuri despre revolutia stiintifica si tehnica (Essais sur la révolution scientifique et technique), Bucuresti, Editura Politica, 1970, 543 pages.

Le phénomène de la révolution scientifique et technique constitue l'un des thèmes les plus fréquents dans la littérature social-politique dans la Roumanie d'aujourd'hui. Ses effets profonds sur la vie sociale et politique ont donné naissance à un vif débat entre les politistes, les sociologues et les économistes roumains. Dans ce contexte, le livre de Valter Roman, intitulé « Essais sur la révolution scientifique et technique », s'inscrit comme un ouvrage d'ample synthèse, s'attaquant aux aspects multiples que ce problème soulève tant sous le rapport théorique que sous le rapport pratique.

L'auteur, à la fois ingénieur et politologue, aborde les nouvelles relations existant entre la science et la société, la science et la production, la science et la technique, sous l'impact des deux révolutions qui caractérisent l'époque contemporaine. Il prend pour point de départ l'idée que, parallèlement à la création par l'homme, d'un milieu artificiel à la suite des grandes mutations révolutionnaires accomplies dans l'infrastructure sociale, la nature propre de l'homme est, elle aussi, sujette à des mutations vertigineuses, connues par les deux systèmes socio-économiques en présence, même si celles-ci revêtent des formes et sont présidées par des circonstances différentes. L'auteur constate que la littérature marxiste n'a pas encore fourni des réponses satisfaisantes à nombre de problèmes contemporains et conclut sur la nécessité d'élaborer une théorie unitaire de la révolution scientifique. La commande sociale est à ce propos tout aussi urgente qu'impérieuse. En effet, une théorie de la révolution scientifique et technique est indispensable si l'on veut que la science marxiste puisse accomplir les deux tâches essentielles qui sont celles de toute science sociale, à savoir : *expliquer* profondément la réalité sociale contemporaine et *anticiper* l'évolution future de celle-ci. De toute évidence, la révolution dans la science et la technique pose à la société des problèmes inédits ; le milieu artificiel créé par l'homme à l'aide de cette révolution exige que les relations sociales s'adaptent rapidement et que l'organisation et le mode de gestion de la société changent eux aussi, sans quoi on court le risque de voir se manifester la contradiction antagonique opposant le milieu artificiel et la condition biologique de l'homme, le système écologique. Le propos de l'auteur n'est pas de formuler une pareille théorie de la révolution scientifique et technique. Toutefois, il démontre la nécessité de cette théorie et établit les coordonnées majeures du problème.

Les lois présidant au développement des forces productives dans les conditions contemporaines, telles qu'elles se manifestent dans les deux systèmes socio-économiques de notre monde, bénéficient d'une attention spéciale de la part de l'auteur. « Le progrès de la science est proportionnel à la masse des connaissances héritées de la génération précédente ». Valter Roman nous rappelle cette loi du développement formulée par Engels pour constater que dans les pays capitalistes avancés le coefficient d'accélération est — au moins pour un certain temps encore — plus grand du fait que les accumulations antérieures y sont plus importantes. Il note cependant que les autres facteurs, tout premièrement les rapports vieillis de production peuvent avoir à un moment donné pour effet de provoquer la diminution, voire même l'arrêt de ce développement accéléré. Dans les pays socialistes, où les nouveaux rapports de production créent des prémisses favorables au développement, certains pro-

blèmes doivent trouver leur solution. Il s'agit du rapport entre la centralisation et la décentralisation, entre le plan et le marché, entre l'argent et la marchandise. Il s'agit, en substance, d'écarter le centralisme excessif et la bureaucratie paralysante. Les contradictions qui se font jour au cours du développement des pays socialistes et qui ne trouvent pas leur solution en temps voulu peuvent aboutir — comme l'a montré la pratique historique — à des convulsions, voire même à des explosions sociales. La participation médiante et immédiate des masses au pouvoir de décision et de direction, à tous les échelons, devient toujours plus le critère fondamental de différenciation politique entre les deux variantes (capitaliste et socialiste) de la révolution scientifique et technique. Seule cette participation peut en effet empêcher qu'un abîme se creuse entre la sphère de la décision et celle de l'exécution, entre une élite dirigeante et la masse du peuple. La dichotomie une fois éliminée entre la sphère de la décision et celle de l'exécution, c'est donner aux masses la possibilité de participer de façon consciente à la création historique. C'est dire que la science est organiquement liée au développement multilatéral de l'homme.

C'est là, en un mot, le message du livre dont nous rendons compte.

S'avancant sur un terrain encore en friche dans la littérature marxiste, l'auteur s'appuie sur une riche bibliographie internationale pour s'attaquer courageusement à l'un des problèmes les plus épineux, si non le plus épineux — par sa complexité et ses implications — que pose la pensée sociale-politique contemporaine.

Pr. Silviu Brucan.



N. KALLOS. Constiinta politica (La conscience politique), Bucuresti, Editura stiintifica, 1968, 285 pages.

L'ouvrage du professeur N. Kallos, intitulé « La conscience politique », s'inscrit dans le cadre de l'orientation de la recherche scientifique de Roumanie vers les domaines les plus actifs de la vie sociale.

L'auteur — connu par ses activités en science politique — s'efforce d'apporter des réponses à quelques-unes des questions qui se posent à l'heure actuelle, telles que : qu'est-ce que la politique ? ; qu'est-ce que l'idéologie politique ? ; quel rapport y a-t-il entre la conscience politique et d'autres formes de la conscience sociale ?

Sans vouloir faire l'inventaire de toutes les idées émises au sujet de la politique depuis Aristote, l'auteur observe la diversité des conceptions et des perspectives dans la définition du concept politique, ainsi que les difficultés qui s'y rattachent. Le contenu même du terme de politique est extrêmement vaste et comprend, avant tout, les relations et les institutions politiques relevant de la pratique sociale. Puis il aborde le chapitre de la conscience politique. Le terme est employé communément pour désigner les relations entre les classes et entre les partis, entre le parti et la classe, entre la classe et l'Etat, d'un Etat à l'autre, d'une nation à l'autre, etc... Comme il arrive dans certains autres cas, l'emploi — parfois exagéré — du terme de politique, les significations — souvent surprenantes — qu'on lui confère dans la vie quotidienne, compliquent davantage encore la tâche du chercheur.

L'auteur souligne dans sa monographie que la politique se manifeste dans les trois principaux domaines suivants : les relations politiques, les institutions

politiques et la conscience politique. Les deux premiers font partie de la pratique sociale vivante, réelle, et la troisième, du domaine du reflet de l'existence sociale dans la conscience des hommes. Entre ces trois domaines s'établissent des liens multiples, ils ne sont pas isolés les uns des autres, il existe entre eux des rapports étroits d'interdépendance.

Rappelant la définition de la politique donnée par V.I. Lénine — « la politique est l'expression concentrée de l'économique » —, l'auteur affirme que les relations politiques entre les grands groupes d'hommes sont l'expression concentrée des relations à caractère économique qui se sont instaurées entre eux ; la pratique et l'idéologie politique des diverses classes sociales servent la défense des intérêts économiques, la réalisation des objectifs économiques de ces classes. Le rôle de facteur déterminant en dernière instance dans le développement social tout entier revient aux relations économiques et non point aux relations idéologiques (politiques, juridiques, etc...). Le fait que la conception matérialiste souligne chaque fois que c'est le facteur économique qui exerce le rôle déterminant *en dernière instance*, est de nature à dissiper les doutes qui persistent en ce qui concerne le caractère prétendument absolu que le marxisme accorderait à ce facteur, à prévenir la vulgarisation de la complexité des liens qui s'établissent entre la base et la superstructure. Dans le cadre de ces liens, le matérialisme dialectique et historique, loin d'exclure le rôle des facteurs de nature idéale, l'implique au contraire dans les paramètres réels.

En tant que parties composantes des relations sociales, les relations politiques sont apparues au moment où les relations de production ont acquis un caractère antagonique, où des intérêts opposés ont surgi entre les groupes sociaux, où l'Etat a fait son apparition. C'est pourquoi le marxisme conçoit les phénomènes politiques dans les coordonnées de l'économique et de l'Etat. Parce qu'elle possède essentiellement le caractère d'un problème économique, la politique exprime la position et l'action des classes et des couches sociales respectives à l'égard de l'Etat et à l'égard du pouvoir.

La monographie comprend d'intéressantes considérations sur le contenu du politique, le lieu et le rôle social des différents compartiments de la politique — spécialement dans la sphère de la pratique politique, des relations et des institutions politiques.

L'auteur a réservé naturellement une place plus large à l'analyse de la conscience politique, de sa structure et de ses fonctions, de la place et du rôle de la conscience politique parmi les autres formes de la conscience sociale.

Parlant de la structure de la conscience politique, il part de l'analyse de la structure de la conscience sociale en général, telle qu'elle ressort de la littérature philosophique d'aujourd'hui. Sur le « plan horizontal », la conscience politique voisine avec la conscience juridique, morale, religieuse, etc... Sur le « plan vertical » ou, autrement dit, en profondeur, la conscience sociale est communément présentée comme diversement composée d'éléments rationnels, volitifs, affectifs. Au sujet de la structure « en profondeur » de la conscience sociale, se poursuivent encore de nombreuses controverses dans la littérature spécialisée. Avec raison, l'auteur souligne le fait que « l'analyse théorique des éléments composants et de la structure de la conscience aboutit à la connaissance et à l'intelligence de son mécanisme et de son fonctionnement, ce qui, étant donné le rôle particulièrement important joué par la conscience sociale dans la

vie de la société, présente une importante pratique de premier plan » (pages 63-64).

La conscience politique — de même que les autres formes de la conscience sociale, au demeurant — remplit deux fonctions importantes : une fonction idéologique et une fonction gnoséologique.

En tant que forme de la conscience sociale, la politique est par excellence de nature idéologique. Par le fait qu'elle possède un caractère historique, la conscience politique des diverses classes ou catégories sociales s'est diversifiée au fil du temps. L'essence et les particularités de la conscience politique et, dans le cadre de celle-ci, de l'idéologie politique, sont déterminées par : le régime économique donné, le rôle historique et la position sociale de la classe donnée, les relations et les institutions politiques données. Par ailleurs, elles sont influencées par les formes dominantes de la conscience sociale de l'époque respective.

Nous considérons que, dans tout cela, c'est le régime économique donné, ainsi que les intérêts, la position socio-historique des classes, qui constituent le facteur décisif, déterminant en dernière instance.

L'auteur consacre une bonne partie de sa monographie à l'analyse des nouveaux traits caractéristiques de la conscience politique des bâtisseurs de la nouvelle société en Roumanie.

Sa monographie est incontestablement intéressante par la vigueur de l'argumentation et la confrontation large des opinions, ainsi que par la problématique suggestive et dynamique qui est la sienne.

Nicolae Popa
Assistant à la Faculté de droit
de Bucarest



MARIN VOICULESCU. Istoria doctrinelor politice (Histoire des doctrines politiques), Bucuresti, Editura Didactica si Pedagogica, 1970, 429 pages.

Les jugements élogieux émis dans les différents comptes rendus parus au sujet de l'ouvrage « Histoire des doctrines politiques » — et auxquels nous nous joignons sans réserve — viennent récompenser le travail de pionnier qu'a accompli Marin Voiculescu, spécialiste roumain réputé en matière de pensée politique.

Né de nécessités didactiques — son auteur est le titulaire de la chaire de sciences politiques de l'Académie d'enseignement socio-politique « Stephan Gheorghiu » à Bucarest —, le livre vient combler un vide fortement ressenti dans la doctrine roumaine, c'est pourquoi il a reçu un accueil magnifique de la part des spécialistes et de larges cercles de lecteurs. Dans la préface, l'auteur nous promet deux autres volumes : le premier sera consacré aux doctrines politiques contemporaines, le second portera sur l'apparition et l'évolution de la pensée politique roumaine.

La compréhension de la pensée politique suppose, outre une recherche approfondie, une certaine dose de maîtrise et de méthode. Le mérite de l'auteur est d'autant plus grand qu'il embrasse les principales étapes de la pensée politique universelle, à partir de l'Orient antique et jusqu'à la conception léniniste. Aussi ce travail constitue-t-il une contribution de valeur aux recherches idéologiques portant sur la pensée politique et apporte des conclusions inédites.

L'auteur envisage l'histoire de la pensée politique à travers le prisme de la lutte opposant les conceptions progressistes et les conceptions conservatrices. L'appel à la méthodologie matérialiste historique d'analyse du phénomène politique, le soin qu'il apporte à mettre en lumière le rapport existant entre le mobile économique et le mobile politico-idéologique, de discerner entre la position subjective du doctrinaire et la signification politique de la théorie, constituent les principes essentiels qui ont conduit l'auteur tout au long de son travail.

Il nous faut relever la corrélation judicieuse établie par l'auteur entre l'histoire de la pensée politique et les sciences voisines, où la formation et le développement de la pensée politique sont mis en rapport avec la formation et l'évolution des conceptions éthiques, juridiques, sociologiques, qui ont essentiellement influencé la première. Il faut également souligner la manière dont est présentée et analysée l'interdépendance des phénomènes politique et historique, la rigueur scientifique qui préside au choix des faits et données historiques directement liés à l'étude du phénomène politique.

Reposant sur une vaste documentation, l'ouvrage réalise la synthèse de nombreuses sources de premier ordre. En traitant critiquement la bibliographie dont il s'est servi, l'auteur nous fait part de ses propres opinions, commentaires et conclusions.

L'ouvrage est ce que l'on pourrait réellement appeler un livre-communication. En effet, l'auteur n'a trouvé dans notre littérature aucun travail similaire qui, tout en l'aidant, l'aurait sans doute en même temps influencé. Chaque chapitre ou presque, de son ouvrage est, en fait, une communication. L'auteur tente chaque fois de donner une réponse, d'offrir une possibilité d'interprétation et entreprend l'analyse de tel ou tel aspect du problème.

Tenter de satisfaire à certaines exigences didactiques tout en poursuivant l'investigation scientifique, imbriquer séquences d'exposition et séquences d'appréciation, c'est sans doute faire preuve de hardiesse et de conscience de ses responsabilités scientifiques. L'auteur y a incontestablement réussi, et c'est à cela que tient le succès de l'ouvrage.

Les recherches futures — du même auteur ou d'autres spécialistes — pourront conduire à l'élaboration d'ouvrages encore meilleurs. Ceux-ci ne sauront cependant ne pas tenir compte du premier ouvrage de synthèse paru en Roumanie, celui précisément que nous offre M. Voiculescu.

L'« Histoire des doctrines politiques » réunit les qualités qui la recommandent comme un livre d'authentique valeur scientifique et culturelle, comme un instrument efficace pour aider à connaître un domaine d'une extrême importance dans le secteur des sciences sociales.

Dr. Mihai Oroveanu
Maître de recherche
Institut de recherches juridiques
Bucarest



Communication

Monsieur S. HURTIG, Directeur de Recherche, a été nommé fin octobre comme Secrétaire général de la Fondation Nationale des Sciences politiques (Paris). Il succède à feu le professeur Jean Touchard.

Erratum

Dans le rapport de synthèse des 20 ans de l'Institut publié dans le n°s 3-4/1971 de *Res Publica* la conférence donnée par le professeur Paul M.G. LEVY le 23 janvier 1959 a été omise.

Le sujet était : « Le recensement linguistique du 1^{er} janvier 1960, ou naissance, vie et mort d'un recensement », texte publié dans *Res Publica*, 1959, n° 1.



UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES
INSTITUT DE SOCIOLOGIE

(Fondé par Ernest Solvay)

REVUE DE L'INSTITUT DE SOCIOLOGIE

Revue trimestrielle

Science politique, économie politique, économie sociale, sociologie du travail,
sociologie africaine, psychologie sociale, sociographie, etc.
Chronique démographique. Note critique. Notices bibliographiques.

Numéros spéciaux

L'Université européenne.
Raisonnement et démarches de l'historien.
Corps médical et assurance maladie.
Sociologie de la « Construction Nationale » dans les nouveaux Etats.
Aperçu sociologique sur le Québec.
Image de l'homme et sociologie contemporaine.
Sociologie de la littérature.
L'ingénieur et l'information.
Le plurilinguisme.
La sociologie du droit et de la justice
L'automobile dans la société.

Rédaction : Institut de Sociologie : av. Jeanne 44 - B-1050 Bruxelles
(Belgique) - Tél. (02) 48.81.58.

Administration et abonnements : Editions de l'Institut de Sociologie,
Parc Léopold, B-1040 Bruxelles (Belgique) - Tél. (02) 35.01.86.

Abonnements : Belgique : 600 FB ; autres pays : 700 FB

Le numéro : 200 FB. Le numéro double : 400 FB.

**RIVISTA ITALIANA
DI SCIENZA POLITICA**

Direttore : *Giovanni Sartori* - Redattore Capo : *Gianfranco Pasquino*

Anno I, n. 2, Agosto 1971

Gabriel A. Almond	<i>Strategie per lo studio dello sviluppo politico</i>
Hans Daalder	<i>Governi e sistemi di partito in dieci piccole democrazie europee</i>
Antonio Lombardo	<i>Sociologia e scienza politica in Gaetano Mosca</i>
Peter H. Merkl	<i>Partecipazione ai sindacati e ai partiti in Germania e in Italia</i>
Norberto Bobbio	<i>Considerazioni sulla filosofia politica</i>
Giovanni Sartori	<i>Politica e previsione tecnologica: un codicillo a Daniel Bell</i>
Alberto Marradi	<i>Scienza politica e sistema giudiziario</i>
<i>Recensioni</i>	
<i>Summaries in English</i>	

Published three times a year by Società editrice il Mulino, Via Santo Stefano 6, Bologna (Italy). Annual subscription : Lit. 5.000 (Italy), Lit. 6.000 (abroad), or the equivalent in other currencies.

RIVISTA ITALIANA DI SCIENZA POLITICA

Direttore : *Giovanni Sartori* - Redattore Capo : *Gianfranco Pasquino*

Anno I, n. 3, dicembre 1971

Giuseppe di Palma *Conflitto ed élites nelle società industriali: una riformulazione teorica*

Dietrich Herzog *Carriera parlamentare e professionismo politico*

Maurizio Cotta *Il problema del bicameralismo-monocameralismo nel quadro di una analisi strutturale-funzionale del parlamento*

Paul R. Abramson *Il nuovo ruolo delle classi in Europa*

Giovanni Sartori *Proporzionalismo, frazionismo e crisi dei partiti*

Ghita Ionescu *Studi comparati sul comunismo*

Recensioni e segnalazioni

Summaries in English

Published three times a year by Società editrice il Mulino, Via santo Stefano 6, Bologna (Italy). Annual subscription : Lit. 5.000 (Italy), Lit. 6.000 (abroad), or the equivalent in other currencies.

THE AMERICAN POLITICAL SCIENCE REVIEW

The **Review** is the official journal of the American Political Science Association (founded in 1903) and the foremost scholarly journal covering government, politics, and international affairs. It includes comprehensive symposia and individual articles on political parties, political theory, American government, public administration, public law, and comparative government. In addition there is an extensive book review section.

Yearly subscription (four issues) — \$ 15.00 domestic

\$ 16.00 foreign

(Includes membership in The American Political Science Association)

RECHERCHES SOCIOLOGIQUES

Comité de Gestion

Pierre de Bie, Claire Leplae, Clio Presvelou

Rédaction

Centre de Recherches Sociologiques,

Université Catholique de Louvain

Van Evenstraat 2b - B-3000 LOUVAIN (Belgique)

Tel. 016-276.00

Volume I. Numéro 2. — Décembre 1970

Pierre SERVAIS. — Le sentiment national en Flandre et en Wallonie.
Claire LEPLAE. — Approche sociologique de la musique culturelle récente.
Gérard DEPRez. — La guerre scolaire et sa pacification (I).
Francine BOUDRU. — Vers une sociologie des comportements patrimoniaux de la famille.
Jean BONIS. — Attitudes de jeunes Belges à l'égard des loisirs et de la culture.

Volume II. Numéro 1 — Juin 1971

Reuben HILL. — La famille dans les sociétés occidentales.
Michel CROZIER. — L'engagement social du sociologue.
Paul VERCAUTEREN. — Notes pour une théorie de la légitimation.
Gérard DEPRez. — La guerre scolaire et sa pacification (II).
Bernard GAILLY. — De l'ambition aux stratégies.
Christian PIRET. — Signification de la grève du Limbourg.

Abonnements : Ets Dessart, avenue Dauw et Defossez 44B, 1600 Zuen-
lez-Bruxelles - C.C.P. 5610.38.

Tarif d'abonnement (2 numéros par an) : Belgique : 225 FB (étu-
diants : 200 FB) ; Etranger : 250 FB ; Prix de vente au numéro : 125 FB.

IL POLITICO

Rivista Italiana di Scienza Politica

Sommario - Settembre 1971 - Anno XXXVI - N. 3

Yale BROZEN. — Un punto di vista occidentale sulla economia della ricerca scientifica	409
Janusz G. ZIELINSKI. — Il ruolo del consumatore in un'economia pianificata	423
Mario STOPPINO. — I metodi di ricerca del potere nella comunità locale	455
Mostafa REJAI and Warren L. MASON. — Revolutionary Ideology : France 1968	503
B.R. SHENOY. — Aid to India from World Bank Group	523
Francesco TRASSARI. — L'inviolabilità dei membri del Parlamento	550
Joseph S. ROUCEK. — The Geopolitics of the Adriatic Sea	569
Charles Melchior DE MOLENES. — Le retour de l'Allemagne dans le cadre européen : du Conseil de Strasbourg au plan Schuman	595

Recensioni e segnalazioni

Anno XXXVI N. 3

Abbonamento annuo (4 fascicoli) : Italia lire 6.500, ridotto studenti
lire 4.500. Estero lire 8.500.

Facoltà di Scienze Politiche : Università di Pavia, Pavia (Italy).

CONTREPOINT

Revue trimestrielle

N° 5

Hiver 1971

LIBERTE ET AUTORITE.

- Raymond ARON. — Le serment et le contrat.
Eric WERNER. — Sartre et la liberté.
Jean BAECHLER. — Trois définitions de la liberté.
André STEPHANE. — La liberté sexuelle pour quoi faire?
Pierre KENDE. — La société énucléée.

MELANGES.

- François FEJTO. — L'Union Soviétique après le XXIV^e Congrès.
Julien FREUND. — Le syndicalisme dans l'Université.
Raoul GIRARDET. — Conclusion au débat colonial.
Alain G. SLAMA. — Les bêtises, prix Goncourt.
Emmanuel BERL. — La désacralisation de l'histoire.

DOCUMENT.

- Comment Albert Soboul écrit l'histoire...

Le numéro : 12 F. L'abonnement : 40 F.
Rue du Mail 1, Paris 2^e. CCP Paris 2.605-96

SOCIALISME N° 107

Paraît tous les deux mois.

Administration c/o F. FUKS - Bd de l'Empereur 13, 1000 Bruxelles.

Abonnement annuel 250 F - Le numéro 50 F.

Spécimen gratuit sur demande.

EUROPE.

Lucien RADOUX. — Les socialistes et l'élargissement de la Communauté Européenne.

ECONOMIE.

André COOLS. — L'Office de Promotion industrielle.

AFFAIRES ETRANGERES.

Stratis SOMERITIS. — La Grèce sous les colonels.
Robert FALONY. — La crise du Soudan et l'anticommunisme dans le Monde Arabe.
Marc-Henri JANNE. — Le Socialisme Chilien sur la brèche.

ADMINISTRATION PUBLIQUE.

Fanny FUKS. — L'informatique au service des administrations communales et provinciales.

SYNDICALISME.

P. LOUSBERG. — Complexité de la « Conscience ouvrière ».

CULTURE.

A travers les livres.

CARREFOUR.

Les difficultés de l'automne (J.L.L.) — L'année sociale 1970 (P. VAN DER VORST)
Un grand écrivain japonais ; Deux grands styles (J. GUYAUX) — Renaissance italienne (P. DE SWAEF) — A quand le Renouveau (J. BROSGOL).

CHRONIQUE.

Revue des Revues (R. GUILLAUME) — Revue des Livres (F. FUKS).

RES PUBLICA

Revue de l'Institut belge de Science politique
Tijdschrift van het Belgisch Instituut voor Wetenschap der Politiek
Review of the Belgian Political Science Institute

Conditions de vente et d'abonnement de la revue RES PUBLICA :
Verkoops- en abonnementsvoorwaarden van het tijdschrift RES PUBLICA :
Sales conditions and annual subscription of RES PUBLICA Review

Port compris
Draagloon inbegrepen
Postages included in the amounts

	1972
	F.B. — B.F.
1. Abonnement annuel (4 numéros) — jaarlijks abonnement (4 nummers). Annual subscription (4 numbers).	
Belgique - België	450
Autres pays - Andere landen - Others countries	580
Etudiants - Studenten (Belgique - België)	225
2. Collection par années de 1959 à 1971 - Collectie per Jaar vanaf 1959 tot 1971 - Set per Year of 1959 through 1971.	
Belgique - België	450
Autres pays - Andere landen - Others countries	580
3. Vente au numéro - Verkoop per nummer - Number sale (1962 à/tot/ through 1970)	150
4. Collection complète de 1959 à 1971 inclus : Belgique : 5.00 F.B. - Autres pays : 5.200 F.B. Volledige verzameling van 1959 tot 1970 inbegrepen : België : 5.000 B.F. - Andere landen B.F. 5.200. Full set of 1959 through 1971 : Belgium : 5.000 F.B. - Others countries : 5.200 F.B.	

Ces sommes sont à verser au C.C.P. n° 533.74 de l'Institut belge de Science politique
ou au compte 68.70200 de la Société Générale de Banque, Montagne du Parc 3, B-1000
Bruxelles (Belgique).

Deze sommen moeten gestort worden op P.C.R. n° 533.74 van het Belgisch Instituut voor
Wetenschap der Politiek of op rekening n° 68.70200 van de Generale Bankmaatschappij
Warandenberg 3, B-1000 Brussel (België).



L'Institut belge de Science politique compte
quatre catégories de membres :

- lecteurs ;
- correspondants ;
- associés ;
- protecteurs.

Les abonnés à la revue RES PUBLICA sont
d'office membres lecteurs.

Tous les membres sont régulièrement in-
formés des activités de l'Institut (publications,
conférences, colloques, journées d'étude,
travaux scientifiques).

Het Belgisch Instituut voor Wetenschap der
Politiek telt vier soorten van leden :

- lezende ;
- corresponderende ;
- aangesloten ;
- beschermende.

De intekenaars aan het tijdschrift RES PU-
BLICA zijn van zelfs lezende leden.

Al de leden worden regelmatig ingelicht
over de bezigheden van het instituut (publi-
caties, voordrachten, colloquia, studiedagen
wetenschappelijke werken).



Bibliothèque de l'Institut belge de Science politique
Bibliotheek van het Belgisch Instituut voor Wetenschap der Politiek
Publications of the Belgian Political Science Institute

1^{re} SERIE — 1^{ste} REEKS — 1st SET

- N^o 1. **Aspects du régime parlementaire belge**, par G. Ciselet, H. Fayat, W.J. Ganshof van der Meersch, M.-L. Gérard, M. Grégoire, P. Harmel, H. Rolin et P. Wigny. Epuisé
1 vol., 1956, 144 pages.
- N^o 2. **Le contrôle parlementaire de l'action gouvernementale**. Colloque du 17 mars 1956.
1 vol., 1957, 131 pages.
- N^o 3. **Le problème des grandes agglomérations en Belgique**. Colloque organisé le 17 novembre et le 1^{er} décembre 1956.
Préface de V. Crabbe, Assistant à l'Université libre de Bruxelles, Secrétaire général de l'Institut belge de Science politique.
1 vol., 1957, 220 pages.
- N^o 4. **Euratom. Analyse et Commentaires du Traité**, par J. Errera, Professeur à l'Université libre de Bruxelles. E. Symon, Directeur des relations internationales au Centre d'Etudes de l'Energie nucléaire (Bruxelles); J. Van der Meulen, Directeur général au Ministère des Affaires économiques de Belgique, et L. Vernaève, membre du secrétariat de la Haute Autorité de la C.E.C.A.
Préface de P. Guillaumat, administrateur général, délégué du Gouvernement français près le Commissariat à l'Energie atomique (Paris).
1 vol., 1958, 476 pages.
- N^o 5. **Aspects de la Société belge**, par P. Tschoffen, C. Bronne, le chanoine Leclercq, le Lieutenant Général e.r. G. Beernaerts, Mme P. Wigny, A. Molitor, A. Peeters, L. Camu, A.-S. Gérard, P. Golschmidt-Clermont, A. Delfosse, M. Lamberty et le Comte Louis de Lichtervelde.
Préface de Marcel Grégoire, Président de l'Institut belge de Science politique.
1 vol., 1958, 332 pages.
- N^o 6. **Grands Problèmes de la Science politique contemporaine**, par G. Vedel, A. Siegfried, A. de Staercke, J. Fourastié, M. Florin, P. van Zeeland, A. Sauvy, A. Molitor et P. Ryckmans.
1 vol., 1958, 264 pages.
- N^o 7. **Les Elections législatives belges du 1^{er} juin 1958**, par C. Deguelle, M.P. Herremans, L. De Groote, Fr.J. De Weert, R. Rifflet, R. Clausse, M. Laloire, V. Crabbe, R. Evalenko et Senatus.
1 vol., 1959, 320 pages.
- N^o 8. **L'avenir politique du Congo belge**. Colloque du 28 novembre 1958.
Introduction de A. Doucy, Professeur à l'Université libre de Bruxelles, Secrétaire général de l'Institut de Sociologie Solvay, Membre de l'Académie royale des Sciences coloniales.
1 vol., 1959, 127 pages.

2^{me} SERIE — 2^{de} REEKS — 2^d SET

- N^o 1. **Pouvoir de fait et règle de droit dans le fonctionnement des institutions politiques**, par W.J. Ganshof van der Meersch, Professeur à la Faculté de Droit et à la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques de l'Université libre de Bruxelles. Epuisé.
1 vol., 1957, 173 pages.
- N^o 2. **La fonction et les services du Premier Ministre en Belgique**, par R. Urbain, conseiller juridique aux Services du Premier Ministre.
Préface de W.J. Ganshof van der Meersch, Professeur à la Faculté de Droit et à la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques de l'Université libre de Bruxelles.
1 vol., 1958, 257 pages.

Les ouvrages précités (1^{re} et 2^e série) sont édités par la Librairie encyclopédique, rue du Luxembourg 40, à Bruxelles. C.C.P. n^o 7087.07.

Les prix des ouvrages ont été modifiés par l'éditeur.

Ces ouvrages doivent être commandés directement à la Librairie encyclopédique.

De bovenvermelde werken worden uitgegeven door de « Encyclopedische Boekhandel », Luxemburgstraat 40, te Brussel. P.C.R. n^o 7087.07.

De prijzen der werken werden veranderd door de uitgever.

NOUVELLE SERIE — NIEUWE REEKS — NEW SET

- N^o 1. **Aspects actuels des problèmes de la Défense nationale.** Colloque du 21 et du 28 novembre 1959.
Préface de A. Gilson, Ministre de la Défense nationale.
1 vol., 1960, 304 pages. Prix : 220 francs belges.
- N^o 2. **La démocratie enrayée,** par Fr. Perin, professeur à l'Université de Liège.
1 vol., 1960, 288 pages. Prix : 250 francs belges.
- N^o 3. **La querelle du recensement,** par P.M.G. Lévy, Membre du Conseil supérieur de statistique de Belgique.
1 vol., 1960, 172 pages. Prix : 175 francs belges.
- N^o 4. **Quelques aspects de l'activité de la Société Nationale du crédit à l'industrie,** par R. Vandeputte, professeur à l'Université catholique de Louvain.
1 vol., 1960, 122 pages. Prix : 120 francs belges
- N^o 5. **Structures et régimes de l'enseignement dans divers pays,** par G. Palm et B. Trouillet, A. Simon, J. Leclercq-Paulissen, C.A. Bird, A. Coutrot, E.G. King, F. Bonacina, J. Idenburg, R. Jotterand et L. Moulin.
Préface par H. Janne, Ministre de l'Education nationale et de la Culture.
1 vol., 1964, 392 pages. Prix : 400 francs belges.
- N^o 6. **Introduction au Socialisme rationnel de Collns,** par Ivo Rens.
1 vol., 1968, 552 pages, index. Prix : 480 francs belges.
- N^o 7. **Tendances récentes du Fédéralisme, en théorie et en pratique,** par Carl J. Friedrich (traduction).
- N^o 8. **Résultats des Elections belges entre 1847 et 1914,** par W. Moine.
1 vol., 1970, 200 pages. Prix : 160 francs belges.
- N^r 8. **De Belgische Verkiezingsuitslagen tussen 1947 en 1914,** door W. Moine.
1 bundel, 1970, 200 blz. Prijs : 160 belgische franken.



SERIE « DOCUMENTS » — « DOCUMENTS » REEKS — « DOCUMENTS » SET

- N^o 1. **Recueil de Documents relatifs à la Propagande des mouvements socialiste au XIX^e siècle à Bruxelles,** établi et commenté par H. Lhoest-Offermann.
1 vol., 1967, format 21 x 30 cm, 65 p., 122 planches. Prix : 200 francs belges.
- N^o 2. **Recueil de Documents relatifs à la Propagande des partis politiques aux élections législatives du 31 mars 1968,** établi par Dr. Wilfried Dewachter.
1 vol., 1970, format 21 x 30 cm, 32 p., 128 planches. Prix : 220 francs belges.
- N^r 2. **Propaganda bundel van de parlementsverkiezingen van 31 maart 1968,** samenstelling : Dr. Wilfried Dewachter.
1 bundel, 1970, formaat 21 x 30 cm, 32 blz., 128 pl. Prijs : 220 belgische franken.



SERIE « POLITIQUE BELGE ».

- N^o 1. **Politique Belge « 68 »** par 9 spécialistes.
1 vol., 1970, 408 pages. Prix : 290 francs belges.
- N^r 1. **Belgische Politiek in « 68 »** door 9 deskundigen.
1 bundel, 1970, 420 blz. Prijs : 290 belgische franken.

Les ouvrages de la Nouvelle Série « Documents » et « Politique Belge » sont édités par l'Institut belge de Science politique, rue des Champs-Élysées 43, B-1050 Bruxelles (Belgique). C.C.P. n^o 533.74.

De werken van de Nieuwe Reeks en « Documents » reeks worden uitgegeven door het Belgisch Instituut voor Wetenschap der Politiek, Elyzeese Veldenstraat 43, B1050 Brussel (België). P.C.R. n^o 533.74.



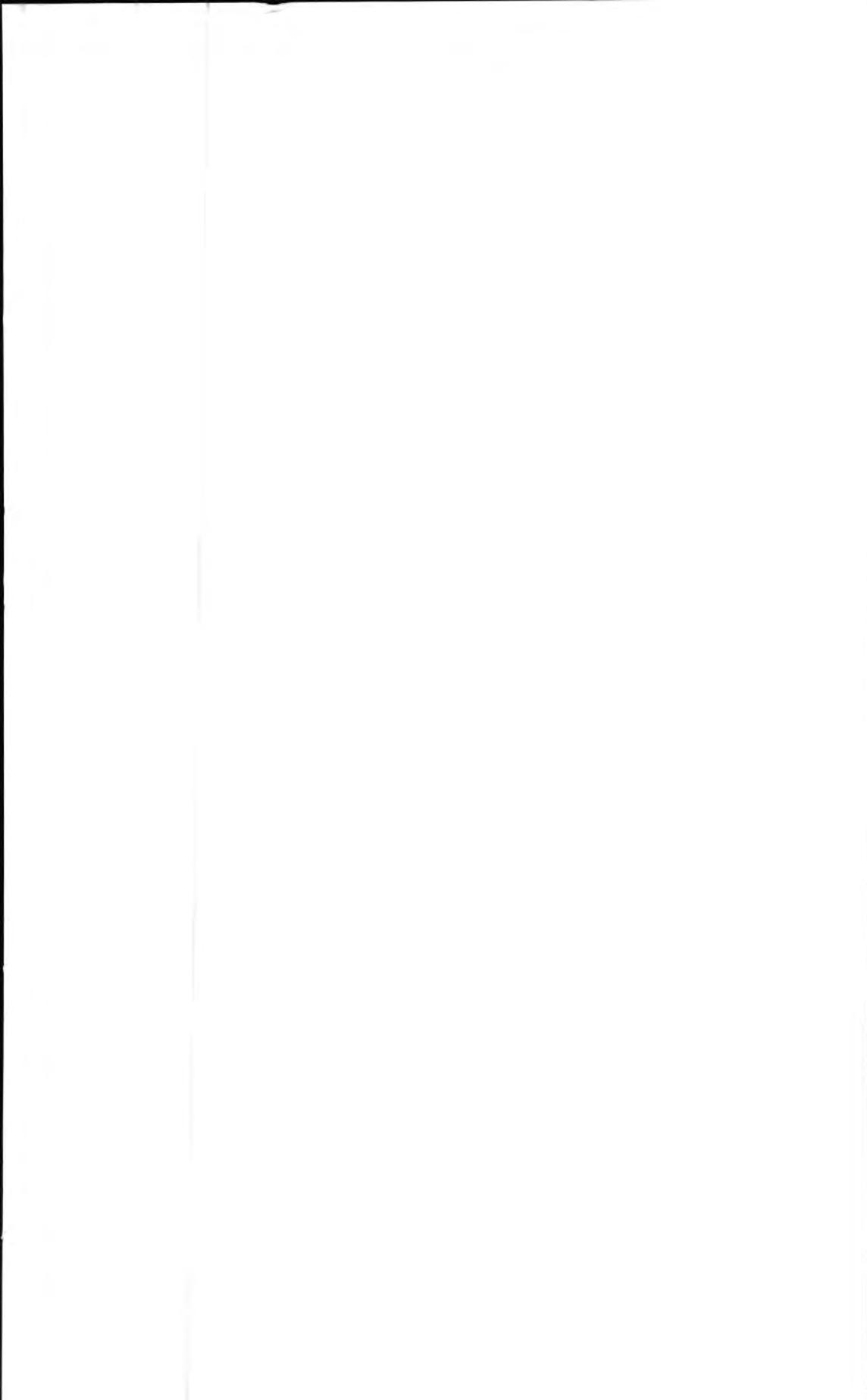
La revue RES PUBLICA est publiée
avec le concours du Ministère de l'Education nationale



Het tijdschrift RES PUBLICA wordt uitgegeven
met de medewerking van het Ministerie van Nationale Opvoeding



Imprimé en Belgique
N^o d'éditeur : 1173



IMPRIME EN BELGIQUE

par

L'IMPRIMERIE DES SCIENCES S. A.



Dir. : Jos. HILGERS
Avenue Emile de Beco 75
B-1050 Bruxelles (Belgique)